



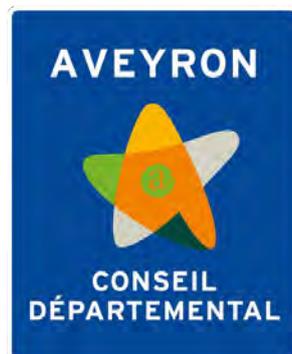
Bulletin Officiel du Département

Délibérations du Conseil départemental

Séance du 01 Octobre 2021

N° 10 21 - Octobre 2021

ISSN 0755-7582



Bulletin officiel du département

Délibérations du Conseil départemental de l'Aveyron

Séance du 1 octobre 2021

N° - 10 2021
ISSN 0755 - 7582



DELIBERATIONS

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Réunion du 1 OCTOBRE 2021

Le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département
sous la présidence de
Monsieur Arnaud VIALA
Président du Conseil Départemental

ISSN 0755 - 7582

SOMMAIRE

1 - Création de l'association de préfiguration d'une agence départementale du sport	4
2 - Représentations du Conseil départemental	26
3 - Droit à la formation des conseillers départementaux	37
4 - Rapport d'intention Expérimentation d'une plateforme territoriale de prise en charge globale et d'accompagnement des personnes âgées dans leurs parcours de vie	39
5 - Mobilisation de l'Aveyron pour le recrutement	47
6 - Mise en 2x2 voies de la RN 88 dans le département de l'Aveyron	58
7 - PRESENTATION DU PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N° 1 2021 DU BUDGET PRINCIPAL	72
8 - PRESENTATION DU PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N° 1 2021 DES BUDGETS ANNEXES	92
9 - Information sur les marchés et avenants signés au titre de la délégation donnée à l'exécutif	269
10 - Participation du Département aux dépenses de fonctionnement des collèges publics et des collèges privés pour l'année 2022	295

EXTRAIT
du procès-verbal des délibérations du Conseil départemental

Délibération CdA/01-10-2021/D/BE/1

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20211001-41093-DE-1-1
Reçu le 11 octobre 2021

Déposée le 11 octobre 2021

Affichée le 11 octobre 2021

Publiée le 8 novembre 2021

Le Conseil départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 1 octobre 2021 à 09h30 à l'Hôtel du Département.

42 conseillers départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : M. Jean-Luc CALMELLY ayant donné pouvoir à Mme Magali BESSAOU, M. Arnaud COMBET ayant donné pouvoir à Mme Sarah VIDAL, M. Christian TIEULIE ayant donné pouvoir à Mme Michèle BUESSINGER.

Président de séance : Monsieur Arnaud VIALA

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre MASBOU

.....
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Vu le rapport n° CdA/01-10-2021/D/BE/1 concernant : Création de l'association de préfiguration d'une agence départementale du sport

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDERANT que les rapports présentés lors de la réunion de l'Assemblée départementale du 1^{er} octobre 2021 ont été adressés aux élus le 17 septembre 2021 ;

CONSIDERANT que lors de la réunion de l'assemblée départementale du 23 juillet 2021, le Conseil départemental a exprimé le souhait de conférer une nouvelle dimension à sa politique sportive par la création d'un outil novateur et adapté : une Agence départementale du sport ;

CONSIDERANT que l'agence départementale du sport aura pour mission :

- d'organiser des évènements structurants et valorisants pour notre territoire,
- d'encourager la pratique de tous et la réalisation de projets collectifs en proposant des projets départementaux fédérateurs et dynamisants,
- de soutenir les projets des acteurs aveyronnais en instruisant les possibilités d'aides financières et matérielles,

- de conseiller le mouvement sportif et les collectivités en proposant de l'ingénierie, en favorisant échanges et réflexions interdisciplinaires,
- de structurer le territoire départemental en favorisant un développement homogène et équitable des pratiques et des équipements,

telles qu'indiquées dans le tableau joint en annexe ;

CONSIDERANT qu'une phase de co-construction à travers une association de préfiguration permettra d'entrer rapidement dans la phase opérationnelle pouvant également revêtir un caractère expérimental ;

APPROUVE la création d'une association de préfiguration de l'agence départementale du sport ayant pour objet de s'engager dans tous les travaux nécessaires à la conduite du montage de l'agence. Elle sera constituée de 4 collèges :

- Collège 1 :élus du Département (18 membres),
- Collège des territoires regroupant les EPCI à fiscalité propre,
- Collège du mouvement sportif, regroupant les acteurs associatifs du sport à l'échelon départemental (comités sportifs, Comité départemental Olympique et sportif, associations départementales scolaires),
- Collège des partenaires associés : services, associations...

APPROUVE les projets de statuts joints en annexe.

DESIGNE les élus suivants pour siéger au sein de l'association :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - <u>Collège 1 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Arnaud VIALA ▪ Jean-Pierre MASBOU ▪ Emilie GRAL ▪ Francine LAFON ▪ Jean-Luc CALMELLY ▪ Monique ALIES ▪ Dominique GOMBERT ▪ Jacques BARBEZANGE ▪ Michel CAUSSE ▪ Serge JULIEN ▪ Valérie ABADIE-ROQUES ▪ Claude ASSIER ▪ Christine PRESNE ▪ Christian TIEULIE ▪ Cathy MOULY ▪ Stéphanie BAYOL ▪ Sarah VIDAL ▪ Hélian CABROLIER | <p><u>Conseil d'Adm.:</u> Arnaud VIALA</p> <ul style="list-style-type: none"> Jean-Pierre MASBOU Emilie GRAL Francine LAFON Jean-Luc CALMELLY Dominique GOMBERT Jacques BARBEZANGE Michel CAUSSE Stéphanie BAYOL Hélian CABROLIER |
|---|--|

APPROUVE le projet de convention ci annexé, prévoyant l'attribution d'une subvention de 50 000 € disponibles sur le budget de politique sportive 2021, afin de permettre à l'association de mener à bien ses travaux.

AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental à signer la convention, dont le projet est joint en annexe, encadrant l'attribution de la subvention.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 45
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absent excusé : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil départemental

Arnaud VIALA

Agence départementale du Sport auprès du Conseil départemental

« Accompagner l'évolution du sport aveyronnais »

MISSIONS DE L'AGENCE

ORGANISER = des évènements structurants et valorisants	ENCOURAGER la pratique du plus grand nombre et les projets collectifs = proposer des projets départementaux fédérateurs et dynamisants	SOUTENIR les projets des acteurs du sport aveyronnais = proposer aides financières et matérielles	CONSEILLER le mouvement sportif et les collectivités = proposer de l'ingénierie favoriser l'échange et la réflexion	STRUCTURER le territoire départemental = favoriser un développement homogène et équitable des pratiques et des équipements
--	--	---	---	--

PROJETS D' ACTIONS

	Tous publics et pratiquants			Le Mouvement sportif départemental				Les Territoires	
CIBLES	Jeunes aveyronnais et scolaires	Tous les pratiquants dont les plus sensibles	Pratiquants des sports de nature et touristes	Comités sportifs	Toutes associations sportives	Clubs	Elite sportive départementale	Territoires et leurs collectivités	Collectivités et infrastructures
ACTIONS en cours	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Rassemblements scolaires de masse ➢ Challenges jeunes CD12 avec les comités ➢ Aides financières aux associations de sport scolaire ➢ Aides financières à la licences sportive des 6^{èmes} 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Projet sport et lien social 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Schéma APN = favoriser l'accès à la nature = développement maîtrisé 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Contrats d'objectifs comités « G7 » ➢ Appels à projets ➢ Aides financières au fonctionnement et équipements ➢ Formation et information d'éducateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Aides financières aux organisations d'évènements 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Aide à l'équipement pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Partenariats sur une aide au fonctionnement ➢ Animations avec les clubs locaux (Mercredis du foot, ...) ➢ Aide financière aux athlètes olympiques 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Pas d'actions en cours ➢ Animations vacances sur les territoires développées il y a quelques années 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Pas d'action en cours ➢ Actions d'ingénierie déjà effectuées sur des projets de niveau intercommunal
OBJECTIFS d'EVOLUTION	Rassembler Sensibiliser	Animer Sensibiliser	Développer Valoriser	Echanger Informer Stimuler	Accompagner Valoriser	Relancer Accompagner	Valoriser Maintenir	Dynamiser Animer	Identifier Conseiller
PROPOSITIONS d'EVOLUTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Développer le savoir nager (territoires, clubs, EN) ➢ Enrichir les rassemblements par des sensibilisations : <ul style="list-style-type: none"> • sport santé • sport handicap ➢ Idem en intervention dans les collèges ➢ Renforcer le lien entre sport scolaire et sport civil en lien avec les comités ➢ Journées départementales du sport éducatif, pour scolaires et clubs 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Développer des partenariats sport santé : <ul style="list-style-type: none"> • Lien avec les maisons sport-santé • Initiatives de comités sportifs • Action des territoires pour leurs séniors ➢ Initier des challenges adultes CD12 ➢ Proposer un « Pass'sport ados 12 » pour les familles en complément du Pass'sport national 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Créer et développer une offre identitaire « Aveyron Itinérance » = Valoriser les lieux de pratique de rando, trail, VTT, VTC, cyclo, course d'orientation (connectée), ... ➢ Développer un schéma transversal d'itinérance (chemins, routes et pistes cyclables, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Ouvrir le « G7 » sur d'autres comités ➢ Créer un pôle départemental d'échange, d'information et de formation pour l'ensemble des comités ➢ Créer une maison des sports ➢ Proposer un centre d'aide matérielle 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Proposer des aides financières nouvelles (manifestations locales) et une ingénierie technique ➢ « Labelliser » un panel d'évènements départementaux ➢ Créer ou accompagner « un » évènement remarquable et identitaire 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Apporter des aides financières aux déplacements des équipes de jeunes (niveau national et régional) ➢ Proposer une plateforme d'information en ligne pour dirigeants et éducateurs ➢ Apporter une aide financière à l'achat de minibus par les clubs 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Proposer un choix d'aides bonifiées : jeunes, féminines, contexte budgétaire,... ➢ Créer une bourse de sportifs élite: accompagnement de la préparation olympique ➢ Créer et animer un « Club élite Aveyron » au profit des clubs et sportifs 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Utiliser le label « Terre de Jeux » : ➢ Pour valoriser les initiatives locales ➢ Développer un projet départemental en lien avec le label « Terre de Jeux 2024 » ➢ Proposer une semaine olympique de grande ampleur en 2024 avec les collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Proposer une ingénierie technique aux (futurs) porteurs de projet en lien avec les commissions sectorielles du Conseil départemental et les services concernés ➢ Définir un maillage départemental homogène et équitable d'équipements

DES ENJEUX ET OBJECTIFS POUR UNE POLITIQUE SPORTIVE AU SERVICE DES AVEYRONNAIS

PRATIQUE du plus grand nombre Favoriser la reprise des clubs et d'une activité sportive pour tous	AVENIR des JEUNES Accompagner l'éducation par le sport et la formation des jeunes	SANTE par le SPORT Développer la prévention et la promotion de la santé par le sport à tous âges	Maintien du BENEVOLAT Accompagner et valoriser l'action des bénévoles associatifs sportifs	Un HAUT NIVEAU sportif Aveyronnais Valoriser et dynamiser le sport aveyronnais par son élite	QUALITE de VIE locale Favoriser la cohésion, les liens sociaux, les relations intergénérationnelles par l'activité sportive	ATTRACTIVITE des territoires Favoriser le développement d'aménagements sportifs et d'équipements structurants
---	---	--	--	--	---	---

DES OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Un label « TERRE DE JEUX 2024 » fédérateur et dynamisant

PROMOTION DE L'AVEYRON PAR LE SPORT : Une image d'Aveyron dynamique et solidaire

**Association de Préfiguration de
L'Agence du Sport de l'AVEYRON**

STATUTS

DOCUMENT DE TRAVAIL

Chapitre 1 : Constitution - Objet - Siège Social - Durée

Article 1 - Constitution et dénomination

Il est constitué, par accord entre les personnes morales adhérentes, une Association de préfiguration, dénommée :

« Association de Préfiguration de l'Agence du Sport de l'AVEYRON »

Article 2 - Composition

L'Association rassemble des personnes morales de droit public et de droit privé regroupées en 4 collèges:

- Collège 1 : Conseil départemental de l'Aveyron
- Collège 2 : des territoires regroupant les communes et EPCI à fiscalité propre
- Collège 3 : mouvement sportif regroupant les acteurs associatifs dans le domaine du sport œuvrant à l'échelon départemental
- Collège 4 : partenaires associés

Article 3 - Objet

L'Association de préfiguration a pour objet de conduire le projet de création d'une Agence départementale du Sport de l'AVEYRON, qui pourrait prendre la forme de groupement d'intérêt public, et qui visera les enjeux d'identité, d'attractivité, de modernité, et également de « sport santé », sport et handicap, éducation, et de lien social.

La construction de cette Agence départementale du Sport devra être guidée par les objectifs suivants :

- Apporter une vision moderne de la politique sport
- Construire une politique Sport pour tous, en pratique collective et individuelle, pour tous âges et tous niveaux, encadrants et pratiquants
- Définir une stratégie en fonction des publics cibles
- Etre un pôle ressources ; établir une transversalité entre les acteurs du sport en AVEYRON, qu'ils soient publics ou privés

Elle devra apporter aux acteurs et aux territoires un espace de concertation, de réflexion, être dans l'accompagnement, l'animation et la coordination.

Article 4 - La durée

L'Association de préfiguration est constituée pour la durée nécessaire à la création de la structure définitive, porteuse de l'Agence du Sport, envisagée sous forme de groupement d'intérêt public (GIP).

Article 5 - Le siège de l'Association

Le siège est situé à l'Hôtel du Département à RODEZ.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par délibération du Conseil d'Administration. Les réunions de l'Association de préfiguration se tiennent au siège ou dans tout autre lieu situé sur le territoire des membres.

Chapitre 2 : Administration et fonctionnement de l'Association

Article 6 : Assemblée Générale

L'Assemblée Générale réunit tous les membres de l'Association.

Le Département de l'Aveyron est représenté par 18 conseillers départementaux, les autres membres sont représentés, chacun, par un délégué qu'ils désignent en leur sein selon les règles qui leur sont propres.

En cas de vacance, il est procédé, par l'organisme représenté et dans un délai raisonnable, à la désignation d'un remplaçant.

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président. Elle peut en outre, être réunie toutes les fois que l'intérêt de l'Association l'exige. Les membres des collèges 1, 2 et 3 ont voix délibérative et les décisions s'imposent à tous.

Les partenaires associés dans le collège 4 ont voix consultative.

Chaque représentant dispose d'une voix. En cas d'empêchement, tout membre de l'Association peut se faire représenter par un autre membre appartenant au même collège : chaque membre peut disposer de deux pouvoirs.

Le vote des décisions s'effectue par collège, selon la pondération suivante :

- ⇒ Collège Conseil départemental : 50%
- ⇒ Collège des territoires : 20%
- ⇒ Collège du mouvement sportif : 30%

Article 6-1 : Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire entend et vote le rapport sur la gestion, la situation financière et morale de l'Association.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne peut valablement délibérer sur première convocation que si le tiers au moins des membres sont présents ou représentés.

A défaut, l'assemblée est convoquée à nouveau sur le même ordre du jour par le Président et peut cette fois délibérer quel que soit le nombre des représentants présents ou représentés.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire devront, pour être adoptées, obtenir la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix, la voix du Président de l'Association est prépondérante.

Article 6-2 : Assemblée Générale Extraordinaire

Si besoin est, ou sur demande des deux tiers des membres, le Président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire.

Une Assemblée Générale Extraordinaire doit être réunie pour toute modification des statuts (à l'exclusion toutefois du transfert du siège social qui est modifié par le Conseil d'Administration), dissolution de l'Association, la liquidation ou union avec d'autres organismes poursuivant un but analogue.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut valablement délibérer qu'à une double condition :

- Si le tiers au moins des membres sont présents ou représentés
- Et si la moitié au moins des membres du collège n°1 sont présents ou représentés

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée une seconde fois et les décisions sont prises quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire devront obtenir simultanément :

- La majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés
- La moitié des voix des représentants du collège 1

Article 7 – Le Conseil d'Administration

▪ Article 7-1 - Composition :

L'Association de préfiguration est administrée par un Conseil d'Administration, composé des représentants des 4 collèges composant l'assemblée générale.

- Collège 1 : 10 représentants
- Collège 2 : 4 représentants
- Collège 3 : 6 représentants
- Collège 4 : 2 représentants

▪ Article 7-2 – Modalités de désignation au sein du Conseil d'Administration

Pour le collège 1, la délibération du Conseil départemental désignant ses représentants mentionne ceux qui seront appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration.

Pour les autres collèges, la désignation des représentants au sein du Conseil d'Administration se fait par un vote, au sein de chaque collège, à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin, au troisième tour la majorité relative suffit. A égalité des suffrages au 3^{ème} tour, c'est le candidat le plus jeune qui est élu.

▪ Article 7-3 – Modalités de vote, quorum et pouvoir

• Modalités de convocation et vote du Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an, sur convocation de son Président. Il peut également se réunir à la demande du tiers des représentants du Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil d'Administration est convoqué au moins 8 jours avant la tenue de la réunion, par courrier simple.

Le vote des décisions s'effectue par collège, selon la pondération suivante :

- ⇒ Collège Conseil départemental : 50%
- ⇒ Collège des communes et communautés de communes : 20%
- ⇒ Collège du mouvement sportif : 30%

Le vote du budget est adopté à l'unanimité ; les autres décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

Les partenaires associés dans le collège 4 ont voix consultative.

- **Quorum :**

Le Conseil d'Administration n'est réuni valablement pour prendre des décisions que si le quorum correspondant à la moitié plus un des représentants présents ou représentés est atteint.

Dans le cas où le quorum n'est pas atteint, le Conseil d'Administration est de nouveau convoqué dans un délai de quinze jours, et la réunion sera valable quel que soit le nombre de présents, sans condition de quorum.

- **Pouvoir :**

Au sein d'un même collège, un représentant empêché d'assister à une séance peut donner pouvoir en son nom, par écrit et signé, à un autre délégué de son choix.

- **Article 7-4 – Attributions du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration a compétence pour délibérer sur tous les points qui ne relèvent pas des compétences de l'Assemblée Générale.

Article 8 – Le Bureau

- **Article 8- 1– composition**

Le Conseil d'Administration élit en son sein un bureau composé de 5 membres, dont le Président et 2 Vice-présidents, un trésorier et un secrétaire. Le Président, comme les autres membres du bureau, sont élus par le Conseil d'Administration. Les collèges 2 et 3 devront disposer d'un vice-président.

Chaque membre du Bureau est détenteur d'une seule voix. Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres du Conseil d'Administration

- **Article 8- 2– attributions**

Le Bureau assure la gestion et l'administration de l'Association en fonction des délégations qu'il a reçues par délibération du Conseil d'Administration. En dehors de ces délégations, le Bureau est un lieu de préparation des décisions du Conseil d'Administration.

Les décisions sont prises à la majorité des représentants présents ou représentés.

Le Président

Le Président est l'organe exécutif du Conseil d'Administration, et à ce titre :

- Convoque aux séances de l'Assemblée générale, du Conseil d'Administration et du Bureau
- Dirige les débats et contrôle les votes
- Prépare le budget
- Prépare et exécute les délibérations du Conseil d'Administration
- Est chargé, sous le contrôle du Conseil d'Administration, de la gestion des biens de l'Association
- Ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes de l'Association
- Accepte les dons et legs
- Est seul chargé de l'administration mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux membres du Bureau. Il rend compte à la plus proche réunion du Conseil d'Administration des décisions intervenues dans le cadre de ses délégations.
- Représente le Conseil d'Administration en justice

Le Président pourra percevoir une rémunération dont le principe et le montant seront fixés par délibération du Conseil d'Administration.

Le Trésorier

Le Trésorier assure le suivi et le contrôle des comptes de l'Association. Il tient ou fait tenir une comptabilité régulière de toutes les opérations et rend compte à l'Assemblée Générale qui statue sur sa gestion. Il établit ou participe à l'établissement du rapport annuel sur les comptes.

Le Secrétaire

Le Secrétaire établit ou fait établir sous son contrôle les procès-verbaux des délibérations du bureau et du Conseil d'Administration. Il tient ou fait tenir les registres de l'Association et contrôle la tenue du registre spécial.

Chapitre 3 : Dispositions financières et comptables

Article 9- Budget de l'Association de préfiguration

Recettes

Les recettes de l'Association d'émergence comprennent notamment :

- Les subventions obtenues
- Le produit des taxes, redevances et tarifs correspondant aux services assurés par l'Association
- Le produit des emprunts
- Le produit des dons et legs, du revenu des biens meubles ou immeubles de l'Association,
- De façon générale, toutes ressources permises par la réglementation applicable

Dépenses

L'Association de préfiguration pourvoit sur son budget aux dépenses nécessaires à l'exercice des compétences correspondant à son objet. Le Conseil d'Administration vote, chaque année, le budget de l'Association.

Article 10 – Contributions des membres

L'Association de préfiguration devra rechercher, prioritairement auprès de ses membres une mutualisation de moyens, pour mettre en œuvre son objet.

Le Conseil départemental apportera, par subvention, une contribution permettant de pourvoir aux dépenses inscrites au budget, sur la base d'une convention d'objectifs.

Chapitre 4 : Dispositions de portée générale

Article 11 – Evolution de l'Association vers la structure définitive

L'Association de préfiguration se donne pour objectif de créer la structure porteuse de l'Agence départementale du Sport de l'Aveyron dans un délai de 10 mois à compter de sa création.

Article 12- Adhésion et retrait d'un membre

▪ Article 12- 1 – Adhésion d'un membre

Toute adhésion est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la personne morale qui souhaite adhérer et du Conseil d'Administration de l'Association.

▪ **Article 12- 2 – Retrait d'un membre**

Tout membre peut faire valoir son droit au retrait de l'Association de préfiguration après en avoir informé le Président par un courrier auquel est joint la délibération portant décision de retrait.

L'acceptation de retrait est soumise à la décision du Conseil d'Administration. Le retrait effectif prend effet au 1^{er} janvier suivant l'approbation du Conseil d'Administration.

Article 13 - Dissolution

L'Association de préfiguration peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, selon les conditions prévues par l'article 7.2.

L'Assemblée Générale Extraordinaire fixe les conditions de la dissolution et désigne un ou plusieurs liquidateurs qui seront chargés des opérations de liquidation de l'Association, selon les conditions posées par l'assemblée générale extraordinaire.

L'Association de préfiguration sera dissoute de plein droit, à la date de création de la structure porteuse de l'Agence départementale du Sport de l'Aveyron et l'ensemble de son actif et passif sera dévolu à cette structure.

Article 14 – Modifications statutaires

Les modifications statutaires sont adoptées à la majorité des 2/3 des représentants présents ou représentés.

Article 15 – Règlement intérieur

Un règlement intérieur pourra être adopté afin de préciser tous les points d'organisation non prévus dans les statuts.

CONVENTION D'OBJECTIFS

ENTRE

Le Département de l'Aveyron

Représenté par Monsieur Arnaud VIALA, Président du Conseil départemental, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu de la délibération de l'Assemblée Départementale en date du 1^{er} octobre 2021, déposée et publiée le

Ici dénommé « **Le Département** »
D'UNE PART

Et, **l'Association** dénommée « Association de préfiguration de l'Agence départementale du sport de l'Aveyron » association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé à l'Hôtel du Département, Place Charles de Gaulle, 12000 RODEZ déclarée en préfecture le
Représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre MASBOU dûment habilité.

Ici dénommée « **L'Association** »
D'AUTRE PART

PREAMBULE

Le Conseil départemental de l'Aveyron fait le choix d'une politique sportive de nouvelle dimension, réactive et engagée auprès de tous les aveyronnais.

A travers cette ambition, il s'agit de mettre rapidement en œuvre des moyens amplifiés pour accompagner la vie sportive aveyronnaise, en s'adaptant aux besoins de chacun avec équité et en n'oubliant personne.

En s'appuyant sur des actions déjà développées et la qualité de résultats obtenus, il s'agit d'innover et d'engager une mutation profonde pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique sportive inscrite dans la durée.

Pour cela il est proposé de doter la collectivité d'un nouvel outil ; une Agence départementale du sport.

Pour le développement de la politique sportive, l'Agence constituera un pôle ressource confronté à des enjeux majeurs tels que :

- La pratique sportive du plus grand nombre
- L'avenir des jeunes aveyronnais
- Le maintien du bénévolat associatif sportif
- Un haut niveau sportif aveyronnais
- La qualité de la vie locale
- L'attractivité des territoires

Auprès du sport aveyronnais, l'Agence aura pour mission d'organiser, soutenir, encourager, conseiller et structurer.

Le choix est fait de développer une structure au fonctionnement partagé en associant les représentants et acteurs du sport aveyronnais. La co-construction du projet d'Agence est confiée à « l'Association de préfiguration de l'Agence départementale du sport de l'Aveyron ». A ce titre, l'Association a saisi le Département d'une demande de subvention.

Cette convention a pour objet de déterminer les obligations du Département et de l'Association pour atteindre les objectifs ci-après.

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE LA CONVENTION

■ Par la présente convention, l'Association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité :

- à réaliser les objectifs suivants, conformes à son objet social
- à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à leurs bonnes exécutions

OBJECTIFS A ATTEINDRE

Les objectifs à atteindre par l'Association de préfiguration de l'Agence départementale du sport sont :

- la création d'une **Agence départementale du sport de l'Aveyron** . Celle-ci doit être opérationnelle dès le début de la saison sportive 2021-2022
- la recherche de partenaires pour conduire à bien cette opération

ARTICLE 2 – DUREE – PRISE D’EFFET

La présente convention est conclue pour une durée d’un an et prendra effet à compter de sa signature.

Toute stipulation contractuelle antérieure et/ou contraire, portant sur le même objet, entre le Département et l’Association est caduque à compter de la date de prise d’effet de la présente convention.

ARTICLE 3 – MODALITES D’EXECUTION DE LA CONVENTION

Le budget prévisionnel global des objectifs ainsi que les moyens affectés à leurs réalisations (détail des autres financements et des ressources propres, etc...) est joint en annexe.

ARTICLE 4 – ASPECTS FINANCIERS : MONTANT DE LA SUBVENTION - CONDITIONS DE PAIEMENT

Afin de permettre la réalisation des objectifs fixés dans la présente convention, le Département allouera à l’Association une subvention de **50 000 €**.

Les subventions seront mandatées au compte de l’Association selon les procédures comptables en vigueur, sous réserve du respect par l’Association des obligations mentionnées à l’article 5 et selon les modalités suivantes. Les subventions seront versées sous forme de plusieurs acomptes en fonction de la disponibilité des crédits.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS COMPTABLES ET REMISE DE PIECES

L’Association s’engage à fournir au Département :

- une copie certifiée de son budget
- le compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses par rapport à l’objet de la subvention

Par ailleurs, l’Association s’engage à faire certifier ses documents comptables à fournir au Département par un expert-comptable.

ARTICLE 6 – CONTROLE

L’Association s’engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par le Département de la réalisation des objectifs, notamment par l’accès à toutes pièces justificatives dont la production serait jugée utile.

Un contrôle sur place et sur pièces pourra être effectué par des agents du Département ou mandatés par celui-ci, en vue d’en vérifier l’exactitude.

ARTICLE 7 – AUTRES ENGAGEMENTS

L'Association communiquera sans délai au Département toutes modifications relatives aux statuts (objet, siège, dénomination...) et fournira une copie de ceux-ci dûment certifiés conformes et les attestations de dépôt en Préfecture, le cas échéant.

En cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention, l'Association devra en informer le Département.

ARTICLE 8 – SANCTIONS

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit du Département des conditions d'exécution de la convention par l'Association, le Département peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

ARTICLE 9 – EVALUATION

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs auxquels le Département a apporté son concours est réalisée aux termes d'une période de 12 mois écoulés.

La présente convention donnera lieu à une évaluation par les deux parties signataires, du degré de réalisation des objectifs.

ARTICLE 10 – MODIFICATIONS – AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 11 – RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'un ou l'autre partie en cas de non-respect des engagements respectifs inscrits dans la présente convention. La résiliation sera effective immédiatement après mise en demeure adressée à l'autre partie par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception ou remise par un agent assermenté.

ARTICLE 12 – CONTENTIEUX

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement et notamment la médiation ou l'arbitrage, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux devra être porté devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE, s'agissant d'une convention dont l'objet est l'attribution à l'Association de fonds publics.

ARTICLE 13 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente, les parties font élection de domicile en l'Hôtel du Département de l'Aveyron.

La présente convention est établie en DEUX exemplaires originaux, l'un pour le Département, l'autre pour l'Association.

Fait à Rodez, le

**Le Président
de l'Association**

**Le Président
du Conseil départemental**

Jean-Pierre MASBOU

Arnaud VIALA

P

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

REUNION DU 1 OCTOBRE 2021

BUREAU EXECUTIF

OBJET : Création de l'association de préfiguration d'une agence départementale du sport

Lors de la réunion de l'assemblée départementale du 23 juillet dernier, nous avons exprimé le souhait de conférer une nouvelle dimension à notre politique sportive.

En prenant appui sur la richesse du milieu associatif sportif aveyronnais et sur l'engagement de tous ses acteurs, en tenant compte d'évolutions sociétales impactantes pour la santé et le lien social, en intégrant les vicissitudes du contexte sanitaire, nous affirmons notre volonté de conduire un projet de politique sportive pro actif et ambitieux, au service de tous les Aveyronnais.

Pour sa meilleure mise en œuvre, nous faisons le choix de créer un outil novateur et adapté : une « agence départementale du sport » qui pourra bénéficier d'un fonctionnement transversal en lien et avec l'appui des compétences et moyens de l'ensemble des commissions intérieures.

Il s'agit ainsi d'élaborer et développer un champ d'intervention pour une politique sportive aux cibles bien définies, dans un cadre d'enjeux majeurs et objectifs prioritaires.

Pour quelles cibles :

Au 1^{er} rang des publics ciblés figure la jeunesse aveyronnaise dont les scolaires et les collégiens. Sont également identifiés tous les publics aveyronnais dont les plus sensibles (personnes handicapées, personnes âgées...) ainsi que les pratiquants de sports de nature dont les touristes potentiels.

Le mouvement sportif départemental, par ses actions permanentes au plus près de tous les aveyronnais, doit être un partenaire privilégié de notre collectivité à travers ses comités sportifs départementaux et le Comité départemental olympique et sportif, les clubs sportifs et leurs encadrements, les clubs de l'élite sportive départementale et toutes les associations sportives organisatrices d'évènements de dimensions diverses.

Par ailleurs, les territoires et leurs collectivités sont des acteurs essentiels du développement de l'activité sportive en matière d'animations et d'équipements structurants.

Pour quels enjeux et objectifs :

Les choix de notre politique sportive répondent à l'identification d'enjeux auxquels nous souhaitons accéder par des objectifs adaptés et des actions durables :

- Pour la pratique plus grand nombre : il s'agit de favoriser la reprise d'activité des clubs et l'accessibilité de tous les aveyronnais à toutes pratiques sportives,
- Pour l'avenir de la jeunesse aveyronnaise : nous souhaitons accompagner l'éducation par le sport et la formation aux sports
- Pour la santé par le sport : l'objectif est de développer la prévention et la promotion de la santé par le sport, à tous âges
- Pour le maintien du bénévolat : il est fondamental d'accompagner et valoriser l'action des bénévoles associatifs sportifs
- Pour un haut niveau sportif aveyronnais : il s'agit de valoriser et dynamiser le département et le sport aveyronnais par son élite
- Pour une qualité de vie locale : il est nécessaire de favoriser la cohésion, les liens sociaux, les relations intergénérationnelles et d'accompagner les initiatives locales
- Pour l'attractivité des territoires : notre objectif est de favoriser les animations locales, le développement d'aménagements sportifs et d'équipements structurants
- Les Jeux Olympiques de Paris 2024 offrent une perspective dynamisante, le label « Terre de Jeux 2024 » obtenu par notre collectivité doit permettre aux aveyronnais de se fédérer autour de cet évènement et de sa préparation,
- Nos interventions en faveur du sport aveyronnais doivent porter et valoriser l'image du département et de ses territoires.

A travers ces objectifs, au profit du sport départemental et de tous les aveyronnais, notre assemblée départementale souhaite confier à l'agence du sport un cadre de missions qui doit permettre le développement d'actions fondées sur un socle existant et inscrites dans une perspective d'évolution et d'innovation.

Quelles missions :

Par les moyens qui lui seront accordés l'Agence du sport aura pour mission :

- d'organiser des évènements structurants et valorisants pour notre territoire,
- d'encourager la pratique de tous et la réalisation de projets collectifs en proposant des projets départementaux fédérateurs et dynamisants,
- de soutenir les projets des acteurs aveyronnais en instruisant les possibilités d'aides financières et matérielles,
- de conseiller le mouvement sportif et les collectivités en proposant de l'ingénierie, en favorisant échanges et réflexions interdisciplinaires,
- de structurer le territoire départemental en favorisant un développement homogène et équitable des pratiques et des équipements.

Un tableau joint (**annexe 1**), permet une lecture synoptique des enjeux, objectifs, actions et missions adossés à la politique sport et pouvant être dévolus à l'agence.

Une phase de co-construction à travers une association de préfiguration :

Pour accompagner l'évolution du sport aveyronnais, l'agence départementale du sport doit être un pôle ressource au service de tous, selon un modèle de conduite partagée.

Afin de pouvoir entrer très rapidement dans la phase opérationnelle, qui pourra revêtir un caractère expérimental, nous proposons une phase de co construction, à travers la création et l'animation d'une association de préfiguration de l'agence départementale du sport

L'association de préfiguration à laquelle nous associons les acteurs du sport aveyronnais a pour objet de s'engager dans tous les travaux nécessaires pour conduire le montage de l'agence du sport.

L'association de préfiguration sera constituée de 4 collèges

- Collège des élus du Département (18 membres),
- Collège des territoires regroupant les EPCI à fiscalité propre,
- Collège du mouvement sportif, regroupant les acteurs associatifs du sport à l'échelon départemental (comités sportifs, Comité départemental Olympique et sportif, associations départementales scolaires),
- Collège des partenaires associés : services, associations...

Pour ce faire il vous est demandé de valider :

- Le principe de création de cette association de préfiguration,
- Ses statuts joints **en annexe 2**

Il vous est également demandé de désigner les représentants de notre collectivité au sein de l'association et de donner tous pouvoirs au Président du Conseil départemental et au Président délégué en charge du sport pour mener toutes actions permettant de concourir à la création de l'agence.

Il vous est proposé d'accorder à l'association de préfiguration une subvention de 50 000 € disponibles sur le budget de politique sportive 2021, afin de conduire à bien ses travaux et de me donner délégation pour signer la convention (projet de convention en **annexe 3**) qui encadre l'octroi de cette subvention.

Configuration définitive

En proposant une association de préfiguration, notre objectif est d'être rapidement opérationnels pour développer des actions progressives et conduire l'agence vers sa configuration définitive pour la prochaine saison sportive.

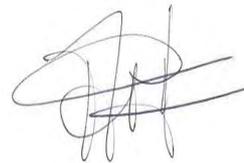
Elle sera conduite et animée par une équipe dont la structuration et la dimension sont en cours d'étude, elle sera constituée de cadres experts, d'agents administratifs et techniques.

En sa qualité de pôle ressource départemental l'agence doit constituer un lieu de rencontre accessible et accueillant, son siège intégrera des bâtiments adaptés à cette perspective.

Au cours du 1^{er} semestre 2022, un rapport vous sera proposé pour présenter tous les éléments constitutifs de la mise en place définitive de l'agence.

L'avis du bureau exécutif sera communiqué en cours de séance

Le Président du Conseil départemental,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Arnaud VIALA', with a stylized, cursive script.

Arnaud VIALA

EXTRAIT
du procès-verbal des délibérations du Conseil départemental

Délibération CdA/01-10-2021/D/BE/2

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20211001-40870A-DE-1-1
Reçu le 11 octobre 2021

Déposée le 11 octobre 2021

Affichée le 11 octobre 2021

Publiée le 8 novembre 2021

Le Conseil départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 1 octobre 2021 à 09h30 à l'Hôtel du Département.

42 conseillers départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : M. Jean-Luc CALMELLY ayant donné pouvoir à Mme Magali BESSAOU, M. Arnaud COMBET ayant donné pouvoir à Mme Sarah VIDAL, M. Christian TIEULIE ayant donné pouvoir à Mme Michèle BUESSINGER.

Président de séance : Monsieur Arnaud VIALA

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur Arnaud VIALA

.....
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Vu le rapport n° CdA/01-10-2021/D/BE/2 concernant : Représentations du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDERANT que les rapports présentés lors de la réunion de l'Assemblée départementale du 1^{er} octobre ont été adressés aux élus le 17 septembre 2021 ;

VU les articles L.3121-15 et L.3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que sur proposition du Président du Conseil Départemental, il a été décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée concernant les nominations ;

PREND ACTE des propositions détaillées en annexe relatives aux représentations du Conseil Départemental au sein d'organismes extérieurs.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 45
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absent excusé : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil départemental

Arnaud VIALA

DESIGNATIONS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS -ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 01 10 2021

Réf.	Organismes	Titulaires	Suppléants
I. 3	SAFER OCCITANIE (remplace la SAFALT)	M. NAUDAN Christian	0
I. 5	ASSOCIATION AGRILocal	M. NAUDAN Christian	0
I.9	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE	M. TIEULIE Christian	Mme PRESNE Christine
I. 19	COMITÉ D'ORIENTATION DE L'ELEVAGE - Membre associé	M. NAUDAN Christian	0
I. 28	COMITÉ D'ORIENTATION AMÉNAGEMENT RURAL, URBANISME ET ENVIRONNEMENT	Mme ABADIE-ROQUES Valérie M. LABORIE Christophe	0
II. 1	ASSOCIATION OC'TEHA	Mme PRESNE Christine Mme RIGAL Gisèle M. CAUSSE Michel	0
II. 2.1	OPH AVEYRON HABITAT L'un des représentants du Département présidera l'OPH + 2 personnalités qualifiées	6 conseillers départementaux Mme GRAL Emilie M. ASSIER Claude M. ALAZARD Vincent Mme ABADIE-ROQUES Valérie M. JULIEN Serge M. CANTOURNET Eric Mme Christèle SIGAUD-LAURY M. SCHAAB Philippe	0

II. 2.2	ENTREPRISE SOCIALE DE L'HABITAT "AVEYRON HABITAT" L'un des représentants du Département présidera l'ESH	9 administrateurs M. VIALA Arnaud Mme GRAL Emilie M. ASSIER Claude M. ALAZARD Vincent Mme ABADIE-ROQUES Valérie M. JULIEN Serge M. MASBOU Jean-Pierre M. TIEULIE Christian M. CANTOURNET Eric	0
II. 2 bis	ENTREPRISE SOCIALE DE L'HABITAT SUD MASSIF CENTRAL HABITAT	M. le Président du C. D. Arnaud VIALA	0
II. 9	SOLIHA - Solidaires pour l'Habitat (Ex PACT Aveyron)	Mme FIRMIN Virginie	0
II. 14	COMMISSION RÉGIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE D'OCCITANIE (CRPA)	Mme PRESNE Christine	Mme ABADIE-ROQUES Valérie
II. 15	JURY DE CONCOURS DU PRIX DÉPARTEMENTAL DE LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE AVEYRONNAIS	Mme PRESNE Christine	0
		Mme BUESSINGER Michèle	0
		M. COUFFIGNAL Sylvain	0
		M. MASBOU Jean-Pierre	0
		Mme PIERINI Graziella	0
		M. Eric CANTOURNET	0
		Mme ORCEL Karine	0
II.19	COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU S.A.G.E. "TARN AMONT"	M. LABORIE Christophe	0
II. 21	COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU S.A.G.E. "LOT AMONT"	M. ANGLARS Jean-Claude	0
II. 23	COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) ORB-LIBRON	M. LABORIE Christophe	0

II . 24	COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE VIAUR	Mme FRAYSSE Nadine	0
II . 25	CONSEIL DE RIVAGE DES LACS	Mme FRAYSSE Nadine	Mme CAZARD Annie
II . 31	COMMISSION DE SUIVI DE SITE DU CENTRE DE TRI DE DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS ET CENTRE DE TRANSIT DE DÉCHETS INDUSTRIELS SPÉCIAUX DE SÉBAZAC	M. TIEULIE Christian	Mme PIERINI Graziella
II . 33	COMMISSION DE SUIVI DE SITE CENTRE DE TRAITEMENT DE DÉCHETS MÉNAGERS SUR LA COMMUNE DE VILLEFRANCHE DE ROUERQUE AU LIEU-DIT "SOLOZARD" - SYDOM DE L'AVEYRON	M. LABORIE Christophe	M. Eric CANTOURNET
II . 34	COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE L'ETABLISSEMENT SOBEGAL À CALMONT	M. CAUSSE Michel	Mme PUEL Nathalie
II . 35	COMMISSION DE SUIVI DE SITES AUTOUR DES SOCIÉTÉS UMICORE FRANCE, UMICORE BUILDING PRODUCT FRANCE, SNAM ET SAM TECHNOLOGIES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VIVIEZ	M. TIEULIE Christian M. CABROLIER Hélian	Mme BUSSINGER Michèle Mme PIERINI Graziella
II . 39	COMITE REGIONAL DE LA BIODIVERSITE	M. LABORIE Christophe Mme MAZARS Brigitte	0
II.40	<u>Site Natura 2000 "Site des Grivaldes"</u>	Mme LAFON Francine	Mme CAZARD Annie
IV . 5	COMMISSION RÉGIONALE D'ORGANISATION DE LA TRANSFUSION SANGUINE	M. ABINAL Jean-Philippe	M. CABROLIER Hélian
IV . 7	COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION, LE PROXENETISME ET LA TRAITE DES ETRES HUMAINS AUX FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE	Mme CAZARD Annie	M. ABINAL Jean-Philippe
IV.28	CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD "L'ETOILE DU SOIR" MONTREDON	Mme BUSSINGER Michèle	0
IV.29	CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD "LE PAGINET" LUNAC	M. AT André	0
IV . 30	CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD D'AUBIN	M. CABROLIER Hélian	0

IV . 31	CONSEIL D'ADMINISTRATION L'EHPAD RÉSIDENCE DU PAYS CAPDENACOIS	M. MASBOU Jean-Pierre M. CAVALERIE Bertrand	0
IV . 32	CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD "LA ROUSSILHE" D'ENTRAYGUES	Mme CAZARD Annie	0
		Mme LAFON Francine	0
		M. ANGLARS Jean-Claude	0
IV . 33	CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD "PARC DE LA CORETTE" DE MUR-DE-BARREZ	Mme CAZARD Annie	0
		Mme LAFON Francine	0
		M. ALAZARD Vincent	0
IV . 34	CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD " Les genêts d'or du ségala " (Fusion EHPAD La Salvetat-Peyralès / Rieupeyroux)	M. AT André	0
		Mme MAZARS Brigitte	0
		M. Eric CANTOURNET	0
IV . 35	CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD "DENIS AFFRE" DE SAINT-ROME-DE-TARN	Mme FRAYSSE Nadine	0
		M. VIALA Arnaud	0
		Mme GRAL Emilie	0
IV.36	CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD "LES TERRASSES DES CAUSSES" DE MILLAU	Mme RIVIERE Hélène	0
		M. ASSIER Claude	0
		M. GALLIARD Jean-François	0
IV . 39	RESIDENCE AUTONOMIE DE LA CAPELLE (SAINT-AFFRIQUE) - ASSOCIATION DE BIENVEILLANCE ET DE GESTION	Mme GRAL Emilie	0
IV . 41	CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD "PAUL MOUYSSET" DE FIRMI	Mme BUSSINGER Michèle	0
		M. CABROLIER Hélian	0
IV . 42	CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX DE MILLAU GRANDS CAUSSES	M. ASSIER Claude	0
		Mme ORCEL Karine	0

IV . 45	ASSOCIATION "HABITATS JEUNES DU GRAND RODEZ"	Mme ABADIE-ROQUES Valérie	0
IV . 49	COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION Formation spécialisée "C.D.I.A.E."	M. SADOUL Jean-Philippe M. SADOUL Jean-Philippe	0
IV . 62	COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND RODEZ	Mme ABADIE-ROQUES Valérie	M. JULIEN Serge
V . 18	SOCIETE DES LETTRES ET ARTS DE L'AVEYRON	Mme PRESNE Christine	0
V . 19	EPCC "MUSEE SOULAGES RODEZ" 1 personnalité qualifiée désignée par le Département	M. Bernard CAYZAC	0
V . 21	ASSOCIATION MAISON JEAN BOUDOU (OUSTAL JOAN BOUDOU) - CONSEIL D'ADMINISTRATION	Mme MAZARS Brigitte	Mme PRESNE Christine
V . 25	ASSOCIATION "SUR LES PAS DE SAINT-JACQUES"	M. ANGLARS Jean-Claude	Mme BUESSINGER Michèle
V . 26	ASSOCIATION DES AMIS DU MUSÉE DU ROUERGUE	Mme PRESNE Christine	M. LABORIE Christophe
		Mme BUESSINGER Michèle	Mme PIERINI Graziella
		Mme DUGAST Nathalie	Mme VIDAL Sarah
V . 31	FESTIVAL FOLKLORIQUE INTERNATIONAL DU ROUERGUE	Mme FRAYSSE Nadine	Mme VIDAL Sarah
V . 35	COMMISSION LOCALE DE GESTION DU BIEN CULTUREL "LES CHEMINS DE SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE"	M. ANGLARS Jean-Claude	Mme LAFON Francine
V .36	Agence des Chemins de Compostelle (EX ACIR)	M. ANGLARS Jean-Claude	Mme BUESSINGER Michèle
VI . 3	SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION "GRAND SITE DE France "CONQUES EN ROUERGUE"	Mme BUESSINGER Michèle M. TIEULIE Christian M. CALMELLY Jean-Luc M. COUFFIGNAL Sylvain	0
VI . 7	ASSOCIATION COURSE DU VIADUC DE MILLAU AVEYRON ORGANISATION	M. VIALA Arnaud	0

VI.11	CONFERENCE REGIONALE DU SPORT DE LA REGION OCCITANIE	M. MASBOU Jean-Pierre	Mme GRAL Emilie
VI.13	ASSOCIATION D'ETUDES ET DE PROMOTION DU SPORT ET DES ACTIVITES SPORTIVES DU MASSIF CENTRAL "SPORTS MASSIF CENTRAL"	M. MASBOU Jean-Pierre	0
VII.3	OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE MILLAU	M. ASSIER Claude	Mme ORCEL Karine
VII.11	ASSOCIATION DE GESTION DES MARCHES DE PAYS DE L'AVEYRON (AGMP 12)	Mme MAZARS Brigitte	Mme ABADIE-ROQUES Valérie
VIII . 5	COMMISSIONS DE L'A.D.F.		
	<u>Commission Education, culture et sports</u> <u>Référent sports et JOP Paris 2024</u> <u>Groupe de travail Culture</u> <u>Groupe de travail éducation jeunesse</u>	M. MASBOU Jean-Pierre Mme Emilie GRAL Mme PRESNE Christine Mme BESSAOU Magali	Mme GRAL Emilie M. MASBOU Jean-Pierre
	Commission Transports-mobilités et infrastructures	M. ABINAL Jean-Philippe	0
	Commission finances et fiscalité locales	M. AT André	0
	Commission politiques territoriales et ruralité	M. BARBEZANGE Jacques	0
	Commission relations internationales	M. JULIEN Serge	0
	Commission égalité	Mme FIRMIN Virginie	0
	Commission enjeux territoriaux spécifiques Groupe Montagne	M. ANGLARS Jean-Claude	0
VIII . 17	COMMISSION DÉPARTEMENTALE CHARGÉE D'ÉTABLIR LA LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR	M. JULIEN Serge	M. ABINAL Jean-Philippe
		Mme GOMBERT Dominique	0

VIII . 21	COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE DES GENS DU VOYAGE	Mme SAULES-LE BARS Emilie	0
		M. ASSIER Claude	0
		M. COMBET Arnaud	0
VIII . 44	COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS (DVLLP)	M. JULIEN Serge	Mme BESSAOU Magali
		M. AT André	Mme DURAND Kateline
VIII.45	COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX (CDIDL)	M. AT André	M. COMBET Arnaud
I . 13	ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE PROMOTION SOCIALE AGRICOLE DE L'AVEYRON	Mme MAZARS Brigitte	0
II . 7	COMITÉ DIRECTEUR DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (F.S.L.)	Mme RIGAL Gisèle	Mme VIDAL Sarah
II . 32	COMMISSION DE SUIVI DE SITE D'ÉLIMINATION DE DÉCHETS AUTOUR DU SITE DE LA MINE D'URANIUM DE BERTHOLÈNE	Mme PRESNE Christine Mme BESSAOU Magali	0
II . 36	COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS Comité de pilotage	M. LABORIE Christophe	M. ALAZARD Vincent
IV . 4	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'AIDE MÉDICALE URGENTE, DE LA PERMANENCE DES SOINS ET DES TRANSPORTS SANITAIRES (CODAMUPS) Sous comité des transports sanitaires	M. ABINAL Jean-Philippe M. ABINAL Jean-Philippe	0
V . 32	ASSOCIATION RÉGIONALE D'ANIMATION TOTEM <u>Assemblée Générale</u>	M. JULIEN Serge	0
VI . 6	ASSOCIATION "LES LOGIS DE L'AVEYRON"	M. ALAZARD Vincent M. CALMELLY Jean-Luc	0

IV . 48	ASSOCIATION MISSION LOCALE DÉPARTEMENTALE POUR L'EMPLOI ET L'INSERTION EN AVEYRON "AVEYRON AVENIR JEUNES"	M. le Président du C. D. ou son rep. M. SADOUL Jean-Philippe Mme FIRMIN Virginie Mme BESSAOU Magali Mme FRAYSSE Nadine	0
V- 11	INSTITUT NATIONAL UNIVERSITAIRE JEAN-FRANCOIS CHAMPOLLION	Mme BESSAOU Magali	Mme VIDAL Sarah
DESIGNATIONS ACTUALISEES (suite AD 23.07.2021)			
II-12	SA COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE DU SUD MASSIF CENTRAL (SACICAP SUD MASSIF CENTRAL)	M. MASBOU Jean-Pierre	Mme Sarah VIDAL
V-34	JURY DU CONCOURS "TALENTS D'AVEYRON"	M. le PCD ou son rep. Mme PRESNE Christine Mme RIGAL Gisèle Mme BUSSINGER Michèle Mme ABADIE-ROQUES Valérie Mme BESSAOU Magali Mme DURAND Kateline	0
V-28	ASSOCIATION DES BASTIDES DU ROUERGUE	M. le PCD ou son rep. Mme PRESNE Christine Mme RIGAL Gisèle Mme MAZARS Brigitte Mme BAYOL Stéphanie M. CANTOURNET Eric	0

VII.1	AVEYRON AMBITION ATTRACTIVITE	AG : 1 M. le PCD Arnaud VIALA 2 M. Jean-Luc CALMELLY 3 M. Serge JULIEN 4 M. Vincent ALAZARD 5 Mme Nathalie PUEL 6 Michèle BUESSINGER 7 M. Jean-Pierre MASBOU 8 Mme Hélène RIVIERE 9 M. Christophe LABORIE 10 Mme Christine PRESNE 11 Mme Emilie SAULES-le BARS 12 M. Jean-Philippe ABINAL 13 Mme Virginie FIRMIN 14 Mme Magali BESSAOU 15 Mme Annie CAZARD 16 M. Jacques BARBEZANGE 17 M. Eric CANTOURNET 18 Mme Kateline DURAND 19 Mme Sarah VIDAL 20 Mme Cathy MOULY	0
		CA : M. le PCD Arnaud VIALA M. Jean-Luc CALMELLY M. Serge JULIEN	0

EXTRAIT
du procès-verbal des délibérations du Conseil départemental

Délibération CdA/01-10-2021/D/BE/3

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20211001-40884-DE-1-1
Reçu le 11 octobre 2021

Déposée le 11 octobre 2021

Affichée le 11 octobre 2021

Publiée le 8 novembre 2021

Le Conseil départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 1 octobre 2021 à 09h30 à l'Hôtel du Département.

42 conseillers départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : M. Jean-Luc CALMELLY ayant donné pouvoir à Mme Magali BESSAOU, M. Arnaud COMBET ayant donné pouvoir à Mme Sarah VIDAL, M. Christian TIEULIE ayant donné pouvoir à Mme Michèle BUESSINGER.

Président de séance : Monsieur Arnaud VIALA

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur Arnaud VIALA

.....
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Vu le rapport n° CdA/01-10-2021/D/BE/3 concernant : Droit à la formation des conseillers départementaux

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDERANT que les rapports présentés lors de la réunion de l'Assemblée départementale du 1^{er} octobre 2021 ont été adressés aux élus le 17 septembre 2021 ;

VU l'avis favorable du bureau exécutif lors de sa réunion du 17 septembre 2021 ;

CONSIDERANT que le droit à la formation des Conseillers départementaux est régi par les dispositions du code général des collectivités territoriales et qu'il comprend plusieurs dispositifs :

-le droit à la formation lié aux fonctions de Conseiller départemental

A ce titre, une formation obligatoire est organisée dans la première année du mandat spécifiquement pour les élus ayant reçu une délégation ;

-le droit individuel à la formation

L'objectif est de permettre aux Conseillers départementaux, qui le souhaitent, de suivre des formations en lien avec leurs fonctions électives ou des formations facilitant notamment leur reconversion professionnelle après leur mandat. Le titulaire des droits à DIF peut consommer ses droits dans les six mois

qui suivent l'expiration de son mandat, s'il n'exerce plus aucun mandat électif local et s'il n'a pas liquidé ses droits à pension afin de favoriser sa réinsertion professionnelle.

Le DIF est financé par une cotisation obligatoire prélevée sur les indemnités des fonctions perçues. La collectivité peut aussi décider de participer au financement de ces actions de formation dans un cadre à définir par délibération.

Le droit à DIF est géré par la Caisse des Dépôts et Consignations au travers d'un compte individuel accessible directement par chaque Elu. La valeur des droits à DIF acquis chaque année est fixée à 400 euros à compter de l'année 2021 et le montant maximal des droits susceptible d'être détenu par chaque élu est fixé à 1 500 euros jusqu'au 31/12/2021. Le coût horaire des frais pédagogiques financé par le fond du Droit Individuel à la Formation des Elus locaux est limité à un coût horaire maximal de 80 euros hors taxes.

-congés de formation

Indépendamment des autorisations d'absences et des crédits d'heures, les membres du Conseil départemental qui ont la qualité de salarié ont droit à un congé de formation fixé à dix-huit jours par élu pour la durée du mandat quel que soit le nombre de mandat détenu.

CONSIDERANT qu'indépendamment de la cotisation obligatoire au titre du DIF, la collectivité doit délibérer sur un budget prévisionnel de crédits consacrés à la formation des élus et que celui-ci doit être égal au minimum à 2 % du montant total des indemnités de fonction versées et qu'il ne peut excéder 20 % de ce montant.

CONSIDERANT que le champ des dépenses à prendre en compte pour le calcul de ces deux montants est limité aux seules dépenses de formation du point de vue pédagogique que la formation soit liée ou non à l'exercice du DIF ; sont donc exclues les dépenses liées aux remboursements des frais de déplacement, de séjour ou des compensations de perte de revenu qui sont prises en charge dans le cadre de la réglementation en vigueur ;

DONNE délégation à la Commission Permanente pour définir le cadre applicable après concertation avec le Président des deux groupes politiques.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 45
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absent excusé : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil départemental

Arnaud VIALA

EXTRAIT
du procès-verbal des délibérations du Conseil départemental

Délibération CdA/01-10-2021/D/BE/4

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20211001-41073-DE-1-1
Reçu le 13 octobre 2021

Déposée le 13 octobre 2021

Affichée le 13 octobre 2021

Publiée le 8 novembre 2021

Le Conseil départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 1 octobre 2021 à 09h30 à l'Hôtel du Département.

43 conseillers départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : M. Arnaud COMBET ayant donné pouvoir à Mme Sarah VIDAL, M. Christian TIEULIE ayant donné pouvoir à Mme Michèle BUESSINGER.

Président de séance : Monsieur Arnaud VIALA

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe SADOUL

.....
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Vu le rapport n° CdA/01-10-2021/D/BE/4 concernant : Rapport d'intention Expérimentation d'une plateforme territoriale de prise en charge globale et d'accompagnement des personnes âgées dans leurs parcours de vie

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDERANT que les rapports présentés lors de la réunion de l'Assemblée départementale du 1^{er} octobre 2021 ont été adressés aux élus le 17 septembre 2021 ;

VU l'avis favorable du bureau exécutif et de la commission des solidarités et de l'emploi, en charge de la vieillesse, du handicap, de l'enfance et de la famille lors de leurs réunions du 17 septembre 2021 ;

CONSIDERANT le rapport ci annexé décrivant les axes, la méthodologie et les appels à co-financement du projet d'expérimentation d'une plateforme territoriale de prise en charge globale et d'accompagnement des personnes âgées dans leurs parcours de vie ;

CONSIDERANT que cette démarche sera menée en partenariat étroit avec l'Agence Régionale de Santé, et en concertation avec l'ensemble des acteurs œuvrant dans la prise en charge des aînés, dont les communautés de communes ;

CONSIDERANT l'échange intervenu le 29 septembre 2021 entre Monsieur Arnaud Viala et le cabinet de la ministre déléguée en charge de l'autonomie auprès du ministre des solidarités et de la santé, confirmant l'intérêt de cette expérimentation qui préfigure un véritable « Service Public de l'Autonomie » ;

CONSIDERANT l'engagement du ministère à accompagner le Département pour la conduite de ce projet ainsi que la position favorable de l'ARS ;

CONSIDERANT qu'un contrat de gouvernance partagée de l'action médico-sociale en direction des personnes âgées sera défini avec l'ARS et la CNSA ;

APPROUVE les axes de cette expérimentation, la méthodologie et la gouvernance.

AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental à engager les démarches auprès des différents partenaires financiers afin de co-financer l'opération.

AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental à engager les travaux avec l'ARS Occitanie et la CNSA pour définir un contrat de gouvernance partagée de l'action médico-sociale en direction des personnes âgées en Aveyron.

AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental à mener toute action et à signer tout acte nécessaire à la conduite de l'expérimentation.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 45
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absent excusé : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil départemental

Arnaud VIALA

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

REUNION DU 1 OCTOBRE 2021

Commission des solidarités et de l'emploi en charge de la vieillesse et du handicap, de l'enfance et de la famille

OBJET : Rapport d'intention

Expérimentation d'une plateforme territoriale de prise en charge globale et d'accompagnement des personnes âgées dans leurs parcours de vie

Un contexte territorial et des politiques nationales propices à l'expérimentation de nouvelles modalités d'accompagnement du vieillissement

Avec 27,1% de sa population âgée de plus de 65 ans en 2020, l'Aveyron préfigure la France de 2050 en matière de vieillissement. Les besoins en matière de prise en charge de la perte d'autonomie sont aujourd'hui parmi les plus élevés : la part des bénéficiaires de l'APA (domicile + établissement) est de 25,3% des 75 ans et plus en Aveyron en 2019, soit près de 10 000 personnes, contre 20,8% à l'échelle nationale. Ainsi, en 2019, l'Aveyron se situe au 6^{ème} rang national pour les dépenses d'APA par habitant : 156,1 €/habitant en 2019 en Aveyron, contre 91,7 €/habitant à l'échelle nationale.

Ces besoins en autonomie n'auront de cesse d'augmenter dans les prochaines années : selon l'INSEE, le nombre de personnes dépendantes progressera de plus de 2100 personnes en 2030 par rapport à 2014.

Notre territoire a pour atout de disposer d'un maillage de services et de petites structures de proximité pour la prise en charge sanitaire et sociale de nos aînés : services à domicile, plateformes de répit des aidants, accueils de jour, accueils familiaux regroupés, résidences seniors, résidences autonomie, Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) notamment.

Notre volonté pour cette mandature est de maintenir un maillage dense de réponses au vieillissement. Ce maintien est primordial au regard :

- de la faible densité de population,
- des modes de vie ruraux avec enracinement sur leurs lieux de vie,
- de l'importance de la cellule familiale et du voisinage,

- de la problématique de l'emploi local et de l'aménagement du territoire,
- des efforts conjoints des collectivités territoriales et du monde associatif,
- de la politique de maintien à domicile sous toutes ses formes affirmée et confirmée depuis de nombreuses années, en réponse à la volonté de nos aînés de rester le plus longtemps possible à leur domicile.

Face aux défis du vieillissement, l'Aveyron innove et expérimente depuis plusieurs années pour adapter le modèle de prise en charge de la dépendance et améliorer les réponses aux personnes âgées : Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOMs) avec les services à domicile, accueils de jour autonomes ou itinérants, Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD), programme en faveurs des aidants, filière domotique, « Bien vieillir à domicile », etc.

L'Aveyron sait pouvoir compter sur un partenariat historique avec les acteurs intervenant dans le champ gérontologique, avec des capacités à l'innovation et des expertises à encourager, telles que le maillage des points info seniors portés par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les associations, l'expérimentation en repérage des fragilités et l'expertise en gérontopsychiatrie.

Le secteur des personnes âgées est aujourd'hui au centre de politiques nationales et régionales du maintien à domicile et de l'innovation territoriale, dont notamment dans le cadre du Ségur de la santé sur le volet médico-social.

Notre territoire a donc un contexte propice à l'expérimentation de modèles territoriaux innovants de prise en charge qui pourraient, en cas de bilan positif, être dupliqués. C'est dans ce contexte que nous souhaitons relever le défi de la structuration territoriale des parcours des personnes âgées sur les territoires, du domicile aux structures médicalisées au fur et à mesure du vieillissement et de la montée en charge de la dépendance.

Une volonté politique affirmée pour cette mandature : expérimenter pour faire émerger un nouveau modèle

Notre ambition est de renforcer et moderniser la prise en charge des personnes âgées sur son territoire. Nous souhaitons expérimenter un modèle innovant de prévention et de prise en charge globale et coordonnée du parcours de la personne âgée de 60 ans et plus adapté à l'évolution de ses besoins, afin de le dupliquer en cas de bilan positif.

L'objectif de la démarche est de structurer, organiser et coordonner l'ensemble des dispositifs existants à l'échelle du bassin de vie de la personne âgée permettant de définir des parcours de vie au regard de l'évolution de ses besoins en s'appuyant sur les dispositifs innovants et les potentialités offertes par le numérique.

Cette démarche repose sur des objectifs de fond que la collectivité souhaite atteindre :

- La prévention du vieillissement,
- Le recul de la perte d'autonomie,

- La qualité de vie (bien vieillir),
- L'attractivité du territoire pour les seniors.

Une plateforme territoriale support de l'innovation et de la coordination renforcée des ressources locales au service des parcours de vie des personnes âgées

L'expérimentation permettra de construire **un continuum de prise en charge** entre :

- **le domicile**, avec l'intégration d'innovations tirées du « virage domiciliaire » et le renfort de l'aménagement de l'habitat pour améliorer le confort et la sécurité du maintien à domicile, dont la domotique,
- **l'habitat intermédiaire** : habitat inclusif, résidences autonomes, résidences services...
- **les EHPAD** avec une approche modernisée : EHPAD « centre de ressources », EHPAD « hors les murs » et EHPAD « de demain » sur le volet architectural.

L'expérimentation portera sur :

- une **coopération renforcée** des acteurs locaux du domicile et des hébergements sur les territoires, pour améliorer les parcours et assurer une prise en charge globale,
- une **combinaison d'innovations et d'expérimentations** permettant de moderniser les prises en charge et d'améliorer les parcours notamment par les possibilités offertes par le numérique.

Elle proposera notamment :

- La **gestion complète des EHPAD par le Département** pour contribuer, par cette innovation, à la définition de l'EHPAD de demain en matière de gestion de proximité. Cette gestion prendrait en compte également la maîtrise d'ouvrage des réhabilitations lourdes.
- Le positionnement du **Département en tant que chef de file des politiques d'aménagement et d'adaptation de l'habitat au vieillissement et de l'habitat inclusif.**
- La définition de **parcours de soins de la personne âgée en coordination avec l'ensemble des acteurs santé et de l'accompagnement médico-social du territoire concerné.**
- **La mise en place de dispositifs de prévention de la dépendance et de repérage de la fragilité.**

- Des **solutions innovantes et numériques** notamment sur l'accès à l'information et aux services de proximité, sur l'adaptation et la sécurité de l'habitat via la domotique et la téléassistance, et permettre le suivi de la santé via les téléconsultations, la télémédecine, et la coordination des professionnels médico-sociaux intervenants dans le parcours de la personne âgée (cahier de liaison numérique, dossiers numériques de usagers suivis par la plateforme).

La gouvernance du dispositif sera également définie dans l'expérimentation : la plateforme devra s'appuyer sur une organisation permettant de piloter la démarche au niveau territorial, d'assurer le fonctionnement de la plateforme et d'animer les travaux des partenaires locaux engagés dans la démarche. Le pilotage stratégique de ce projet sera conduit au niveau départemental, au sein d'une instance réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels.

Des territoires expérimentaux aux caractéristiques différentes

Plusieurs territoires de communauté de communes, échelon territorial qui correspond à un bassin de vie pour ses habitants au sein duquel les acteurs ont des habitudes de travail communes et présentant des caractéristiques différentes permettant de tester le modèle d'expérimentation dans des conditions différentes ont été identifiés pour mener cette expérimentation:

- Communauté de communes Pays Ségali,
- Communauté de communes Monts, Rance et Rougier,
- Communauté de communes Conques-Marcillac,
- Ouest Aveyron Communauté,
- Communautés de communes Lézou-Pareloup et Pays de Salars,
- Rodez Agglomération

Une concertation sera menée sur chaque territoire, avec l'ensemble des acteurs concernés, pour présentation du projet et recueil de leur adhésion.

Méthodologie de l'expérimentation

La première phase de l'expérimentation aura pour objectif de co-construire le projet de plateforme avec les acteurs et les usagers des territoires concernés, avec une méthodologie de design de service. Cette large concertation mobilisera l'ensemble des acteurs du champ sanitaire et social œuvrant pour la prise en charge des personnes âgées ainsi que les collectivités locales

Il sera fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée pour définir l'ensemble du dispositif ainsi que le modèle juridico-économique. Nous avons l'ambition de finaliser cette étape d'ici 1 an.

Ensuite, l'expérimentation sera conduite sur une durée de 3 ans. Outre la création et l'animation de la plateforme, la démarche permettra de déployer sur le territoire plusieurs innovations numériques ou de prise en charge des aînés, qui contribuent à la modernisation et à l'amélioration des parcours.

Une évaluation sera menée lors de la dernière année d'expérimentation. En cas de bilan positif, la généralisation du modèle expérimenté pourra être envisagée.

Appel à co-financements

Des co-financements seront sollicités auprès des partenaires pour conduire cette innovation (Ministère des solidarités et de la santé/ministère chargé de l'autonomie, CNSA, Banque des territoires, Agence Régionale de santé d'Occitanie, organismes de sécurité sociale et caisses de retraite...).

Il sera également demandé que les projets de création d'habitat intermédiaire puissent bénéficier d'aide à l'investissement, pour accompagner la consolidation du maillage de l'offre d'hébergement adapté de proximité.

Enfin, nous demanderons à l'Etat, d'une manière générale, que des moyens supplémentaires soient alloués à l'ensemble des EHPAD du Département à travers une hausse des dotations soins, pour leur permettre la prise en charge la plus adaptée possible aux besoins de leurs résidents.

Telle est l'ambition que nous souhaitons porter lors de cette mandature pour répondre à la hauteur de l'attente de nos aînés et des familles aveyronnaises. Nous dessinons à travers cette innovation un modèle de prise en charge des personnes âgées plus global, plus humain, modernisé, avec une offre de parcours de vieillissement de proximité.

Face aux enjeux majeurs du vieillissement pour notre territoire, nous souhaitons fédérer les acteurs aveyronnais autour de cette démarche.

Madame BOURGUIGNON, Ministre déléguée en charge de l'Autonomie auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, que j'ai rencontrée le 22 juillet dernier, s'est montrée très intéressée par ce projet et s'est engagée à en faire une étude attentive en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie qui s'est d'ores et déjà positionnée positivement sur cette expérimentation.

Je vous prie de bien vouloir délibérer pour :

- valider les axes de cette expérimentation,
- m'autoriser à engager les démarches auprès des partenaires pour co-financer l'opération,
- m'autoriser à mener toute action et signer tout acte nécessaire à la conduite de cette expérimentation.

Le Président du Conseil départemental,

Arnaud VIALA

EXTRAIT
du procès-verbal des délibérations du Conseil départemental

Délibération CdA/01-10-2021/D/BE/5

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20211001-41088-DE-1-1
Reçu le 13 octobre 2021

Déposée le 13 octobre 2021

Affichée le 13 octobre 2021

Publiée le 8 novembre 2021

Le Conseil départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 1 octobre 2021 à 09h30 à l'Hôtel du Département.

41 conseillers départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : M. Arnaud COMBET ayant donné pouvoir à Mme Sarah VIDAL, M. Christian TIEULIE ayant donné pouvoir à Mme Michèle BUSSINGER.

Absents excusés : Mme Monique ALIES, M. Michel CAUSSE.

Président de séance : Monsieur Arnaud VIALA

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe SADOUL

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Vu le rapport n° CdA/01-10-2021/D/BE/5 concernant : Mobilisation de l'Aveyron pour le recrutement

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDERANT que les rapports présentés lors de la réunion de l'Assemblée départementale du 1^{er} octobre 2021 ont été adressés aux élus le 17 septembre 2021

VU l'avis favorable du bureau exécutif lors de sa réunion du 17 septembre 2021 ;

CONSIDERANT que dans tous les secteurs d'activité, les employeurs font face aujourd'hui à d'importantes difficultés de recrutement et que celles-ci freinent la reprise économique sur notre territoire;

CONSIDERANT l'engagement aux côtés des partenaires, du Département et de l'Etat, pour renforcer leur implication au sein du SPED (Service Public de l'Emploi Départemental) ;

CONSIDERANT la nouvelle stratégie d'attractivité initiée par la collectivité et en particulier la volonté d'impulser une dynamique partenariale dans le cadre d'un programme d'actions innovantes afin de répondre à la problématique de l'emploi ;

CONSIDERANT le rapport ci-annexé décrivant les orientations, la concertation, les différents niveaux de mobilisation et les premières pistes de réflexion pour une grande action en faveur du recrutement initiée par la collectivité et partagée avec l'Etat;

APPROUVE les orientations politiques en faveur du recrutement décrites dans ledit rapport ainsi que la méthodologie proposée et en particulier la mise en œuvre d'un Comité d'orientation attractivité et recrutement, lieu d'échange associant tous les partenaires tel que décrit dans le rapport joint

AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental à réunir les instances identifiées et à engager la concertation avec les partenaires de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité ;

AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental à mener toute action et à signer tout acte nécessaire à la conduite de cette démarche.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 43
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absents excusés : 2
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil départemental

Arnaud VIALA

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

REUNION DU 1 OCTOBRE 2021

BUREAU EXECUTIF

OBJET : Mobilisation de l'Aveyron pour le recrutement

Le recrutement, un frein à la reprise économique

L'Aveyron n'a pas été épargné par les effets de la crise sanitaire sur l'activité économique : hausse du nombre de bénéficiaires du rSa de +16% au cours de l'année 2020, hausse du chômage de 5,5 à 6,9% de la population active entre le 2^{ème} et le 3^{ème} trimestre 2020.

Toutefois, comparé à d'autres territoires, l'Aveyron a plutôt bien résisté à la crise sur le plan économique. Surtout, depuis la fin du 1^{er} semestre 2021, à mesure que la crise sanitaire semble s'éloigner, la reprise économique est confirmée : le taux de chômage est retombé à 6%, le nombre de bénéficiaires du rSa a amorcé une baisse. Egalement, les indicateurs sur la consommation des ménages, les créations d'entreprises, l'emploi salarié, les offres d'emploi ont retrouvé des niveaux d'avant-crise en Aveyron.

Dans ce contexte, dans tous les secteurs d'activité (industrie, construction, agriculture, agro-alimentaire, sanitaire et services à la personne notamment), les employeurs font face aujourd'hui à d'importantes difficultés de recrutement, et ne peuvent répondre aux besoins du marché et des aveyronnais. L'absence de candidats est remarquée sur certains secteurs en tension, en raison des qualifications demandées ou bien de l'attractivité des métiers.

Nombre d'entre eux se tournent vers les élus pour faire part de leurs préoccupations sur ce manque de main d'œuvre qui freine la reprise économique de notre territoire. Pas une journée ne s'écoule sans que ce sujet soit porté, tant sur le terrain que par des responsables professionnels. Entre avril et juin 2021, plus de 4000 offres d'emplois ont été enregistrées à Pôle Emploi, soit une hausse de + 44% des enregistrements par rapport à 2019.

Notre volonté politique : initier une grande action en faveur du recrutement

Nous avons la conviction qu'il nous faut agir sur ce sujet du recrutement. Notre action s'appuiera d'abord sur notre nouvelle stratégie d'attractivité « Destination L'Aveyron ». Ce projet ambitieux de qualité de vie en Aveyron, qui améliore le quotidien de tous et permettra de révéler notre territoire auprès de publics choisis en quête de nouvelles perspectives professionnelles.

A l'appui d'un travail en partenariat étroit avec les filières et les partenaires de l'emploi pour mesurer les besoins en recrutement, notre volonté est multiple :

- Accompagner vers les emplois aujourd'hui non pourvus les bénéficiaires du rSa présentant les profils requis et donc d'accélérer leur réinsertion ;
- Encourager les réorientations pour ceux qui souhaitent aller vers de nouvelles perspectives ;
- Faire appel à des publics d'actifs hors notre département, que l'Aveyron peut accueillir, et pour lesquels nous mobiliserons tous les atouts de notre territoire.

Cette démarche sera territorialisée, au plus près du terrain, afin d'apporter des réponses sur mesure à chaque acteur.

Nous souhaitons partager cette ambition avec tous les acteurs, et mener une large concertation pour définir des actions innovantes en réponse à ce défi pour notre territoire.

Ainsi, un lien sera fait avec les **Contrats de relance et de transition écologique** (CRTE) décliné par l'Etat pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, mais aussi économique, contrats prévus au nombre de 6 en Aveyron pour une durée de six ans.

Une large concertation

Autour du Conseil départemental, seront associés à une large concertation les acteurs institutionnels et associatifs œuvrant dans le domaine de l'emploi et de l'insertion, ainsi que les communautés de communes, qui agissent localement dans le domaine économique afin d'organiser une concertation au plus près des bassins de vie.

Seront associés :

- Les membres du service public de l'emploi : Etat, Pôle Emploi, la Mission Locale Départementale, Cap Emploi
- Les représentants du monde de l'entreprise organisés en fédération ou en filière ainsi que les chambres consulaires
- Le Conseil régional d'Occitanie qui déploie des compétences dans le domaine de la formation professionnelle et les organismes de formation, le GRETA, l'AFPA.
- Les acteurs du Département dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion : les structures d'insertion par l'activité économique, les partenaires qui nous accompagnent dans la mise en œuvre de la garantie d'Activité, ainsi que la Mutualité Sociale Agricole.
- Les acteurs associatifs qui accompagnent le Département pour la réinsertion sociale des personnes éloignées de l'emploi (lutte contre l'illettrisme, mobilité, hébergement).
- Les territoires (EPCI, communes,...)

Tous ces acteurs seront associés pour élaborer un programme d'actions innovantes afin de répondre à la problématique de l'emploi.

Une mobilisation à plusieurs niveaux

Un Conseil stratégique de l'Attractivité aveyronnaise

Ce lieu d'échanges a pour rôle de définir et suivre les orientations stratégiques prises en matière d'attractivité, dont naturellement la question du recrutement. Sa constitution devra réunir des conseillers départementaux, des représentants de l'association départementale des Maires et des Présidents d'EPCI, les Présidents des Chambres Consulaires (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat), l'Etat avec la Préfecture, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) et Pôle Emploi, ainsi que la Région Occitanie.

Il s'agit du socle permanent auxquels seront associés en fonction des thématiques traitées :

- des partenaires représentatifs des filières professionnelles ou des secteurs en tension ;
- des acteurs économiques ;
- des partenaires dans le domaine de la formation ;
- des partenaires concernés par le logement.

De plus, seront conviés des experts pouvant apporter un éclairage national.

Ce Conseil que je présiderai, sera mis en place très prochainement, après avoir sollicité chacun par un courrier spécifique.

Les travaux de ce Conseil stratégique seront alimentés par des dispositifs chargés de traiter des questions d'emploi, de recrutement et d'insertion :

1/ Le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE)

Ce service mobilise l'ensemble des acteurs départementaux de l'insertion et de l'emploi, réunis dans le cadre d'un consortium tel que conventionné avec l'Etat le 15 juin 2021. Il a pour objectif d'améliorer les parcours d'insertion professionnels pour tous les publics en difficultés d'insertion, quel que soit leur statut : allocataires du rSa, jeunes de 18 à 25 ans, personnes en situation de handicap, personnes en recherches d'emploi ou personnes ne relevant d'aucun dispositif.

2/ L'Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme, chargée de développer des actions en faveur de l'attractivité des territoires, des métiers, des entreprises et de leurs filières, au service de l'accueil d'actifs issus d'autres territoires en quête de nouvelles perspectives personnelles et professionnelles.

3/ Les déclinaisons territoriales

Les premières pistes de réflexion

Il est proposé d'appuyer la démarche sur les axes déclinés ci-après et animés au plan départemental.

1/ Mesurer les besoins

Les filières et les acteurs de l'emploi mesureront les besoins, les tendances et perspectives en matière d'emploi, avec une territorialisation des analyses. Cela permettra de préciser les profils recherchés, par zone géographique, et d'identifier si les besoins trouvent des réponses localement auprès des publics du SPIE ou hors du département.

2/ Accélérer le retour à l'emploi des personnes en insertion

Avec le concours des partenaires du SPIE, intensifier les parcours d'insertion professionnelle des bénéficiaires du rSa, et plus largement des personnes éloignées de l'emploi, en mobilisant les outils (parcours emploi compétence (PEC), insertion par l'activité économique) (IAE)) afin de remettre sur le marché de l'emploi des personnes qui ont besoin d'être accompagnées.

3/ Repérer les demandeurs d'emploi par territoire, par filière et initier une démarche personnalisée

4/ Mobiliser les employeurs

Les entreprises des secteurs en tension seront accompagnées pour développer leur attractivité :

Aujourd'hui avec l'influence des réseaux sociaux et la multiplication des sites d'offres d'emploi, la concurrence sur le marché du travail pour les employeurs s'est accrue. Certaines entreprises aveyronnaises n'ont pas encore appréhendé et intégré ces enjeux. Un autre véritable levier est d'accompagner les entreprises qui en expriment le besoin, sur leurs stratégies RH de la manière suivante :

- Les aider sur les politiques globales de recrutement, la rédaction des offres d'emplois, le ciblage des annonces de recrutement, leur image de marque entreprises.
- Mettre en place des ateliers nécessaires, dès le début de l'année 2022, en lien avec les partenaires concernés que sont les organismes consulaires et les organismes de formation, répondant ainsi à l'amélioration de l'offre.

Elles seront également accompagnées pour être en capacité d'accueillir des personnes en insertion professionnelle : référent accueil, parrainage, tutorat.

5/ Développer l'attractivité des métiers

Aujourd'hui certains métiers peinent à recruter (ouvriers agricoles, infirmiers, aides-soignants, technicien de maintenance, opérateurs de production...), du fait d'un déficit d'image et d'attrait.

Afin de palier à ces difficultés :

- Ces métiers devront être clairement identifiés afin de déterminer les freins au recrutement. Ce travail peut être mené en collaboration avec Pôle Emploi dès l'automne 2021.
- Des personnes exerçant ces métiers et s'y épanouissant pourraient être identifiées afin d'offrir des témoignages positifs sur ces métiers, comme cela a déjà été fait pour les médecins généralistes ou certains nouveaux arrivants en Aveyron. Ces actions devront être envisagées suite au diagnostic d'identification.
- Des campagnes de promotion ciblées.
- Enfin il conviendra d'effectuer une analyse des forces et faiblesses de chaque métier en tension, pour identifier les leviers d'amélioration en collaboration avec les entreprises et Pôle Emploi. Cette action devra être menée tout au long de la mandature à la manière d'un observatoire des métiers en tension.

Une première opération de communication sera lancée sans délai sur les métiers et filières déjà repérées.

6/ Renforcer l'attractivité des filières

Au-delà des métiers, nous constatons un déficit d'attractivité lié aux filières. Certaines filières telles que le médico-social, l'agriculture, l'industrie ou le BTP souffrent d'un déficit d'image et d'attrait.

A la manière de l'expérience menée sur le médico-social avec l'animation de club RH rassemblant les services RH de cette filière, il est aujourd'hui primordial que ces différents acteurs partagent leurs bonnes pratiques, leurs succès mais aussi leurs échecs en termes de recrutement pour concourir à une amélioration commune.

- En fonction des filières en tension, il faudra renouveler l'animation de ces clubs RH sectorisés. Ces actions pourront débuter dès le début de l'année 2022.
A travers ce travail commun, il devient plus cohérent d'organiser des campagnes de mise en valeur et de recrutement globale à l'échelle du département.
De la même manière, l'expérimentation, menée en octobre sur le « Farm Dating » du Lévézou, concernant la filière agricole, permet à la fois de fédérer la filière et de mieux cibler les recrutements.
- Il conviendra d'encourager et d'orienter les intercommunalités à organiser des événements de recrutement en fonction des filières en tension ou en tension future dans leurs territoires. Cette incitation, doit être effectuée à travers le dispositif lié à la prospection de nouvelles compétences et pourra être mise en place dans les prochains mois.
- Enfin, il faudra envisager d'associer les organismes de formation à la démarche, afin d'anticiper au mieux les besoins futurs en main d'œuvre sur les différentes filières en tension.

Ces axes d'intervention seront déclinés à l'échelle territoriale des communautés de communes :

1/ Par l'installation de plateformes territoriales d'emploi et d'insertion

Ces plateformes favoriseront la mise en relation entre les entreprises des secteurs en tension et les personnes en parcours d'insertion professionnelle. Elles s'appuieront sur les travaux menés à l'échelle départementale.

A l'appui d'une lecture fine et partagée des besoins, ces plateformes seront chargées de mobiliser :

- Les bénéficiaires du rSa et les personnes en recherche d'emploi, pour leur proposer des parcours innovants de découverte et d'immersion vers ces métiers ;
- Les entreprises, pour travailler leur attractivité, leurs conditions d'accueil et leur marque employeur.

Elles proposeront l'accès aux formations qualifiantes nécessaires à l'exercice de ces métiers.

Enfin, elles seront chargées de placer les bénéficiaires du rSa et les personnes en recherche d'emploi vers les emplois disponibles du territoire, et de les accompagner pour assurer une pleine réinsertion.

2/ Par le développement de l'attractivité des territoires

L'implication des territoires doit être encouragée en proposant des dispositifs concrets et efficaces, adaptés à chaque situation.

Il convient :

- D'accompagner les intercommunalités dans leurs démarches d'accueil de nouvelles populations afin de disposer d'un maillage du territoire. Cela pourrait se concrétiser dès le projet de mandature grâce à la mise en place d'un dispositif dédié à partir de début 2022
- De proposer un dispositif pour favoriser l'accès au logement, constituant un des principaux freins à l'accueil de nouvelles populations. Il conviendra de travailler aussi sur l'offre territoriale en termes de logement en imaginant des leviers d'actions innovants dès le début 2022.
- D'encourager la prospection de nouvelles compétences que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du département en soutenant financièrement et techniquement les actions menées en lien avec le projet de mandature.
- D'inciter les intercommunalités à effectuer un travail sur l'offre et les perspectives de recrutement à moyen / long terme. Le recrutement étant parfois un processus long, il ne peut être géré uniquement dans l'urgence. Ce nouveau dispositif sera intégré dans le projet de mandature.

Mobilisation des services de la collectivité

Nous ferons de ce plan une priorité départementale.

Sur la base de ces propositions, les équipes du Département vont se mobiliser autour du chef de projet SPIE pour une mise en œuvre concrète :

- Au sein du pôle Attractivité, le service Marketing du Territoire et Accueil des Nouvelles population poursuit un dispositif d'accueil de nouveaux arrivants basé sur l'emploi salarial.
- Les services du Pôle des Solidarités Départementales / Direction Emploi Insertion se mobiliseront également avec l'appui du chargé de projet SPIE.

Ce dispositif s'articule à la fois grâce à un travail de fond sur une :

- Identification des cibles et des besoins des recruteurs ;
- Aide à la prospection et à la connaissance de nouvelles compétences ;
- Mise en valeur de l'offre de vie des territoires d'accueil à travers les intercommunalités ;
- Aide à l'accueil de nouveaux arrivants.

Mais aussi grâce à un travail plus opérationnel tel que :

- L'organisation d'évènements de recrutement dit « Job Dating » à l'intérieur ou à l'extérieur du département ;
- La mise en relation au jour le jour des candidats et des recruteurs via la plateforme « L'Aveyron Recrute ».

Calendrier de mise en œuvre

Pour engager ces travaux, je vous propose :

- D'installer en octobre le Service de l'Insertion et de l'Emploi, et d'inscrire cette démarche dans notre stratégie sur l'emploi,
- Dans la continuité, de réunir le comité stratégique pour mobiliser les partenaires institutionnels,
- Et en suivant, d'engager la concertation et les premières actions de communication.

Je vous prie de bien vouloir délibérer pour :

- Valider ces orientations politiques en faveur du recrutement
- m'autoriser à réunir les instances identifiées, et à engager la concertation avec les partenaires,
- m'autoriser à mener toute action et signer tout acte nécessaire à la conduite de cette démarche.

Le Président du Conseil départemental,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Arnaud VIALA', written in a cursive style.

Arnaud VIALA

EXTRAIT
du procès-verbal des délibérations du Conseil départemental

Délibération CdA/01-10-2021/D/BE/6

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20211001-41027-DE-1-1
Reçu le 11 octobre 2021

Déposée le 11 octobre 2021

Affichée le 11 octobre 2021

Publiée le 8 novembre 2021

Le Conseil départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 1 octobre 2021 à 09h30 à l'Hôtel du Département.

43 conseillers départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : M. Arnaud COMBET ayant donné pouvoir à Mme Sarah VIDAL, M. Christian TIEULIE ayant donné pouvoir à Mme Michèle BUESSINGER.

Président de séance : Monsieur Arnaud VIALA

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur André AT

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Vu le rapport n° CdA/01-10-2021/D/BE/6 concernant : Mise en 2x2 voies de la RN 88 dans le département de l'Aveyron

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDERANT que les rapports présentés lors de la réunion de l'Assemblée départementale du 1^{er} octobre 2021 ont été adressés aux élus le 17 septembre 2021 ;

VU l'avis favorable du bureau exécutif et de la commission des routes et des mobilités lors de leurs réunions du 17 septembre 2021 ;

CONSIDERANT que la RN88 qui assure la liaison Toulouse-Lyon est l'une des liaisons principales de désenclavement routier de l'Aveyron et qu'il est indispensable de poursuivre et de terminer le maillon manquant Rodez A75;

CONSIDERANT la présentation faite jeudi 16 septembre 2021, de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Conseil départemental après des élus directement concernés par la mise en 2x2 voies de la RN 88 entre Rodez et Séverac le Château (conseillers départementaux, présidents des intercommunalités, maires), les parlementaires, la Région et les chambres consulaires, des ambitions du Département en matière d'aménagement à 2x2 voies de cet itinéraire, au bénéfice du territoire et des aveyronnais et de l'activité économique ;

CONSIDERANT que les participants ont salué à l'unanimité cette initiative et ont apporté leur entier soutien pour cet aménagement à 2x2 voies dans les quinze à vingt prochaines années ;

CONSIDERANT que Monsieur Arnaud VIALA a rencontré le préfet de région le 29 septembre dernier. Au cours de cet entretien, le préfet de région a confirmé le fait que la poursuite des travaux de mise à 2x2 voies de la RN 88, entre Rodez et Séverac d'Aveyron, constitue une priorité dans l'élaboration du futur Contrat de Plan Etat-Région 2023/2027, actuellement en cours d'élaboration ;

CONSIDERANT que ce projet de mise à 2x2 voies de la RN88 dans le Département de l'Aveyron a été déclaré d'utilité publique le 20 novembre 1997 hors déviation de Baraqueville qui a été déclarée d'utilité publique le 22 mai 2006 ;

CONSIDERANT que ce projet de mise à 2x2 voies de la RN88 dans le Département de l'Aveyron a été déclaré d'utilité publique le 20 novembre 1997 hors déviation de Baraqueville qui a été déclarée d'utilité publique le 22 mai 2006 ;

CONSIDERANT que les emprises foncières nécessaires à la mise à 2x2 voies ont été acquises par l'Etat sur l'ensemble du territoire aveyronnais, soit dans le cadre de procédures d'aménagements fonciers, soit avec recours à une procédure d'expropriation pour la section Rodez-Causse Comtal ;

CONSIDERANT que pour finaliser cette mise à 2x2 voies, plusieurs sections restent à traiter:

– Section Rodez-Laissac : 22 kms

APPROUVE la demande de transfert de la maîtrise d'ouvrage au Département ;

PREND ACTE du coût de cet aménagement qui s'élève à 144 M€, comprenant la mise en 2*2 voies de la section Rodez-Causse Comtal ;

APPROUVE la demande d'inscription des crédits de travaux au futur contrat de plan avec la clé de financement suivante :

Etat :	50% soit 72 M€
Région :	25% soit 36 M€
Département :	25% soit 36 M€

– Section Laissac – A75 (18,5 kms)

PREND ACTE du coût de cette section qui s'élève à 148 M€ ;

APPROUVE la demande de transfert de la maîtrise d'ouvrage au Département afin d'engager rapidement l'ensemble des études de mise en 2*2 voies ;

APPROUVE la demande d'inscription des crédits d'études dont le montant s'élève à 3 M€ au futur contrat de plan avec la clé de financement suivante :

Etat :	50% soit 1,5 M€
Région :	25% soit 0,75 M€
Département :	25% soit 0,75 M€

– Aménagement de la rocade de Rodez avec en particulier la dénivellation des carrefours giratoires de la rocade de Rodez et la réalisation du « shunt » de la Gineste

CONSIDERANT que les études ont débuté en 2016 en concertation avec l'Etat, le Département et Rodez Agglomération et qu'elles ont permis de valider le parti d'aménagement retenu pour chacun des échangeurs dont les plans sont joints en annexe ;

CONSIDERANT que le projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 8 avril 2021 ;

CONSIDERANT que ce projet nécessite quelques acquisitions foncières qui vont être menées

par les services de l'Etat ;

CONSIDERANT que l'opération a été estimée par les services de l'Etat à 43M€ TTC en 2018, puis réévaluée à 66,6 M€ en 2019 financée selon la clé de répartition suivante :

Etat : 40%

Rodez Agglomération : 40%

Département de l'Aveyron : 20%

CONSIDERANT que d'un point de vue budgétaire, une somme de 10M€ avait été inscrite à l'actuel Contrat de plan (2014-2020) afin de réaliser les études, les acquisitions foncières et débiter les travaux d'un premier giratoire. Pour financer la fin de la déviation de Baraqueville, l'Etat a décidé, en décembre 2019, de réduire par avenant ce crédit à 5 M€ ;

CONSIDERANT que l'Etat a programmé pour 2022, les travaux du « shunt » de la Gineste (création d'une voirie de 300m permettant une liaison directe depuis le giratoire de la Gineste vers la rocade en direction de Saint-Cloud) pour un montant des travaux estimé à 3 M€,

APPROUVE une participation du Département à hauteur de 20% soit 0,6 M€ ;

APPROUVE la demande d'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de la dénivellation de 3 carrefours giratoires pour montant total de 61,6 M € au futur contrat de plan, avec une participation du Département à hauteur de 20%, soit 12,32 M€.

AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document, convention ou engagement dans la limite des montants indiqués et inscriptions budgétaires correspondantes.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 45

- Abstention : 0

- Contre : 0

- Absent excusé : 0

- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil départemental

Arnaud VIALA

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

REUNION DU 1 OCTOBRE 2021

BUREAU EXECUTIF

OBJET : Mise en 2x2 voies de la RN 88 dans le département de l'Aveyron

La RN88 qui assure la liaison Toulouse-Lyon est l'une des liaisons principales de désenclavement routier de l'Aveyron.

Elle sera totalement aménagée à 2x2 voies entre Toulouse et Rodez à l'horizon 2023 sauf sur le secteur de Lescure à l'entrée d'Albi.

La poursuite de cet aménagement à 2x2 voies entre Rodez et Séverac le Château constitue un enjeu essentiel pour le Département de l'Aveyron et pour la Région Occitanie.

Cet aménagement assure :

- Un maillage autoroutier entre l'autoroute A20 à Toulouse et l'A75 à Séverac le Château (voir plan ci-joint)
- Le désenclavement routier du territoire aveyronnais. Le Département de l'Aveyron ne sera jamais traversé par une liaison ferroviaire à grande vitesse et les gares TGV se situent à plus de 150 km. Les liaisons aériennes sur Paris sont peu nombreuses et onéreuses.
- Une amélioration des temps de parcours. Le temps de trajet moyen entre l'A75 (échangeur de Séverac le château) et l'entrée de Rodez (giratoire de Saint Marc) est actuellement d'environ 45 mn. Avec une 2x2 voies limitée à 110 km/h, il sera de 23 mn.
- Une amélioration très importante de la sécurité des usagers. De 2010 à 2020, il y a eu 17 tués sur la RN88 entre Rodez et Séverac le Château.
Pour l'A75, sur cette même période le nombre de tués sur un même linéaire a été de 3.

Enfin, la réalisation à 2x2 voies de la RN 88 représente un gain socio-économique très important.

Monsieur Arnaud VIALA, Président du Conseil départemental a invité à l'Hôtel du Département le jeudi 16 septembre 2021, les élus directement concernés par la mise en 2x2 voies de la RN 88 entre Rodez et Séverac le Château (conseillers départementaux, présidents des intercommunalités, maires), les parlementaires, la Région et les chambres consulaires.

Le Président leur a présenté les ambitions du Département en matière d'aménagement à 2x2 voies de cet itinéraire, au bénéfice du territoire et des aveyronnais et de l'activité économique.

Les participants ont salué à l'unanimité cette initiative et ont apporté leur entier soutien pour cet aménagement à 2x2 voies dans les quinze à vingt prochaines années.

La mise à 2x2 voies de la RN88 dans le département de l'Aveyron doit donc être une priorité pour notre territoire et il est indispensable de poursuivre et terminer le maillon manquant Rodez-A75.

Etat d'avancement des études et des travaux dans le Département de l'Aveyron.

Ce projet de mise à 2x2 voies de la RN88 dans le Département de l'Aveyron a été déclaré d'utilité publique le 20 novembre 1997 hors déviation de Baraqueville qui a été déclarée d'utilité publique le 22 mai 2006.

Les emprises foncières nécessaires à la mise à 2x2 voies ont été acquises par l'Etat sur l'ensemble du territoire aveyronnais, soit dans le cadre de procédures d'aménagements fonciers, soit avec recours à une procédure d'expropriation pour la section Rodez-Causse Comtal.

Les travaux de mise à 2x2 voies entre Tanus et Rodez ont débuté en 2010 et devraient être totalement terminés fin 2022/début 2023.

Le coût de ces travaux s'élève à 230 M€ et la clé de financement est la suivante :

Etat :	53.84%	soit	123,846 M€
Région Occitanie :	23.08%	soit	53,077 M€
Département de l'Aveyron :	23.08%	soit	53,077 M€

Poursuite de l'aménagement de la RN88 dans le Département de l'Aveyron

Pour finaliser cette mise à 2x2 voies, plusieurs sections restent à traiter:

- 1 - Section Rodez-Laissac
- 2 - Section Laissac-A75
- 3 - Aménagement de la rocade de Rodez avec en particulier la dénivellation des carrefours giratoires de la rocade et la réalisation du « shunt » de la Gineste

1 – Section Rodez-Laissac

1.1 – Rodez Causse-Comtal : 7,5 kms

Le Département de l'Aveyron a demandé et obtenu, en novembre 2011, un transfert de maîtrise d'ouvrage de l'Etat pour réaliser une première tranche de la section Rodez-Causse Comtal. Cet

aménagement prévu pour partie à 2 voies et pour partie à 3 voies est en cours d'achèvement avec une mise en service totale prévue fin 2021.

1.2 – Rodez-Laissac : 22 kms

L'aménagement de cette section Rodez-Laissac consiste :

- à compléter l'aménagement de la partie Rodez - Causse Comtal en faisant évoluer cette section de 7,5 kms à 2 et 3 voies en 2x2 voies
 - à réaliser les travaux de la mise à 2x2 voies de la partie Causse Comtal – Laissac (14,5 kms).
- Le trafic sur cette partie Rodez-Laissac est de 11 600 véhicules / jour.

La solution pour une réalisation rapide de cette mise à 2x2 voies nécessite, comme pour Rodez – Causse Comtal, un transfert de la maîtrise d'ouvrage au Département. Le coût de cet aménagement entre Rodez et Laissac s'élève à 144 M€.

Il pourrait être envisagé la clé de financement suivante :

Etat : 50% soit 72 M€
Région : 25% soit 36 M€
Département : 25% soit 36 M€

Il convient dès à présent de solliciter l'inscription de ces crédits de travaux (144 M€) au prochain contrat de plan.

2 – Section Laissac – A75

Le coût de cette section Laissac – A75 (18,5 kms) s'élève à 148 M€. Le trafic sur cette partie Laissac – A75 est de 7 000 véhicules / jour.

Il est essentiel d'engager l'ensemble des études de mise à 2x2 voies de cette section rapidement (études techniques, environnementales et archéologiques).

La seule solution pour réaliser rapidement ces études nécessite là-aussi un transfert de la maîtrise d'ouvrage au Département.

Le coût de ces études Laissac – A75 s'élève à 3 M€.

Il pourrait être envisagé la même clé de financement que sur Rodez-Laissac à savoir :

Etat : 50% soit 1,5 M€
Région : 25% soit 0,75 M€
Département : 25% soit 0,75 M€

Là-aussi il est nécessaire d'inscrire le montant de ces études au prochain contrat de plan.

3 – Aménagement de la rocade de Rodez avec en particulier la dénivellation des carrefours giratoires de la rocade de Rodez et la réalisation du « shunt » de la Gineste

Les études ont débuté en 2016 en concertation avec l'Etat, le Département et Rodez Agglomération. Elles ont permis de valider le parti d'aménagement retenu pour chacun des échangeurs (voir plans ci-joints au rapport).

Ce projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 8 avril 2021.

Ce projet nécessite quelques acquisitions foncières qui vont être menées par les services de l'Etat. Ces négociations se feront dans un premier temps à l'amiable. En cas d'échec, l'Etat se verra contraint de recourir à une procédure d'expropriation qui pourrait nécessiter un délai supplémentaire de 2 à 3 ans.

Cette opération a été estimée par les services de l'Etat à 43M€ TTC en 2018, puis réévaluée à 66,6 M€ en 2019. Elle est financée avec la clé de financement suivante :

Etat : 40%
Rodez Agglomération : 40% (avec une compensation de 20% de la Région Occitanie)
Département de l'Aveyron : 20%

D'un point de vue budgétaire, une somme de 10M€ avait été inscrite à l'actuel Contrat de plan (2014-2020) afin de réaliser les études, les acquisitions foncières et débiter les travaux d'un premier giratoire.

Pour financer la fin de la déviation de Baraqueville, l'Etat a décidé, en décembre 2019, de réduire par avenant ce crédit à 5 M€.

D'un point de vue travaux, l'Etat a décidé de réaliser, en 2022 les travaux du « shunt » de la Gineste (création d'une voirie de 300m permettant une liaison directe depuis le giratoire de la Gineste vers la rocade en direction de Saint-Cloud). Le montant des travaux est estimé à 3 M€ avec une participation du Département de 20% soit 0,6 M€.

Il convient dès à présent de solliciter l'inscription au prochain contrat de plan des crédits nécessaires à la réalisation de ces 3 dénivellations soit 66,6 M€ - 5 M€ = 61,6 M €.

La participation du Département de l'Aveyron s'élèverait à : 61,6 M€ x 20% = 12,32 M€.

Synthèse des propositions :

Notre assemblée est invitée à délibérer sur les décisions suivantes :

- RN 88 – Rodez – Laissac :
 - o Demande de transfert de la maîtrise d'ouvrage au Département
 - o Demande d'inscription des crédits travaux (144 M€) au futur contrat de plan avec la clé de financement suivante :
 - Etat : 50%
 - Région : 25%
 - Département : 25%

- RN 88 – Laissac – A75 :
 - o Demande de transfert de la maîtrise d'ouvrage au Département
 - o Demande d'inscription des crédits d'études (3 M€) au futur contrat de plan avec la clé de financement suivante :
 - Etat : 50%
 - Région : 25%
 - Département : 25%

- Rodez de Rodez :
 - o Shunt de la Gineste : approbation du projet estimé à 3 M€ et validation de la participation du Département de l'Aveyron à hauteur de 20% soit 0,6M€.
 - o Dénivellation des 3 carrefours giratoires : demande d'inscription des crédits nécessaires (61,6 M€) au futur contrat de plan.
Participation du Conseil départemental à hauteur de 20% soit 12,24 M€.

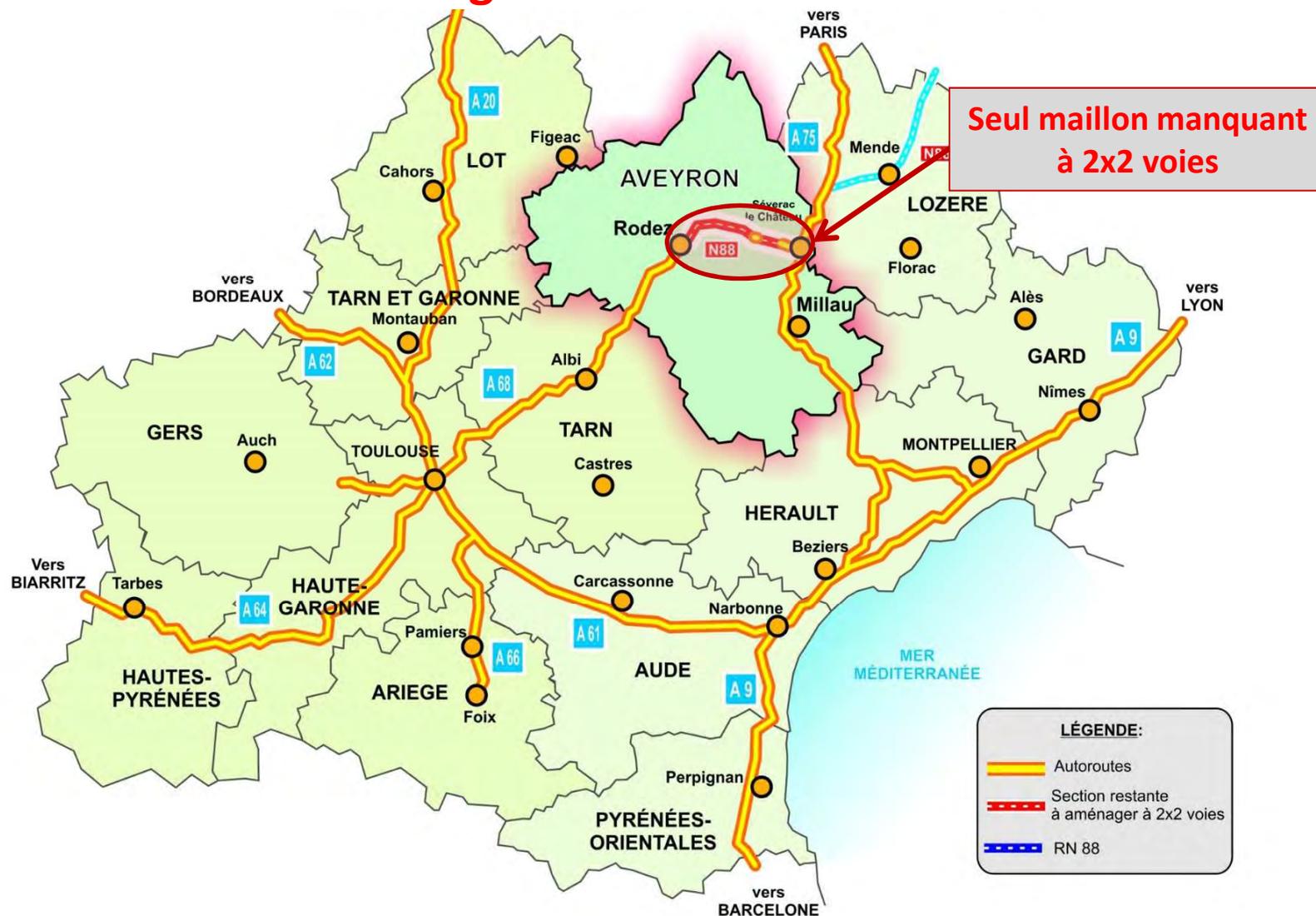
Le Président du Conseil départemental,



Arnaud VIALA

Pourquoi un aménagement à 2x2 voies?

Assurer un maillage autoroutier du nord de
la **Région Occitanie**



RN 88 TANUS - RODEZ

Section Croix-de-Mille - Rodez (PDMI) Longueur aménagée : 35.6 km

La Baraque St-Jean / La Mothe
13,7 km
Mise en service : Juillet 2015

95 M€
Financement :
Etat : 51.154 M€
Région : 21.923 M€
Département de l'Aveyron : 21.923 M€

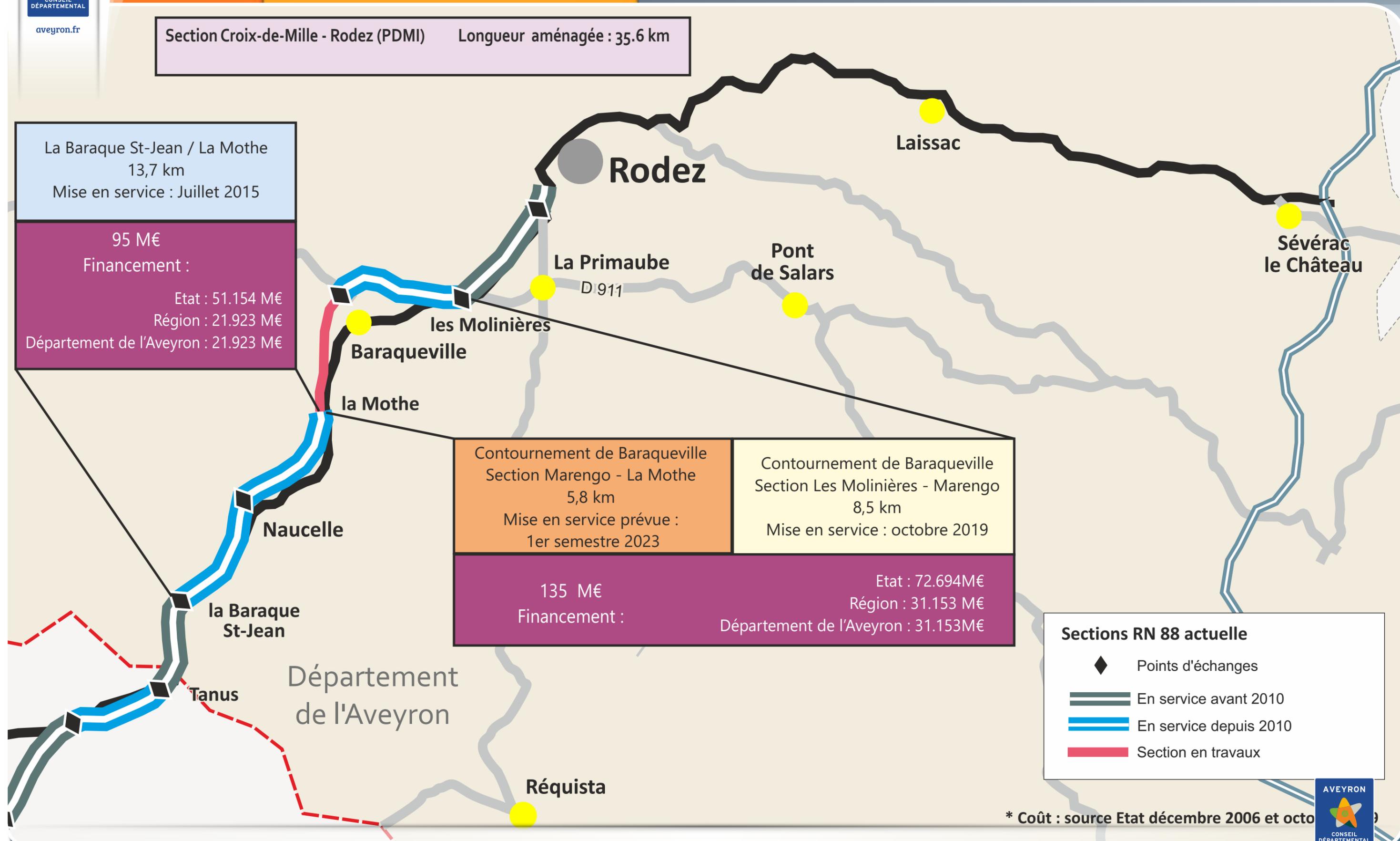
Contournement de Baraqueville
Section Marengo - La Mothe
5,8 km
Mise en service prévue :
1er semestre 2023

Contournement de Baraqueville
Section Les Molinières - Marengo
8,5 km
Mise en service : octobre 2019

135 M€
Financement :
Etat : 72.694M€
Région : 31.153 M€
Département de l'Aveyron : 31.153M€

Sections RN 88 actuelle

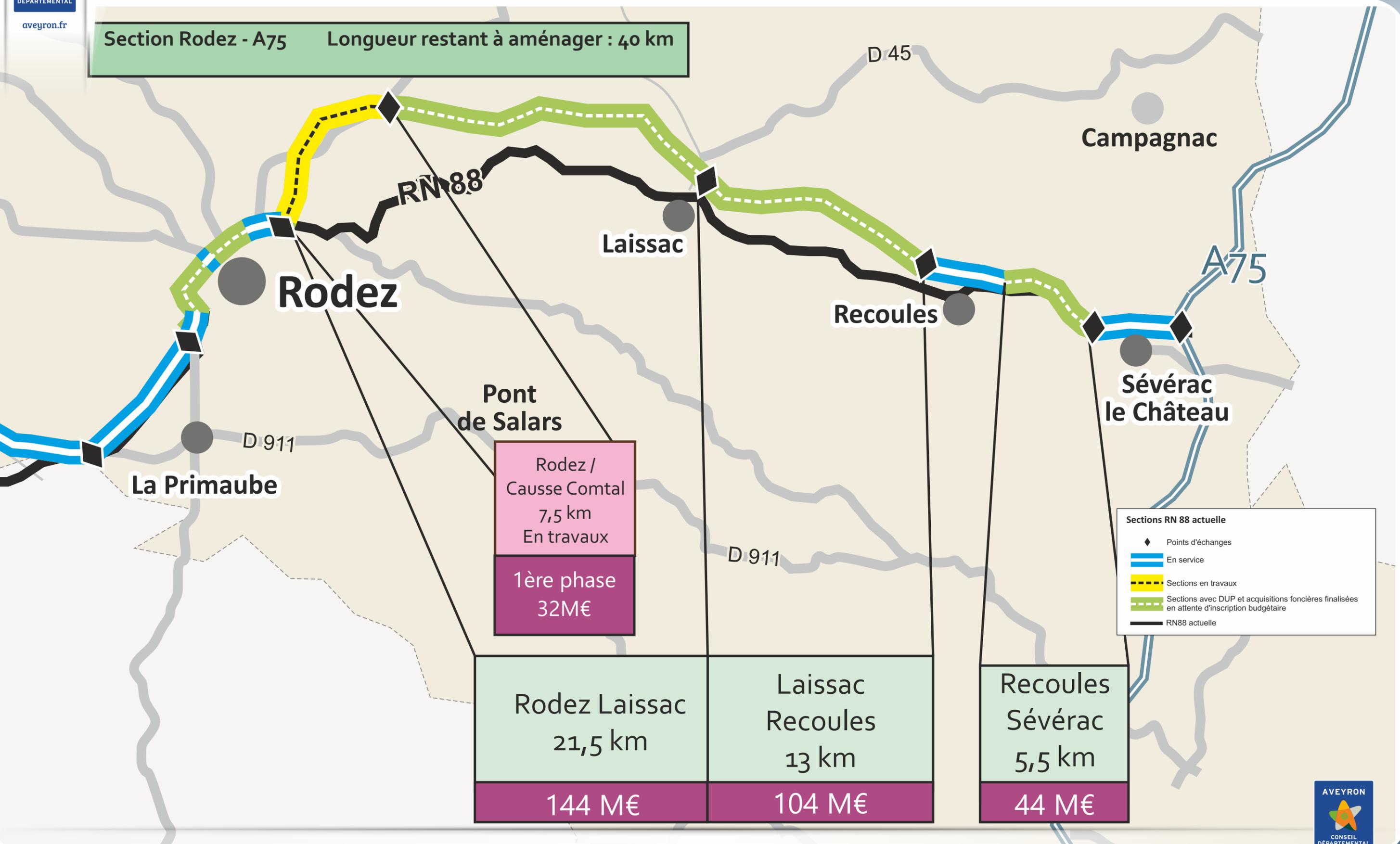
- ◆ Points d'échanges
- ▬ En service avant 2010
- ▬ En service depuis 2010
- ▬ Section en travaux



* Coût : source Etat décembre 2006 et octo

RN 88 **RODEZ - A75**

Section Rodez - A75 Longueur restant à aménager : 40 km



Rodez /
Causse Comtal
7,5 km
En travaux

1ère phase
32M€

Rodez Laissac
21,5 km

144 M€

Laissac
Recoules
13 km

104 M€

Recoules
Sévérac
5,5 km

44 M€

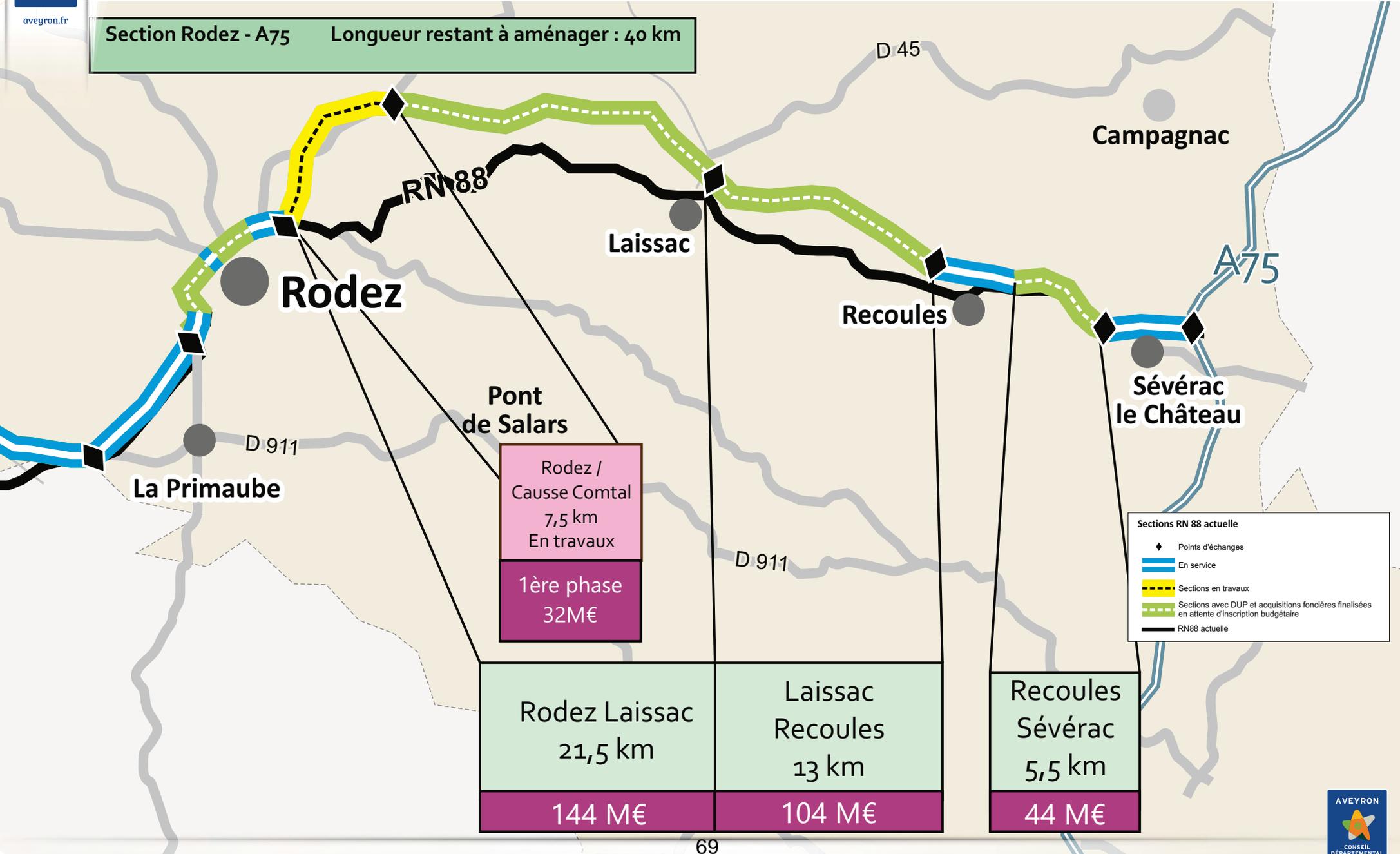
Sections RN 88 actuelle

- ◆ Points d'échanges
- ▬ En service
- ▬ Sections en travaux
- ▬ Sections avec DUP et acquisitions foncières finalisées en attente d'inscription budgétaire
- ▬ RN88 actuelle

RN 88

RODEZ - A75

Section Rodez - A75 Longueur restant à aménager : 40 km



Rodez /
Causse Comtal
7,5 km
En travaux

1ère phase
32M€

Rodez Laissac
21,5 km

144 M€

Laissac
Recoules
13 km

104 M€

Recoules
Sévérac
5,5 km

44 M€

Sections RN 88 actuelle

- ◆ Points d'échanges
- En service
- - - Sections en travaux
- - - Sections avec DUP et acquisitions foncières finalisées en attente d'inscription budgétaire
- RN88 actuelle

Rocade de RODEZ - Dénivellation des giratoire de St Félix et des Moutiers

Giratoire de St Félix



Marcillac

RD 901

Decazeville
Rignac

RD 840

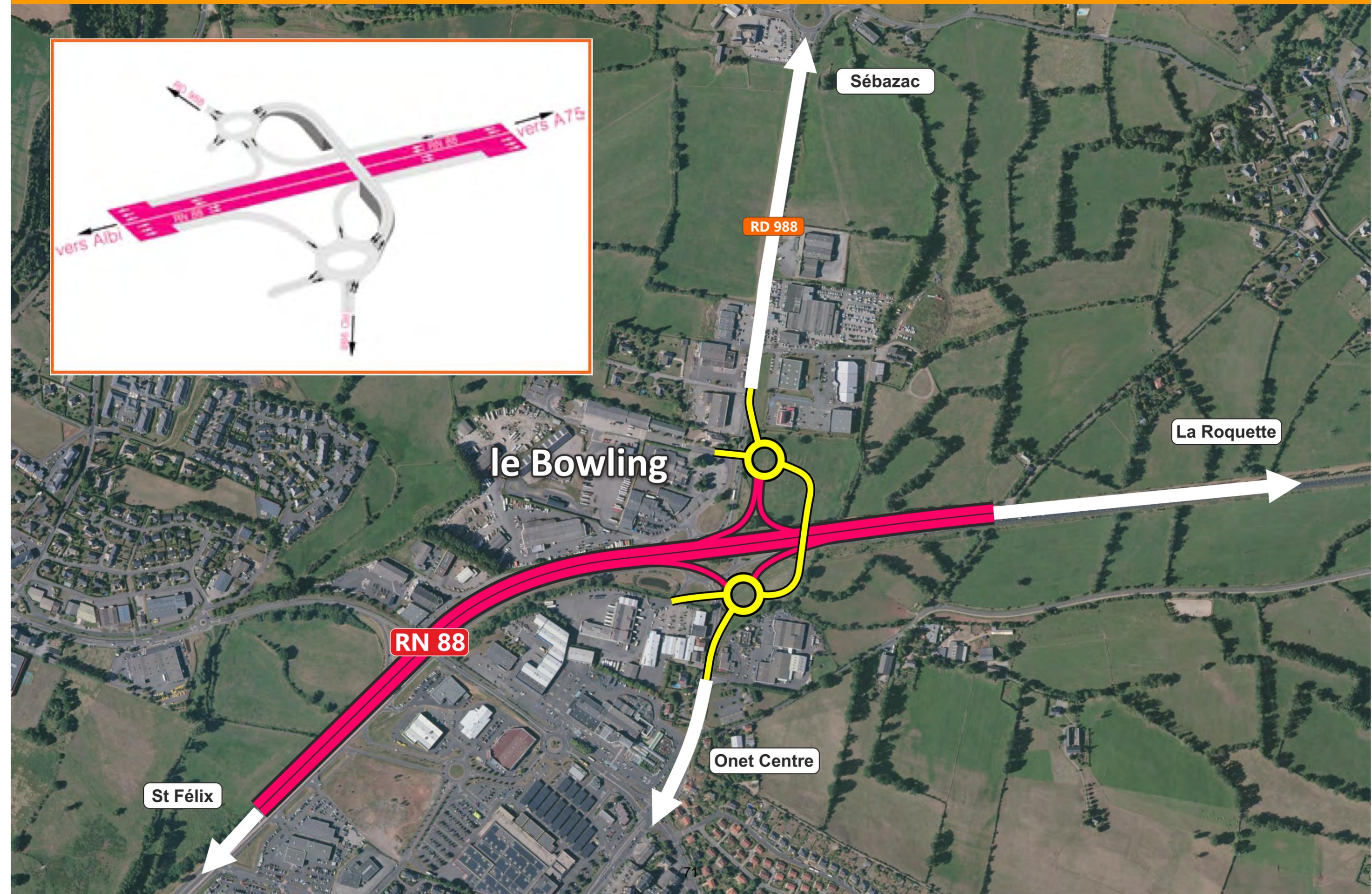
Shunt de la
Gineste

Rodez Centre

Giratoire des Moutiers



Rocade de RODEZ – Dénivellation du giratoire de St Marc



EXTRAIT
du procès-verbal des délibérations du Conseil départemental

Délibération CdA/01-10-2021/D/002/7

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20211001-41025-DE-1-1
Reçu le 7 octobre 2021

Déposée le 7 octobre 2021

Affichée le 7 octobre 2021

Publiée le 8 novembre 2021

Le Conseil départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 1 octobre 2021 à 09h30 à l'Hôtel du Département.

40 conseillers départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : M. Jean-Luc CALMELLY ayant donné pouvoir à Mme Magali BESSAOU, M. Arnaud COMBET ayant donné pouvoir à Mme Sarah VIDAL, Mme Emilie GRAL ayant donné pouvoir à M. Arnaud VIALA, M. Christian TIEULIE ayant donné pouvoir à Mme Michèle BUESSINGER.

Absent excusé : M. Christophe LABORIE.

Président de séance : Monsieur Arnaud VIALA

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur André AT

.....
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Vu le rapport n° CdA/01-10-2021/D/002/7 concernant : PRESENTATION DU PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N° 1 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDERANT que les rapports présentés lors de la réunion de l'Assemblée départementale du 1^{er} octobre 2021 ont été adressés aux élus le 17 septembre 2021 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances lors de sa réunion du 17 septembre 2021 ;

VOTE par chapitre la Décision modificative n°1 2021 du budget principal telle que présentée dans le document budgétaire joint en annexe ;

ARRETE le montant de la Décision modificative n°1 2021 du budget principal, en mouvements réels, à la somme de 56 553 412,42€ équilibrée et répartie comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat antérieur	27 179 680,86	40 292 002,42	13 112 321,56
Reports	16 225 277,80	10 000 000,00	-6 225 277,80
Propositions nouvelles	13 148 453,76	6 261 410,00	-6 887 043,76
TOTAL	56 553 412,42	56 553 412,42	0,00

APPROUVE :

- la reprise des résultats antérieurs, en dépenses et en recettes pour un montant net de 13 112 321,56€ ;
- l'intégration des reports de crédits de l'exercice 2020 en dépenses pour un montant de 16 225 277,80€ et en recettes pour un montant de 10 000 000€ ;
- les inscriptions de dépenses et recettes, les autorisations de programmes et les opérations comptables, telles que décrites dans le présent rapport et présentées dans le document budgétaire joint en annexe.

AUTORISE les admissions en non-valeur pour un montant de 400 000€.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 36
- Abstentions : 8
- Contre : 0
- Absent excusé : 1
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil départemental

Arnaud VIALA

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

REUNION DU 1 OCTOBRE 2021

Commission des finances

OBJET : Présentation du projet de Décision Modificative n°1 2021 - Budget principal

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'Assemblée délibérante le projet de Décision modificative supplémentaire n°1 de l'exercice 2021.

La DM1, permet de faire le lien avec la gestion précédente, en intégrant les reports de crédits et l'affectation du résultat de l'exercice précédent, d'ajuster les prévisions du budget primitif voté en début d'année, et d'inscrire de nouvelles opérations.

La DM1 2021 du budget principal s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat antérieur	27 179 680,86	40 292 002,42	13 112 321,56
Reports	16 225 277,80	10 000 000,00	-6 225 277,80
Propositions nouvelles	13 148 453,76	6 261 410,00	-6 887 043,76
TOTAL	56 553 412,42	56 553 412,42	0,00

I- Affectation des résultats antérieurs

Comme décrit dans le rapport de présentation du compte administratif 2020 examiné en juillet, les résultats de l'exercice 2020, sont affectés comme suit, en DM1 2021:

Affectation des résultats

Déficit d'investissement reporté (compte 001)	-27 179 680,86
Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	27 608 547,66
Excédent de fonctionnement reporté (compte 002)	12 683 454,76
TOTAL	13 112 321,56

II- Intégration des reports de crédits

Les crédits de dépenses reportés sur la gestion 2021 s'élèvent à : **16 225 277,80€**. Ces reports ont été très fortement réduits, par rapport aux années antérieures, suite à la mise en place au BP 2018 d'une gestion en AP/CP.

Comme décrit dans le rapport de présentation du CA 2020, présenté en session du 23 juillet, ces reports de crédits concernent :

- Des programmes d'investissement pour 10 428 866,80€
- Et des dépenses de fonctionnement pour 5 796 411€.

Les reports de recettes s'élèvent à **10 000 000€** et concernent exclusivement des emprunts, pour lesquels les contrats ont été souscrits en 2020 avec un délai de mobilisation jusqu'en décembre 2021.

Les reports de dépenses et de recettes dégagent un solde négatif de 6 225 277,80€ qui vient diminuer le résultat du CA. Après intégration de ces reports **le résultat net du CA 2020 disponible pour le financement de la DM1 2021 s'élève à 6 887 043.76€**.

III- Les propositions nouvelles de la DM1 2021

1- Les recettes supplémentaires

Il est pris en compte en DM n° 1 2021 :

- Les ajustements, au vu des notifications reçues, des recettes inscrites au BP 2021 au titre des dotations de l'Etat et de la fiscalité.

Recettes de fonctionnement (en €)	BP 2021	Notifications 2021	Ajustements DM1 2021
Transfert TVA	72 900 000,00	72 938 612,00	38 612,00
CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)	13 141 000,00	13 235 315,00	94 315,00
IFER (Imposition forfaitaire entreprises de reseaux)	5 200 000,00	5 098 386,00	-101 614,00
Redevance sur installations hydroelectriqu	2 501 144,00	1 684 968,00	-816 176,00
DGF	66 840 590,00	66 834 895,00	-5 695,00
Compensations fiscales	3 550 000,00	3 538 926,00	-11 074,00
DCRTP	7 555 000,00	7 554 031,00	-969,00
Péréquation frais de gestion Taxe foncière	7 200 000,00	7 101 849,00	-98 151,00
Fonds CVAE	0,00	702 042,00	702 042,00
FCTVA travaux entretien	1 260 000,00	1 314 446,29	54 446,00
FCTVA travaux d'équipement	8 100 000,00	8 174 449,15	74 449,00
Dotation CNSA/ Conférence des financeurs	900 000,00	809 005,00	-90 995,00
Total des ajustements			-160 810,00

Globalement ces ajustements se traduisent par une diminution de recettes de **-160 810€**.

- Il est par ailleurs proposé l'inscription de recettes nouvelles, au vu, d'une part, des nouveaux projets présentés en dépenses et d'autre part de l'activité des services départementaux et des réalisations budgétaires constatées. Ces recettes nouvelles totalisent **6 422 220€**, et concernent :

- Des participations de l'Etat au titre de nouveaux projets d'aide sociale pour :

1 565 853€, dont:

439 838€ pour l'APA à domicile/préfiguration du tarif de référence national, (fonds CNSA)

190 000 € pour le Service public de l'insertion et de l'emploi,

154 115 € pour le plan pauvreté,

60 000 € pour la lutte contre les addictions

420 000 € pour la revalorisation des salaires des services d'aide à Domicile

301 900 € pour la stratégie nationale de protection de l'enfance.

Tous ces projets donnent lieu à une inscription de dépenses en DM1.

- Des participations de l'Etat, de la Région Occitanie et des communautés de communes aux travaux de voirie pour un montant de **2 408 000€-**
- Des produits DMTO pour **2 millions d'€**. Le marché immobilier est resté très dynamique depuis le début de l'année. Au vu des produits DMTO perçus, il est proposé d'augmenter de

2 millions la recette inscrite au BP 2021, portant à 30 millions d'€ le montant des DMTO attendus sur l'année 2021.

- Divers recouvrements pour **208 367€**, couvrant essentiellement des indemnités d'assurance réaffectées en travaux d'entretien.
- Des recouvrements sur successions d'aide sociale à l'hébergement pour **700 000€**. Comme indiqué plus loin, cette recette donne lieu à l'inscription en dépense d'une provision d'un montant équivalent pour couvrir le risque d'irrécouvrabilité.
- Et moins **460 000€**, correspondant à dotation CNSA pour le fonctionnement de la MDPH, qui est désormais, à compter de 2021, versée directement à la MDPH et ne transite plus en dépense et recette sur le budget départemental.

L'ensemble de ces recettes totalise 6 261 410€, ajouté au résultat reporté de l'exercice précédent (6 887 043.76€), c'est un total de recettes de **13 148 453,76€**, qui est disponible pour le financement de la DM1 2021.

2°- Les dépenses nouvelles

Les dépenses nouvelles totalisent 13 148 453,76€, dont

7 602 817€ de dépenses d'investissement,

Et 5 545 636,76€ de dépenses de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dépenses par pôle et par domaine d'interventions.

Dépenses (en €)	Investissement	Fonctionnement	Total
Solidarités Humaines et Développement Social Local	0,00	3 611 934,00	3 611 934,00
Services communs		1 100 000,00	1 100 000,00
Enfance & Familles		301 900,00	301 900,00
Vieillesse & Handicap		1 475 919,00	1 475 919,00
Prévention santé		60 000,00	60 000,00
Plan Pauvreté		154 115,00	154 115,00
Emploi & Insertion		520 000,00	520 000,00
Attractivité	125 565,00	1 051 302,00	1 176 867,00
Interventions touristiques	12 000,00	108 000,00	120 000,00
Interventions territoriales	45 000,00	12 500,00	57 500,00
Agriculture et Environnement		389 000,00	389 000,00
Marketing du territoire et accueil populations		-50 000,00	-50 000,00
Patrimoine, musées et coopérations	88 565,00	138 435,00	227 000,00
Arts vivants , vie culturelle		35 000,00	35 000,00
Sports et accompagnement pédagogique		170 000,00	170 000,00
Archives	-20 000,00	248 367,00	228 367,00
Aménagement du Territoire	6 522 700,00	-474 700,00	6 048 000,00
Routes	5 982 700,00	-474 700,00	5 508 000,00
Patrimoine et collèges	540 000,00		540 000,00
Ressources & Moyens	954 552,00	1 357 100,76	2 311 652,76
Equipements numériques	119 375,00	20 521,76	139 896,76
Opérations règlementaires	835 177,00	186 579,00	1 021 756,00
Contributions aux syndicats mixtes		1 150 000,00	1 150 000,00
TOTAL DEPENSES	7 602 817,00	5 545 636,76	13 148 453,76

- **Au titre des solidarités humaines**, il est proposé **3 611 934€** de dépenses supplémentaires, dont 2 511 934€ réparties entre l'aide sociale à l'Enfance et la Famille, la vieillesse-Handicap et l'insertion et 1, 1 million de charges financières (admissions en non-valeur et provision).

Ces dépenses nouvelles d'aide sociale répondent, d'une part, à de nouveaux projets engagés en partenariat avec l'Etat et d'autre part, à des évolutions constatées au niveau du nombre de bénéficiaires et des tarifs.

Le tableau ci-dessous présente le détail des opérations proposées au titre de l'aide sociale.

Nouveaux projets	Dépenses	Observations
Service public de l'insertion et de l'emploi	190 000,00	Le Département a été retenu suite à appel à projet national. Donne lieu à une participation de l'Etat d'un montant équivalent.
APA domicile SAAD/ préfiguration tarif de référence national	439 838,00	Donne lieu à une participation de la CNSA d'un montant équivalent.
Stratégie pauvreté	154 115,00	Mise en œuvre de l'avenant 2021 en cours de finalisation. Donne lieu à une participation de l'Etat d'un montant équivalent.
Lutte contre les addictions PMI et ASE	60 000,00	Le Département a été retenu par la CPAM, Convention proposée à la CP d'octobre. Donne lieu à une participation de l'Etat d'un montant équivalent.
Revalorisation des salaires SAAD	600 000,00	Avenant CC 43, applicable au 1er octobre. Donne lieu à une participation de l'Etat à hauteur de 70% en 2021 et 50% en 2022.
Stratégie nationale de protection de l'enfance	301 900,00	Convention proposée à la CP d'octobre. Donne lieu à une participation de l'Etat d'un montant équivalent.
Total	1 745 853,00	

Ajustements au vu de l'exécution budgétaire		
Insertion/contrats aidés	330 000,00	Augmentation du nombre de contrats aidés
Aide sociale à l'hébergement- personnes handicapées	300 000,00	Revalorisation des dotations
PCH (Prestations compensations Handicap)	100 000,00	Augmentation du nombre de bénéficiaires
Prestations : Prévention et autonomie	486 081,00	Au vu des notifications de la CNSA
Participation Maison départementale du handicap	-450 000,00	Versement direct à la MDPH
Provision pour recouvrements sur succession aide sociale à l'hébergement	700 000,00	Provision pour contentieux en cours
Admissions en non-valeur	400 000,00	
	1 866 081,00	
Total	3 611 934,00	

Les nouveaux projets présentés au titre du service public de l'insertion, de la stratégie pauvreté, de la stratégie nationale de protection de l'enfance, de la lutte contre les addictions..., totalisent 1 745 853€ et donnent lieu à des participations de l'Etat à hauteur de 1 565 853€, laissant une charge nette à financer de 180 000€.

S'agissant de la revalorisation des salaires des professionnels des services d'aide à domicile (SAAD), il est indiqué que le renouvellement des CPOMs avec les 12 SAAD autorisés et tarifés, envisagé en cours d'année 2021, n'a pu être réalisé en l'absence de visibilité sur le cadre réglementaire national, la loi « solidarité intergénérationnelle » étant toujours en attente, et en raison du contexte sanitaire et électoral et qu'il convient de ce fait de tarifier ces SAAD selon les modalités définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Il est ainsi proposé d'étendre le taux directeur maximum de 3%, voté lors du Budget Primitif, à l'ensemble de ces SAAD pour la tarification 2021.

Cette hausse permettra notamment de prendre en compte l'augmentation du point d'indice suite à l'avenant 44 de la convention de branche aide à domicile.

Les crédits supplémentaires inscrits dans cette DM1 intègrent également le financement de l'avenant 43 pour les SAAD éligibles, estimé à 600 000 € en dépenses et 180 000 € en coût net pour le Département, après prise en compte de l'aide de l'Etat d'un montant évalué à 420 000 €. Les crédits de l'avenant 43 seront versés aux SAAD sous forme de dotation, sur la base des coûts réels, afin d'éviter toute hausse du reste à charge pour les usagers.

Au titre des ajustements comptables, il est proposé la constitution d'une provision équilibrée par une recette équivalente, comme décrit dans la partie du rapport consacrée aux opérations comptables et des **admissions en non-valeur pour un montant de 400 000€**, correspondant à l'annulation de titres anciens, antérieurs à 2016, de créances sur successions et indus RSA.

- **Au titre de l'attractivité**, il est proposé des inscriptions de crédits pour un montant de **1 176 867€**, correspondant à de nombreuses interventions en matière de tourisme, de développement territorial, d'agriculture et environnement, de culture, de sport..., comme le décrit le tableau ci-dessous.

Attractivité	
Fonctionnement	
Interventions touristiques	
Fonds départemental d'interventions touristiques	30 000,00
Entretien navigabilité du Lot, études préalables à travaux de curage de la rivière	50 000,00
Borne musée Soulages	12 000,00
Poursuite équipement offices de tourisme	28 000,00
Total Interventions touristiques	120 000,00
Interventions territoriales	
Fonds l'OCCAL	45 000,00
SM Aéroport Millau -Larzac	12 500,00
Total Interventions territoriales	57 500,00
Agriculture et Environnement	
Compensations phénomènes climatiques exceptionnels	200 000,00
Réajustement contribution SYDOM	169 000,00
Fonds départemental d'interventions en matière d'environnement	20 000,00
Total Agriculture et Environnement	389 000,00
Marketing du territoire et accueil populations	
Réduction crédit- Aveyron recrute	-50 000,00
Total Marketing du territoire	-50 000,00
Patrimoine, musées et coopérations	
Restauration patrimoine historique	85 000,00
Pôle occitan	27 000,00
Subventions diverses	100 000,00
Chantier de fouilles archéologiques	5 000,00
Prestations et équipements musées départementaux	10 000,00
Total Patrimoine, musées et coopérations	227 000,00
Arts vivants , vie culturelle	
Nouveaux dossiers de soutien aux créations artistiques	35 000,00
Total Arts vivants , vie culturelle	35 000,00
Sports et accompagnement pédagogique	
AMO Agence des sports	50 000,00
Asso de préfiguration Agence du sport	50 000,00
Soutien aux clubs sportifs et manifestations .	70 000,00
Sports et accompagnement pédagogique	170 000,00
Archives	
Répartition suite à sinistre septembre 2020	198 367,00
Numérisation des documents	30 000,00
Total Archives	228 367,00
Total Pôle Attractivité	1 176 867,00

Il est par ailleurs proposé, au vu des dossiers déposés, d'augmenter de 3,5 millions l'autorisation de programme de 8,4 millions, votée lors du BP 2021, au titre des aides aux communes pour les projets d'intérêts communaux.

- **Au titre de l'aménagement du territoire**, il est proposé d'inscrire **6,048 millions d'€** de dépenses supplémentaires, dont 5 508 000€ pour la voirie départementale et 540 000 € pour le Patrimoine et des collèges.

Les dépenses de voirie concernent :

- La participation de l'Etat au titre de la RN 88 pour 3 millions d'€.
- Des travaux de sauvegarde liés aux intempéries pour 450 000€
- Des compléments de financement pour des opérations en cours pour 1 908 000€.
- Du matériel de voirie pour 624 700€, compensé en grande partie par un prélèvement sur les crédits d'entretien de la voirie à hauteur de 474 700€.

Concernant le fonds de concours RN88, pour lequel le Département s'est engagé auprès de l'Etat à hauteur de 53,115 millions d'€, il restera à financer 2,058 millions d'€, après versement des 3 millions proposés en DM1.

Au vu des inscriptions de recettes pour 2,408 millions, la charge nette des travaux et équipements de voirie est de 3,100 millions d'€.

Les crédits afférents au Patrimoine et collèges recouvrent :

- L'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques pour 50 000€.
- Des compléments de travaux sur des chantiers en cours (chapelle royale, CA Foch...) pour 150 000€
- Des participations aux collèges privés correspondants à des restes dus au titre de 2019 et 2020, pour lesquels les crédits n'avaient pas été reportés, pour 150 000 €.
- Des études préalables aux travaux dans les collèges pour 190 000€.

- **Au titre du pôle Ressources et Moyens**, les crédits proposés à hauteur de **2 311 672,76€**, concernent :

- Des équipements et prestations informatiques pour les services départementaux à hauteur de 139 896,76€.
- Un ajustement des participations au syndicat mixte de l'aéroport Rodez Marcillac, au titre de la DSP Rodez-Paris, pour laquelle la compagnie AMELIA sollicite un soutien financier des collectivités pour compenser la perte du chiffre d'affaires induit par la

crise sanitaire et au syndicat mixte Jean-Henri Fabre, au titre de la DSP accordée à Micropolis, pour un montant global de 1 150 000€.

- Un ajustement de la contribution au fonds national de péréquation des DMTO à hauteur de 136 579€.
- Des titres annulés pour 50 000€
- Une régularisation comptable, correspondant à une reprise sur excédent de fonctionnement capitalisé pour 835 177€. Cette opération qui donne lieu à une écriture budgétaire est décrite dans la partie du rapport consacrée aux opérations comptables.

- Les opérations comptables

Au-delà des opérations liées aux politiques départementales présentées ci-dessus, il est proposé d'inscrire en DM1 des opérations de régularisations comptables.

Ces opérations se traduisent par des écritures d'ordre qui n'affectent pas le résultat, à l'exception de l'opération liée à la reprise sur excédent de fonctionnement capitalisé.

1°-Reprise sur excédent de fonctionnement capitalisé : Apurement du compte 1069

Le compte 1069 « Reprise sur excédent de fonctionnement capitalisé » a été utilisé en 2004, lors de la réforme de l'instruction budgétaire M52, pour la mise en œuvre de la simplification du rattachement des intérêts courus non échus (ICNE). Cette écriture comptable, préconisée alors par les instructions de finances publiques, conduisait à financer une charge réelle de fonctionnement par une opération d'ordre, avec prélèvement sur les réserves sans intégration au budget.

Cette opération, avec comptabilisation au compte 1069, n'étant pas reprise dans la nouvelle instruction comptable M57 applicable aux départements au plus tard en 2024, il doit être procédé à l'apurement du compte 1069, par une opération semi-budgétaire avec émission d'un mandat au compte 1068, pour un montant de 835 176,22€, réduisant ainsi le résultat d'un montant équivalent.

Numéro de compte	Débit	Crédit
Compte 1068	835 176.22	

2° : Opérations de remembrement et d'aménagements fonciers :

Dans le cadre de conventions passées avec l'Etat, le Département a assuré de 1997 à 2018, la maîtrise d'ouvrage, pour le compte de l'Etat, d'opérations de remembrement et d'aménagements fonciers liées aux travaux de contournement de Millau pour l'aménagement de l'A75 et du contournement de Baraqueville pour l'aménagement de la RN 88.

Pour le financement de ces opérations de remembrement et d'aménagements fonciers liées à des routes nationales, l'Etat a versé au Département des participations par tranches successives adaptées au déroulement prévisible des travaux.

Ces opérations sont aujourd'hui achevées et doivent être clôturées comptablement.

Au vu des participations reçues de la part de l'Etat et des dépenses réalisées par le Département, comptabilisées sur un compte de tiers : 454, en crédit/débit, il ressort un solde négatif de 719 121,89€ qui doit être soldé par les écritures d'ordre non budgétaire décrites ci-dessous, avec un débit au compte 1068 pour un montant de 719 121,89€.

Numéro compte	Débit	Crédit
4542110		182 991,09
4542120		75,00
4542121		2 013 826,30
4542122		876 828,31
4542123		834 120,25
4542210	784 464,09	
4542220	7 585,12	
4542221	2 629 890,48	
4542222	1 334 153,82	
4542223	681 560,19	
454411		1 985 906,43
4544110		263 028,21
COMPTE 1068	719 121,89	
Total	6 156 775,59	6 156 775,59

3° : Travaux de la cité scolaire de Saint-Affrique

La cité scolaire de Saint-Affrique regroupe un ensemble scolaire : lycée et collège, implanté sur deux sites, le site Jean Jaurès et le site Foch. Le site Foch est entièrement affecté au collège alors que le site Jean Jaurès comporte des locaux communs au lycée et au collège : cantine, internat....

La gestion des lycées relevant de la Région, les travaux concernant le lycée, réalisés par le Département pour le compte de la Région sur la cité scolaire de Saint-Affrique, donnent lieu à une participation de la Région dans le cadre d'une convention et sont imputés sur un compte 455 « Travaux pour le compte de tiers ».

Du fait de l'imbrication des établissements scolaires : lycée et collège, sur un même site et de la mutualisation de certains locaux, tous les travaux réalisés sur le site Jean Jaurès sont imputés sur un compte 455 « Travaux pour le compte de tiers », or seule la partie concernant le lycée fait l'objet d'une participation de la Région, la partie collège reste à la charge du Département.

Au vu des dépenses enregistrées, depuis 2004, sur le compte 455 « Travaux pour le compte de tiers », et des participations versées par la Région, il reste sur le compte 4552 un solde négatif de 2 614 213,19€, correspondant aux travaux restant à la charge du Département qu'il convient d'apurer par une écriture d'ordre, en débit, au compte 217312 « Constructions bâtiments scolaires » et en crédit, aux comptes 455 « Opérations sur établissement d'enseignement »

Numéro de compte	Débit	Crédit
Compte 217312	2 614 213,19	
Compte 45511		1 075 282,52
Compte 455110		1 538 930,67

4° : Mandat d'aménagement des zones d'activités A75

Au titre de la convention de mandat passée en 1995 entre le Département et la SEM 12, pour l'aménagement des zones départementales d'activités situées en bordure de l'A75 à la Cavalerie et à Séverac le Château, il reste depuis 2004, un solde sur engagement de 1 195 411, 38€ sur un compte 1678. Or cette opération est terminée et les zones d'activités ont été cédées par le Département aux communautés de communes de Larzac et Vallée en 2017 et des Causses à l'Aubrac en 2018. Pour solder définitivement cette opération et apurer le compte 1678, il convient de passer une opération d'ordre non budgétaire équilibrée en débit/crédit comme suit :

Numéro de compte	Débit	Crédit
Compte 1678	1 195 411,38	
Compte 1068		1 195 411,38

5° : Provision pour risque lié aux difficultés de recouvrement des créances sur succession.

Le Conseil départemental est confronté à une double problématique pour le recouvrement des créances sur succession au titre de l'aide sociale à l'hébergement. D'une part, le titre de recette correspondant à la créance départementale ne peut être établi sans connaissance de l'actif net successoral, ce qui peut prendre plusieurs années avant qu'un titre de recette puisse être émis.

D'autre part, le délai de prescription d'assiette auprès de France Domaine est de seulement 5 ans, à compter de la date du décès du bénéficiaire et ne peut être interrompu que par un titre de recette.

Nous avons de ce fait, des créances sur succession très anciennes, de plus de 5 ans, pour lesquelles, aucun titre n'a été émis dans l'attente de connaître le montant exact de l'actif net successoral, et pour lesquelles le service des Domaines nous oppose la prescription de 5 ans.

Pour éviter de perdre tout droit à recouvrement suite à prescription du délai, il est proposé d'émettre les titres de recettes dans le délai réglementaire de 5 ans pour le montant total de la créance départementale et de constituer en parallèle une provision pour couvrir le risque élevé d'irrécouvrabilité de la recette.

Pour ce faire, il est proposé en DM1 l'inscription, en dépense et recette, d'une somme de 700 000€ correspondant aux titres de recouvrement sur succession d'aide sociale à l'hébergement, émis courant 2021 pour interrompre le délai de prescription.

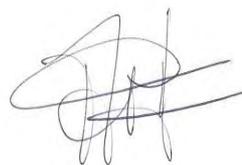
Au vu du rapport de présentation de la Décision modificative n°1, qui vous est présenté, je vous prie de bien vouloir :

Approuver :

- La reprise des résultats dégagés au compte administratif 2020.
- L'intégration des reports de crédits de l'exercice 2020 en dépenses et recettes.
- Les inscriptions de dépenses et recettes et les opérations comptables, telles que décrites dans le présent rapport et présentées dans le document budgétaire joint en annexe.

- **Et autoriser** des admissions en non-valeur pour un montant de 400 000€.

Le Président du Conseil départemental,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Arnaud VIALA', with a stylized, cursive script.

Arnaud VIALA

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

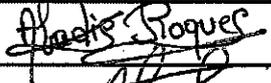
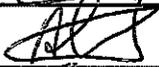
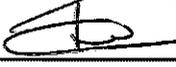
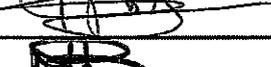
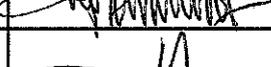
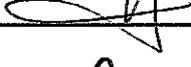
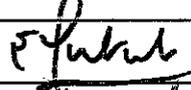
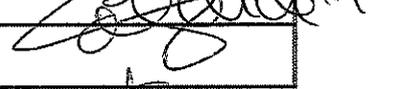
Nombre de membres en exercice : 45
 Nombre de membres présents : 44
 Nombre de suffrages exprimés : 44

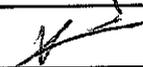
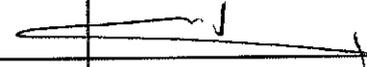
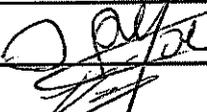
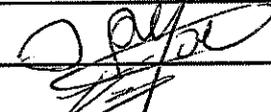
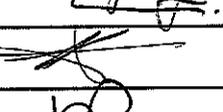
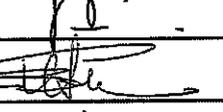
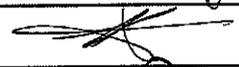
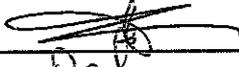
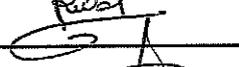
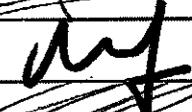
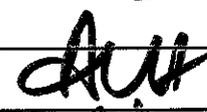
VOTES :
 Pour : 36
 Contre : 0
 Abstentions : 8

Date de convocation : 17/09/21

Présenté par (1),
 A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le RODEZ le 01/10/21
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABADIE-ROQUES Valérie	
ABINAL Jean-Philippe	
ALAZARD Vincent	
ALIES Monique	
ANGLARS Jean-Claude	
ASSIER Claude	
AT André	
BARBEZANGE Jacques	
BAYOL Stéphanie	
BESSAOU Magali	
BUSSINGER Michèle	
CABROLIER Hélian	
CALMELLY Jean-Luc	
CANTOURNET Éric	
CAUSSE Michel	
CAVALERIE Bertrand	
CAZARD Annie	
COMBET Amaud	
COUFFIGNAL Sylvain	
DAVID Sébastien	

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		E2
DUGAST Nathalie		
DURAND Kateline		
FIRMIN Virginie		
FRAYSSE Nadine		
GALLIARD Jean-François		
GOMBERT Dominique		
GRAL Émilie		
GROS Edmond		
JULIEN Serge		
LABORIE Christophe		
LAFON Francine		
MASBOU Jean-Pierre		
MAZARS Brigitte		
MOULY Cathy		
NAUDAN Christian		
ORCEL Karine		
PIERINI Graziella		
PRESNE Christine		
PUEL Nathalie		
RIGAL Gisèle		
RIVIERE Hélène		
SADOUL Jean-Philippe		
SAULES-LE-BARS Émilie		
TIEULIE Christian		
VIALA Arnaud		
VIDAL Sarah		

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical...).

EXTRAIT
du procès-verbal des délibérations du Conseil départemental

Délibération CdA/01-10-2021/D/002/7

Accusé de réception en Préfecture

Reçu le

Déposée le

Affichée le

Publiée le

Le Conseil départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 1 octobre 2021 à 09h30 à l'Hôtel du Département.

40 conseillers départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : M. Jean-Luc CALMELLY ayant donné pouvoir à Mme Magali BESSAOU, M. Arnaud COMBET ayant donné pouvoir à Mme Sarah VIDAL, Mme Emilie GRAL ayant donné pouvoir à M. Arnaud VIALA, M. Christian TIEULIE ayant donné pouvoir à Mme Michèle BUESSINGER.

Absent excusé : M. Christophe LABORIE.

Président de séance : Monsieur Arnaud VIALA
Secrétaire de séance : André AT
Rapporteur : Monsieur André AT

.....
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Vu le rapport n° CdA/01-10-2021/D/002/7 concernant : PRESENTATION DU PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N° 1 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDERANT que les rapports présentés lors de la réunion de l'Assemblée départementale du 1^{er} octobre 2021 ont été adressés aux élus le 17 septembre 2021 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances lors de sa réunion du 17 septembre 2021 ;

VOTE par chapitre la Décision modificative n°1 2021 du budget principal telle que présentée dans le document budgétaire joint en annexe ;

ARRETE le montant de la Décision modificative n°1 2021 du budget principal, en mouvements réels, à la somme de 56 553 412,42€ équilibrée et répartie comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat antérieur	27 179 680,86	40 292 002,42	13 112 321,56
Reports	16 225 277,80	10 000 000,00	-6 225 277,80
Propositions nouvelles	13 148 453,76	6 261 410,00	-6 887 043,76
TOTAL	56 553 412,42	56 553 412,42	0,00

APPROUVE :

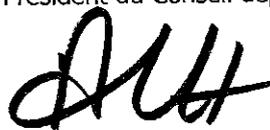
- la reprise des résultats antérieurs, en dépenses et en recettes pour un montant net de 13 112 321,56€ ;
- l'intégration des reports de crédits de l'exercice 2020 en dépenses pour un montant de 16 225 277,80€ et en recettes pour un montant de 10 000 000€ ;
- les inscriptions de dépenses et recettes, les autorisations de programmes et les opérations comptables, telles que décrites dans le présent rapport et présentées dans le document budgétaire joint en annexe.

AUTORISE les admissions en non-valeur pour un montant de 400 000€.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 36
- Abstentions : 8
- Contre : 0
- Absent excusé : 1
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil départemental



Arnaud VIALA

EXTRAIT
du procès-verbal des délibérations du Conseil départemental

Délibération CdA/01-10-2021/D/002/8

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20211001-41023-DE-1-1
Reçu le 7 octobre 2021

Déposée le 7 octobre 2021

Affichée le 7 octobre 2021

Publiée le 8 novembre 2021

Le Conseil départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 1 octobre 2021 à 09h30 à l'Hôtel du Département.

40 conseillers départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : M. Jean-Luc CALMELLY ayant donné pouvoir à Mme Magali BESSAOU, M. Arnaud COMBET ayant donné pouvoir à Mme Sarah VIDAL, Mme Emilie GRAL ayant donné pouvoir à M. Arnaud VIALA, M. Christian TIEULIE ayant donné pouvoir à Mme Michèle BUESSINGER.

Absent excusé : M. Christophe LABORIE.

Président de séance : Monsieur Arnaud VIALA

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur André AT

.....
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Vu le rapport n° CdA/01-10-2021/D/002/8 concernant : PRESENTATION DU PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N° 1 2021 DES BUDGETS ANNEXES

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDERANT que les rapports présentés lors de la réunion de l'Assemblée départementale du 1^{er} octobre 2021 ont été adressés aux élus le 17 septembre 2021 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances lors de sa réunion du 17 septembre 2021 ;

APPROUVE les propositions de DM1 2021 des budgets annexes telles que présentées dans le rapport et dans le document budgétaire, synthétisés ci-dessous :

(en euros)

Budgets Annexes		Résultat du CA 2020	Reports de crédits	Propositions nouvelles et écritures comptables	TOTAL
20-Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille	Dépenses	0,00	375 679,78	1 331 506,42	1 707 186,20
	Recettes	1 763 186,20	0,00	-56 000,00	1 707 186,20
23-Production d'Énergie	Dépenses	0,00	7 045,04	24 641,52	31 686,56
	Recettes	31 686,56	0,00	0,00	31 686,56
50- Chaufferie Bois Sarrus	Dépenses	0,00	0,00	150 791,86	150 791,86
	Recettes	410 773,23	0,00	-259 981,37	150 791,86
60- Aire de Brocuéjols	Dépenses	0,00	41 107,50	755 509,72	796 617,22
	Recettes	796 617,22	0,00	0,00	796 617,22
80- ESPE de l'Académie de Toulouse	Dépenses		0,00	111 059,88	111 059,88
	Recettes	111 059,88	0,00	0,00	111 059,88

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 36
- Abstentions : 8
- Contre : 0
- Absent excusé : 1
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil départemental

Arnaud VIALA

**PROJET
DÉCISION
MODIFICATIVE N° 1
2021**

BUDGETS ANNEXES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**CONSEIL DEPARTEMENTAL :CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L AVEYRON
(1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE PROJET DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 (2)

Numéro SIRET : 22120001700046

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPT DE L AVEYRON

M. 52

Budget supplémentaire (projet de budget) (3)

Voté par nature

BUDGET : MAISON DEPARTEMENTALE ENFANCE ET FAMILLE (4)

ANNEE 2021

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT...).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget par section	9
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Dépenses	10
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Recettes	11
A3.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Dépenses	12
A3.2 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Recettes	13
B1 - Balance générale - Dépenses	14
B2 - Balance générale - Recettes	15

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes	17
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	19
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA	20
A1.3 - Equipements départementaux - Dépenses individualisées en programme d'équipement	21
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	22
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	23
A2 - Equipements non départementaux	24
A3 - Dépenses financières	25
A4.1 - Financement des équipements départementaux et non départementaux	26
A4.2 - Recettes RMI / RSA	27
A4.3 - Recettes financières	28
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	29
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	30
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	34
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1/01 - Opérations non ventilées	Sans Objet
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)	Sans Objet
A1/1 - Fonction 1	Sans Objet
A1/2 - Fonction 2	Sans Objet
A1/3 - Fonction 3	Sans Objet
A1/4 - Fonction 4	Sans Objet
A1/5 - Fonction 5	Sans Objet
A1/6 - Fonction 6	Sans Objet
A1/7 - Fonction 7	Sans Objet
A1/8 - Fonction 8	Sans Objet
A1/9 - Fonction 9	Sans Objet

B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées	Sans Objet
B3 - Etat des provisions	39
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	40
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	41

C - Engagements hors bilan

C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
C2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C4 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C7 - Situation des autorisations de programme	42
C8 - Situation des autorisations d'engagement	43
C9 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1 - Etat du personnel	Sans Objet
D2 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	Sans Objet
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	Sans Objet

E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures

E1 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
-----------------------------------	------------

E - Arrêté et signatures

E2 - Arrêté et signatures	44
---------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) avec les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- (3) avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

III – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

IV – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	C1

RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	2 282 562,52	2 331 458,94	1 714 289,78	A1 1 763 186,20
Investissement	38 990,49	113 897,88	(1) 1 556 463,72	A2 1 631 371,11
Fonctionnement	2 243 572,03	2 217 561,06	(2) 157 826,06	A3 131 815,09

- (1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
 (3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 375 679,78	III + IV 0,00	B1	-375 679,78
Investissement	I 375 679,78	III 0,00	B2	-375 679,78
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

			RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (1)
TOTAL	A1 + B1		1 387 506,42
Investissement	A2 + B2		1 255 691,33
Fonctionnement	A3 + B3		131 815,09

- (1) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 375 679,78
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	374 318,57
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	1 361,21
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (3)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante (3)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES

Chap. / art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (8)	5 000,00	374 318,57	0,00	0,00	379 318,57
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (6)	57 658,00	1 361,21	99 500,00	0,00	158 519,21
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris programmes) (4) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (8)	0,00	0,00	1 156 191,33	0,00	1 156 191,33
Total des dépenses d'équipement		62 658,00	375 679,78	1 255 691,33	0,00	1 694 029,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		62 658,00	375 679,78	1 255 691,33	0,00	1 694 029,11

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	62 658,00	375 679,78	1 255 691,33	0,00	1 694 029,11
--------------	------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 694 029,11
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 089,00	0,00	0,00	0,00	1 089,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 089,00	0,00	0,00	0,00	1 089,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 089,00	0,00	0,00	0,00	1 089,00

021	Virement de la section de fonctionnement (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (9)	61 569,00		0,00	0,00	61 569,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		61 569,00		0,00	0,00	61 569,00

TOTAL	62 658,00	0,00	0,00	0,00	62 658,00
--------------	------------------	-------------	-------------	-------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 631 371,11
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 694 029,11
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)
--

61 569,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(9) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (5)	250 232,00	0,00	45 815,09	0,00	296 047,09
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	1 883 272,00	0,00	30 000,00	0,00	1 913 272,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	9 500,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 143 004,00	0,00	75 815,09	0,00	2 218 819,09
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 143 004,00	0,00	75 815,09	0,00	2 218 819,09

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	61 569,00		0,00	0,00	61 569,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		61 569,00		0,00	0,00	61 569,00

TOTAL	2 204 573,00	0,00	75 815,09	0,00	2 280 388,09
--------------	---------------------	-------------	------------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 280 388,09
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (6)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (6)	2 179 573,00	0,00	-110 000,00	0,00	2 069 573,00
75	Autres produits de gestion courante (6)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
Total des recettes de gestion courante		2 204 573,00	0,00	-110 000,00	0,00	2 094 573,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (6)	0,00	0,00	54 000,00	0,00	54 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 204 573,00	0,00	-56 000,00	0,00	2 148 573,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	2 204 573,00	0,00	-56 000,00	0,00	2 148 573,00
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	131 815,09
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 280 388,09
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	61 569,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	B1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (7)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	374 318,57	0,00	374 318,57
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (7)	100 861,21	0,00	100 861,21
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (7)	1 156 191,33	0,00	1 156 191,33
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (7)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement –Total		1 631 371,11	0,00	1 631 371,11

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 631 371,11
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (8)	45 815,09		45 815,09
012	Charges de personnel et frais assimilés (8)	30 000,00		30 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (8)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (8)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement –Total		75 815,09	0,00	75 815,09

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	75 815,09
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	B2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement –Total		0,00	0,00	0,00

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 631 371,11
+	R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 631 371,11

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Impositions directes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations (7)	-110 000,00		-110 000,00
75	Autres produits d'activités (7)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (7)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (7)	54 000,00	0,00	54 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement –Total		-56 000,00	0,00	-56 000,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	131 815,09
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	75 815,09

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.
 (3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

- (4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.
- (7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

DEPENSES

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL
	I	II		III			IV = I + II + III
TOTAL	62 658,00	375 679,78	1 255 691,33	0,00	1 156 191,33	99 500,00	1 694 029,11
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	62 658,00	375 679,78	1 255 691,33	0,00	1 156 191,33	99 500,00	1 694 029,11
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	62 658,00	375 679,78	1 255 691,33	0,00	1 156 191,33	99 500,00	1 694 029,11
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières (détail en III-A3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (4)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	1 694 029,11
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

RECETTES

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL
	I	II		III	IV = I + II + III
TOTAL	62 658,00	0,00	0,00	0,00	62 658,00
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3) (sauf 1068)	1 089,00	0,00	0,00	0,00	1 089,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	61 569,00		0,00	0,00	61 569,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	0,00		0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (4)	1 631 371,11
---	---------------------

Affectation au compte 1068 (5)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	1 694 029,11
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – Dépenses non individualisées	A1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL		62 658,00	375 679,78	1 255 691,33	0,00	1 156 191,33	99 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	374 318,57	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	374 318,57	0,00	0,00		
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00		
2051	Concessions, droits similaires	5 000,00	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	57 658,00	1 361,21	99 500,00	0,00	0,00	99 500,00
2182	Matériel de transport	15 000,00	0,00	0,00	0,00		
21838	Autre matériel informatique	12 000,00	0,00	7 500,00	0,00		
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	7 000,00	0,00	0,00	0,00		
2185	Matériel de téléphonie	7 658,00	0,00	2 000,00	0,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	16 000,00	1 361,21	90 000,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	1 156 191,33	0,00	1 156 191,33	0,00
231313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	0,00	0,00	1 156 191,33	0,00		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses	A1.2

RMI DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

RSA DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT	A1.3

Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement (1)

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX	A1.4

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX	A1.5

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES	A2

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	DEPENSES TOTALES	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres
Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RMI / RSA – RECETTES	A4.2

RECETTES RMI

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
010	Revenu minimum d'insertion	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

RECETTES RSA

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
018	Revenu de solidarité active	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	A4.3

Recettes financières

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	TOTAL	1 089,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 089,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	1 089,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap. (3)	Libellé	RAR N-1 (4)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	TOTAL DEPENSES (2) (3)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES (2) (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(3) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

(4) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
040	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
040	RECETTES (2)	61 569,00	0,00	0,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	46 474,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	8 161,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	1 127,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 155,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	4 652,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	A7

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<i>041</i>	<i>DEPENSES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>RECETTES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	RAR N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	Total IV = I + II + III
DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)		2 204 573,00	0,00	75 815,09	0,00	0,00	75 815,09	2 280 388,09
011	Charges à caractère général (5)	250 232,00	0,00	45 815,09	0,00	0,00	45 815,09	296 047,09
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	1 883 272,00	0,00	30 000,00	0,00		30 000,00	1 913 272,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	9 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	61 569,00		0,00	0,00		0,00	61 569,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (4)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	2 280 388,09
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Total
		I	II		III	IV = I + II + III
RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)		2 204 573,00	0,00	-56 000,00	0,00	2 148 573,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (5)	2 179 573,00	0,00	-110 000,00	0,00	2 069 573,00
75	Autres produits de gestion courante (5)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
013	Atténuations de charges (5)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (5)	0,00		54 000,00	0,00	54 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (4)	131 815,09
--	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	2 280 388,09
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
011	Charges à caractère général (5)	250 232,00	0,00	45 815,09	0,00
60611	Eau et assainissement	4 000,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	16 500,00	0,00	1 000,00	0,00
60621	Combustibles	16 000,00	0,00	-350,00	0,00
60622	Carburants	10 000,00	0,00	-1 000,00	0,00
60623	Alimentation	20 000,00	0,00	5 000,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	3 500,00	0,00	-860,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 800,00	0,00	1 100,00	0,00
60636	Vêtements de travail	5 300,00	0,00	500,00	0,00
6064	Fournitures administratives	2 500,00	0,00	860,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	3 000,00	0,00	300,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	1 200,00	0,00	-300,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	13 500,00	0,00	1 200,00	0,00
6132	Locations immobilières	18 500,00	0,00	5 000,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	0,00	15 000,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	8 000,00	0,00	715,09	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	700,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	7 600,00	0,00	7 757,00	0,00
6161	Multirisques	5 000,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	0,00	50,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	16 200,00	0,00	-6 107,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	330,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	500,00	0,00	-50,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	300,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	30 000,00	0,00	6 350,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	0,00	300,00	0,00
6238	Divers	39 352,00	0,00	9 000,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	5 000,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	350,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 000,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	600,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	6 000,00	0,00	350,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 883 272,00	0,00	30 000,00	0,00
6331	Versement mobilité	8 400,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 100,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	35 580,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	749 567,00	0,00	30 000,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	6 500,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	20 000,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	218 000,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	325 125,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	210 000,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	270 000,00	0,00	0,00	0,00
6473	Allocations de chômage	30 000,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	9 500,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres (primes, dots)	3 000,00	0,00	0,00	0,00
65211	Frais de scolarité	2 000,00	0,00	-800,00	0,00
65212	Frais périscolaires	3 000,00	0,00	-25,80	0,00
652418	Autres	200,00	0,00	800,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	25,80	0,00
65811	Droits d'utilisat° informatique nuage	1 000,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
65888	Autres	300,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 014 + 015 + 016 + 017 + 65 + 6586)		2 143 004,00	0,00	75 815,09	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
66	Charges financières (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (C) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (D) (5)	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (E)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E		2 143 004,00	0,00	75 815,09	0,00

023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00		0,00	0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4)</i>	61 569,00		0,00	0,00
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	61 569,00		0,00	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section (4)</i>	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		61 569,00		0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	2 204 573,00	0,00	75 815,09	0,00
---	--------------	------	-----------	------

002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 280 388,09
--	---------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.*

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf impôts locaux)	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (4)	2 179 573,00	0,00	-110 000,00	0,00
744	FCTVA	2 573,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation Départements	2 177 000,00	0,00	-110 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	10 000,00	0,00	0,00	0,00
7511	Recouvrements sur département, autres CL	10 000,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	15 000,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	15 000,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES		2 204 573,00	0,00	-110 000,00	0,00
(A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)					

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5) Le montant brut et la compensation correspondent au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Le détail du calcul est destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (D) (5)	0,00		54 000,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00		54 000,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D		2 204 573,00	0,00	-56 000,00	0,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00		0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	2 204 573,00	0,00	-56 000,00	0,00
---	---------------------	-------------	-------------------	-------------

R 002 RESULTAT REPORTE	131 815,09
-------------------------------	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 280 388,09
--	---------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043*.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N ET PROVISIONS NOUVELLES

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		207 525,00	207 525,00	155 200,00	52 325,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		207 525,00	207 525,00	155 200,00	52 325,00
Provisions pour paiement du compte épargne temps	0,00	03/03/2014	7 525,00	7 525,00	7 525,00	0,00
Provision pour pallier aux aléas de l'activité du FDE	0,00	30/06/2015	200 000,00	200 000,00	147 675,00	52 325,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		207 525,00	207 525,00	155 200,00	52 325,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement, ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I	0,00	II
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	375 679,78	0,00	375 679,78

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 62 658,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		1 089,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	1 089,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b)		61 569,00	0,00	0,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	46 474,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	8 161,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	1 127,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 155,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	4 652,00	0,00	0,00
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	62 658,00	0,00	1 631 371,11	0,00	1 694 029,11

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 375 679,78
Ressources propres disponibles	VIII 1 694 029,11
Solde	IX = VIII – IV (4) 1 318 349,33

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C7

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	5 179 672,88	500 000,00	5 679 672,88	1 747 621,19	1 530 509,90	1 860 000,00	164 637,32
D RESTRUCTIO 2020/1 AP2020 RESTRUCTURATION MDEF	4 300 000,00	500 000,00	4 800 000,00	1 244 852,78	1 530 509,90	1 860 000,00	164 637,32
D TRAVAUXFDE 2016/1 RESTRUCTURATION FDE	879 672,88	0,00	879 672,88	502 768,41	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C8

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical...).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 22120001700384	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT CONSEIL DEPARTEMENTAL CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L AVEYRON
--	--

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE DEPT DE L AVEYRON

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 41 (1)

Budget supplémentaire (projet de budget) (3)

BUDGET : PRODUCTION D ENERGIE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES (3)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 17

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 18

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 19

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	26 414,08	2 733,00
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	R		
O	T	(si déficit)	(si excédent)
S	S	0,00	23 681,08
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		26 414,08	26 414,08

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	3 693,44	2 733,00
		+	+
R	E	7 045,04	0,00
P	R		
O	T	(si solde négatif)	(si solde positif)
S	S	0,00	8 005,48
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		10 738,48	10 738,48

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	37 152,56	37 152,56
----------------------------	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	5 228,00	0,00	19 908,13	0,00	25 136,13
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 228,00	0,00	19 908,13	0,00	25 136,13
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2,00	0,00	3 772,95	0,00	3 774,95
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		5 230,00	0,00	23 681,08	0,00	28 911,08
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00	0,00	2 733,00	0,00	2 733,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	2 733,00	0,00	2 733,00
TOTAL		5 230,00	0,00	26 414,08	0,00	31 644,08

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	31 644,08
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 230,00	0,00	0,00	0,00	5 230,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		5 230,00	0,00	0,00	0,00	5 230,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		5 230,00	0,00	0,00	0,00	5 230,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00	2 733,00	0,00	2 733,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	2 733,00	0,00	2 733,00
TOTAL		5 230,00	0,00	2 733,00	0,00	7 963,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	23 681,08
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	31 644,08
---	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	7 045,04	960,44	0,00	8 005,48
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	7 045,04	960,44	0,00	8 005,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	7 045,04	960,44	0,00	8 005,48
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	2 733,00	0,00	2 733,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	2 733,00	0,00	2 733,00
	TOTAL	0,00	7 045,04	3 693,44	0,00	10 738,48

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 738,48
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00	0,00	2 733,00	0,00	2 733,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00	0,00	2 733,00	0,00	2 733,00
	TOTAL	0,00	0,00	2 733,00	0,00	2 733,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	8 005,48
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 738,48
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
---	-------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	19 908,13		19 908,13
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 772,95	0,00	3 772,95
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfécies et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		2 733,00	2 733,00
Dépenses d'exploitation – Total		23 681,08	2 733,00	26 414,08

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	26 414,08
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 733,00	2 733,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	8 005,48	0,00	8 005,48
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		8 005,48	2 733,00	10 738,48

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 738,48
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2 733,00	2 733,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		0,00	2 733,00	2 733,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	23 681,08
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	26 414,08
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		2 733,00	2 733,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	2 733,00	2 733,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	8 005,48
--	-----------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 738,48
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	5 228,00	19 908,13	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	50,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	4 998,00	19 728,13	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	180,00	180,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		5 228,00	19 908,13	0,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2,00	3 772,95	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	2,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	3 772,95	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		5 230,00	23 681,08	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	2 733,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	2 733,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	2 733,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 230,00	26 414,08	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	26 414,08
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 230,00	0,00	0,00
7011	Electricité (subdivisions par tarif)	5 230,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
7588	Autres	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		5 230,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		5 230,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	2 733,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	2 733,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	2 733,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 230,00	2 733,00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	23 681,08
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	26 414,08

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	960,44	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	960,44	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	960,44	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	960,44	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	2 733,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	2 733,00	0,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	0,00	2 733,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	2 733,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	3 693,44	0,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	7 045,04
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 738,48

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) cf. Modalités de vote, I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	2 733,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	2 733,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	2 733,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	2 733,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	8 005,48
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 738,48
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I	2 733,00	II
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	2 733,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	2 733,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 733,00	7 045,04	0,00	9 778,04

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 0,00	2 733,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	2 733,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	2 733,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	2 733,00	0,00	8 005,48	0,00	10 738,48

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 9 778,04
Ressources propres disponibles	VIII 10 738,48
Solde	IX = VIII – IV (5) 960,44

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 22120001700194	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT CONSEIL DEPARTEMENTAL CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L AVEYRON
--	--

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE DEPT DE L AVEYRON

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 41 (1)

Budget supplémentaire (projet de budget) (3)

BUDGET : CHAUFFERIE BOIS SARRUS (3)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 17

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 18

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 19

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 20

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 21

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	103 927,00	40 018,63
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 63 908,37
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		103 927,00	103 927,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	46 864,86	-300 000,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 346 864,86
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		46 864,86	46 864,86

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	150 791,86	150 791,86
----------------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	138 390,00	0,00	103 924,00	0,00	242 314,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00
Total des dépenses de gestion des services		138 390,00	0,00	103 927,00	0,00	242 317,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		138 390,00	0,00	103 927,00	0,00	242 317,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 030,00	0,00	0,00	0,00	1 030,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	11 492,00	0,00	0,00	0,00	11 492,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		12 522,00	0,00	0,00	0,00	12 522,00
TOTAL		150 912,00	0,00	103 927,00	0,00	254 839,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	254 839,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	138 390,00	0,00	40 018,63	0,00	178 408,63
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		138 390,00	0,00	40 018,63	0,00	178 408,63
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		138 390,00	0,00	40 018,63	0,00	178 408,63
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	12 522,00	0,00	0,00	0,00	12 522,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		12 522,00	0,00	0,00	0,00	12 522,00
TOTAL		150 912,00	0,00	40 018,63	0,00	190 930,63

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	63 908,37
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	254 839,00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	690 000,00	0,00	46 864,86	0,00	736 864,86
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		740 000,00	0,00	46 864,86	0,00	786 864,86
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		740 000,00	0,00	46 864,86	0,00	786 864,86
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	12 522,00		0,00	0,00	12 522,00
041	Opérations patrimoniales (4)	33 451,00		0,00	0,00	33 451,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		45 973,00		0,00	0,00	45 973,00
TOTAL		785 973,00	0,00	46 864,86	0,00	832 837,86

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	832 837,86
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	740 000,00	0,00	-300 000,00	0,00	440 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		740 000,00	0,00	-300 000,00	0,00	440 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		740 000,00	0,00	-300 000,00	0,00	440 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 030,00		0,00	0,00	1 030,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	11 492,00		0,00	0,00	11 492,00
041	Opérations patrimoniales (4)	33 451,00		0,00	0,00	33 451,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		45 973,00		0,00	0,00	45 973,00
TOTAL		785 973,00	0,00	-300 000,00	0,00	485 973,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	346 864,86
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	832 837,86
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
---	-------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	103 924,00		103 924,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3,00		3,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		103 927,00	0,00	103 927,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	103 927,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	46 864,86	0,00	46 864,86
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		46 864,86	0,00	46 864,86

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	46 864,86
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	40 018,63		40 018,63
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		40 018,63	0,00	40 018,63

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	63 908,37
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	103 927,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	-300 000,00	0,00	-300 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		-300 000,00	0,00	-300 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	346 864,86
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	46 864,86
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	138 390,00	103 924,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	89 000,00	93 200,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	10 724,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	20 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	28 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	900,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	300,00	0,00	0,00
635111	Cotizat° Foncière des Entreprises	190,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	3,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	3,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		138 390,00	103 927,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		138 390,00	103 927,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 030,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	11 492,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	11 492,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		12 522,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		12 522,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		150 912,00	103 927,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	103 927,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	138 390,00	40 018,63	0,00
706	Prestations de services	113 390,00	40 018,63	0,00
7087	Remboursement de frais	25 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
7588	Autres	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		138 390,00	40 018,63	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		138 390,00	40 018,63	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	12 522,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	12 522,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		12 522,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		150 912,00	40 018,63	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	63 908,37
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	103 927,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	50 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	50 000,00	-990,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	990,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	690 000,00	46 864,86	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	690 000,00	46 864,86	0,00
Total des dépenses d'équipement		740 000,00	46 864,86	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		740 000,00	46 864,86	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	12 522,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>12 522,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	9 147,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	3 375,00	0,00	0,00
	<i>Charges transférées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	Opérations patrimoniales (9)	33 451,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	33 451,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		45 973,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		785 973,00	46 864,86	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	46 864,86
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	740 000,00	-300 000,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	740 000,00	-300 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		740 000,00	-300 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		740 000,00	-300 000,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	1 030,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	11 492,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	10 614,00	0,00	0,00
281533	Install Chauffage urbain	878,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		12 522,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	33 451,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	32 407,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 044,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		45 973,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		785 973,00	-300 000,00	0,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (9)		0,00
		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)		346 864,86
		=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		46 864,86

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 12 522,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		12 522,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	12 522,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	12 522,00	0,00	0,00	12 522,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 12 522,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		12 522,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28135	Installations générales, agencements, ..	10 614,00	0,00	0,00
281533	Install Chauffage urbain	878,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	1 030,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	12 522,00	0,00	346 864,86	0,00	359 386,86

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 12 522,00
Ressources propres disponibles	VIII 359 386,86
Solde	IX = VIII – IV (5) 346 864,86

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
D RENOVATION 2020/1 RENOVATION CHAUFFERIE	950 000,00	40 197,81	990 197,81	203 332,95	786 864,86	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**CONSEIL DEPARTEMENTAL : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L AVEYRON
(1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE PJT BUDGET SUPPLEMENTAIRE (2)

Numéro SIRET : 22120001700350

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPT DE L AVEYRON

M. 52

Budget supplémentaire (projet de budget) (3)

Voté par nature

BUDGET : AIRE DE BROCUJOLS (4)

ANNEE 2021

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT...).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget par section	9
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Dépenses	10
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Recettes	11
A3.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Dépenses	12
A3.2 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Recettes	13
B1 - Balance générale - Dépenses	14
B2 - Balance générale - Recettes	15

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes	17
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	19
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA	20
A1.3 - Equipements départementaux - Dépenses individualisées en programme d'équipement	21
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	22
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	23
A2 - Equipements non départementaux	24
A3 - Dépenses financières	25
A4.1 - Financement des équipements départementaux et non départementaux	26
A4.2 - Recettes RMI / RSA	27
A4.3 - Recettes financières	28
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	29
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	30
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	34
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	36

IV - Annexes

A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1/01 - Opérations non ventilées	Sans Objet
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)	Sans Objet
A1/1 - Fonction 1	Sans Objet
A1/2 - Fonction 2	Sans Objet
A1/3 - Fonction 3	Sans Objet
A1/4 - Fonction 4	Sans Objet
A1/5 - Fonction 5	Sans Objet
A1/6 - Fonction 6	Sans Objet
A1/7 - Fonction 7	Sans Objet
A1/8 - Fonction 8	Sans Objet
A1/9 - Fonction 9	Sans Objet

B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées	Sans Objet
B3 - Etat des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	38
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	39

C - Engagements hors bilan

C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
C2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C4 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C7 - Situation des autorisations de programme	40
C8 - Situation des autorisations d'engagement	41
C9 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1 - Etat du personnel	Sans Objet
D2 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	Sans Objet
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	Sans Objet

E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures

E1 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
-----------------------------------	------------

E - Arrêté et signatures

E2 - Arrêté et signatures	42
---------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) avec les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- (3) avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

III – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

IV – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	C1

RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	2 163 155,48	1 056 692,21	1 903 080,49	A1 796 617,22
Investissement	1 521 198,00	324 502,67	(1) 1 684 451,32	A2 487 755,99
Fonctionnement	641 957,48	732 189,54	(2) 218 629,17	A3 308 861,23

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 41 107,50	III + IV 0,00	B1	-41 107,50
Investissement	I 41 107,50	III 0,00	B2	-41 107,50
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

			RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (1)
TOTAL	A1 + B1		755 509,72
Investissement	A2 + B2		446 648,49
Fonctionnement	A3 + B3		308 861,23

(1) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 41 107,50
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	41 107,50
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (3)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante (3)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES

Chap. / art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		DEPENSES	RECETTES
V	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	446 648,49	0,00
O			
T			

+ + +

R	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	41 107,50	0,00
E			
P	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
O		0,00	487 755,99
R			
T			

= = =

Total de la section d'investissement (2)	487 755,99	487 755,99
--	------------	------------

		DEPENSES	RECETTES
V	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	308 861,23	0,00
O			
T			

+ + +

R	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
E			
P	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
O		0,00	308 861,23
R			
T			

= = =

Total de la section de fonctionnement (3)	308 861,23	308 861,23
---	------------	------------

TOTAL DU BUDGET (4)	796 617,22	796 617,22
-------------------------------	------------	------------

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	446 648,49	0,00	446 648,49	0,00	0,00	0,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	308 861,23	0,00	308 861,23	0,00	0,00	0,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	755 509,72	0,00	755 509,72	0,00	0,00	0,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (8)	0,00	41 107,50	20 000,00	0,00	61 107,50
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (6)	1 048,00	0,00	76 648,49	0,00	77 696,49
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris programmes) (4) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (8)	0,00	0,00	350 000,00	0,00	350 000,00
Total des dépenses d'équipement		1 048,00	41 107,50	446 648,49	0,00	488 803,99
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 048,00	41 107,50	446 648,49	0,00	488 803,99

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	321 198,00		0,00	0,00	321 198,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		321 198,00		0,00	0,00	321 198,00

TOTAL	322 246,00	41 107,50	446 648,49	0,00	810 001,99
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	810 001,99
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (9)	322 246,00		0,00	0,00	322 246,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		322 246,00		0,00	0,00	322 246,00

TOTAL	322 246,00	0,00	0,00	0,00	322 246,00
--------------	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	487 755,99
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	810 001,99
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)
--

1 048,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(9) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (5)	193 439,00	0,00	308 861,23	0,00	502 300,23
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	224 002,00	0,00	0,00	0,00	224 002,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		417 441,00	0,00	308 861,23	0,00	726 302,23
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		417 441,00	0,00	308 861,23	0,00	726 302,23

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	322 246,00		0,00	0,00	322 246,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		322 246,00		0,00	0,00	322 246,00

TOTAL	739 687,00	0,00	308 861,23	0,00	1 048 548,23
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 048 548,23
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	72 828,00	0,00	0,00	0,00	72 828,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (6)	345 661,00	0,00	0,00	0,00	345 661,00
75	Autres produits de gestion courante (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		418 489,00	0,00	0,00	0,00	418 489,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		418 489,00	0,00	0,00	0,00	418 489,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	321 198,00		0,00	0,00	321 198,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		321 198,00		0,00	0,00	321 198,00

TOTAL	739 687,00	0,00	0,00	0,00	739 687,00
--------------	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	308 861,23
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 048 548,23
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	1 048,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	B1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (7)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	61 107,50	0,00	61 107,50
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (7)	76 648,49	0,00	76 648,49
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (7)	350 000,00	0,00	350 000,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (7)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement –Total		487 755,99	0,00	487 755,99

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	487 755,99
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (8)	308 861,23		308 861,23
012	Charges de personnel et frais assimilés (8)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (8)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (8)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement –Total		308 861,23	0,00	308 861,23

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	308 861,23
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	B2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (6)	0,00	0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement –Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	487 755,99
--	-------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	487 755,99
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Impositions directes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations (7)	0,00		0,00
75	Autres produits d'activités (7)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (7)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (7)	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement –Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	308 861,23
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	308 861,23
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

- (4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.
- (7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

DEPENSES

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL
	I	II		III			IV = I + II + III
TOTAL	322 246,00	41 107,50	446 648,49	0,00	0,00	446 648,49	810 001,99
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	1 048,00	41 107,50	446 648,49	0,00	0,00	446 648,49	488 803,99
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	1 048,00	41 107,50	446 648,49	0,00	0,00	446 648,49	488 803,99
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières (détail en III-A3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	321 198,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	321 198,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (4)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	810 001,99
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

RECETTES

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL
	I	II		III	IV = I + II + III
TOTAL	322 246,00	0,00	0,00	0,00	322 246,00
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3) (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	322 246,00		0,00	0,00	322 246,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	0,00		0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (4)	487 755,99
---	-------------------

Affectation au compte 1068 (5)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	810 001,99
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – Dépenses non individualisées	A1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL		1 048,00	41 107,50	446 648,49	0,00	0,00	446 648,49
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	41 107,50	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
2031	Frais d'études	0,00	41 107,50	20 000,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	1 048,00	0,00	76 648,49	0,00	0,00	76 648,49
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00		
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 048,00	0,00	76 648,49	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00	350 000,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	350 000,00	0,00		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses	A1.2

RMI DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

RSA DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT	A1.3

Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement (1)

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX	A1.4

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX	A1.5

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES	A2

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	DEPENSES TOTALES	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres
Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RMI / RSA – RECETTES	A4.2

RECETTES RMI

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
010	Revenu minimum d'insertion	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

RECETTES RSA

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
018	Revenu de solidarité active	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	A4.3

Recettes financières

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap. (3)	Libellé	RAR N-1 (4)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	TOTAL DEPENSES (2) (3)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES (2) (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(3) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

(4) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
040	DEPENSES (2)	321 198,00	0,00	0,00
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.	14 035,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	46 291,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	200 400,00	0,00	0,00
139172	Sub. transf cpte résult. FEDER	53 782,00	0,00	0,00
13918	Autres Sub. Transf équipement	6 690,00	0,00	0,00
040	RECETTES (2)	322 246,00	0,00	0,00
2814	Constructions sur sol d'autrui	286 304,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	11 961,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	23 127,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	351,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	503,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	A7

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<i>041</i>	<i>DEPENSES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>RECETTES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	Total
		I	II		III			IV = I + II + III
DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)		739 687,00	0,00	308 861,23	0,00	0,00	308 861,23	1 048 548,23
011	Charges à caractère général (5)	193 439,00	0,00	308 861,23	0,00	0,00	308 861,23	502 300,23
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	224 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	224 002,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	322 246,00		0,00	0,00		0,00	322 246,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (4)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 048 548,23
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Total
		I	II		III	IV = I + II + III
RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)		739 687,00	0,00	0,00	0,00	739 687,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	72 828,00	0,00	0,00	0,00	72 828,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (5)	345 661,00	0,00	0,00	0,00	345 661,00
75	Autres produits de gestion courante (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	321 198,00		0,00	0,00	321 198,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (4)	308 861,23
--	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 048 548,23
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
011	Charges à caractère général (5)	193 439,00	0,00	308 861,23	0,00
60611	Eau et assainissement	6 000,00	0,00	2 000,00	0,00
60612	Energie - Electricité	35 000,00	0,00	10 000,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00
61521	Entretien terrains	17 613,00	0,00	2 400,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	41 826,00	0,00	227 361,23	0,00
6156	Maintenance	15 000,00	0,00	18 600,00	0,00
6161	Multirisques	1 000,00	0,00	500,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	50 000,00	0,00	20 000,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	17 000,00	0,00	25 000,00	0,00
63512	Taxes foncières	8 000,00	0,00	1 000,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	224 002,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	224 000,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	2,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 014 + 015 + 016 + 017 + 65 + 6586)		417 441,00	0,00	308 861,23	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
66	Charges financières (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (C) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (D) (5)	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (E)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E		417 441,00	0,00	308 861,23	0,00

023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00		0,00	0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4)</i>	322 246,00		0,00	0,00
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	322 246,00		0,00	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section (4)</i>	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		322 246,00		0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	739 687,00	0,00	308 861,23	0,00
---	-------------------	-------------	-------------------	-------------

002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 048 548,23
--	---------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.*

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	72 828,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red.occupation dom. public départemental	72 828,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf impôts locaux)	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (4)	345 661,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	1 661,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	50 000,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation Départements	224 000,00	0,00	0,00	0,00
7474	Participation Communes et interco	50 000,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	20 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES		418 489,00	0,00	0,00	0,00
(A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)					

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5) Le montant brut et la compensation correspondent au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Le détail du calcul est destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (D) (5)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D		418 489,00	0,00	0,00	0,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	321 198,00		0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	321 198,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		321 198,00		0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		739 687,00	0,00	0,00	0,00
---	--	-------------------	-------------	-------------	-------------

R 002 RESULTAT REPORTE				308 861,23
-------------------------------	--	--	--	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				1 048 548,23
--	--	--	--	---------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 321 198,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		321 198,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	321 198,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	321 198,00	41 107,50	0,00
			362 305,50

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 322 246,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b)		322 246,00	0,00	0,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2814	Constructions sur sol d'autrui	286 304,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	11 961,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	23 127,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	351,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	503,00	0,00	0,00
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	322 246,00	0,00	487 755,99	0,00	810 001,99

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 362 305,50
Ressources propres disponibles	VIII 810 001,99
Solde	IX = VIII – IV (4) 447 696,49

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C7

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	4 773 000,00	0,00	4 773 000,00	4 654 623,12	0,00	0,00	0,00
D BROCUJLG 2007/1 AIRE BROCUJOL AMENGM GRANGE	1 657 960,18	0,00	1 657 960,18	1 575 525,58	0,00	0,00	0,00
D BROCUJLF 2007/1 AIRE BROCUJOLS AMENGM FERME	3 115 039,82	0,00	3 115 039,82	3 079 097,54	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C8

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical...).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**CONSEIL DEPARTEMENTAL : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L AVEYRON
(1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE PROJET DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 (2)

Numéro SIRET : 22120001700319

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPT DE L AVEYRON

M. 52

Budget supplémentaire (projet de budget) (3)

Voté par nature

BUDGET : INSPE CENTRE AVEYRON (4)

ANNEE 2021

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT...).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget par section	9
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Dépenses	10
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Recettes	11
A3.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Dépenses	12
A3.2 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Recettes	13
B1 - Balance générale - Dépenses	14
B2 - Balance générale - Recettes	15

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes	17
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	19
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA	20
A1.3 - Equipements départementaux - Dépenses individualisées en programme d'équipement	21
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	22
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	23
A2 - Equipements non départementaux	24
A3 - Dépenses financières	25
A4.1 - Financement des équipements départementaux et non départementaux	26
A4.2 - Recettes RMI / RSA	27
A4.3 - Recettes financières	28
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	29
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	30
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	34
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	36

IV - Annexes

A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1/01 - Opérations non ventilées	Sans Objet
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)	Sans Objet
A1/1 - Fonction 1	Sans Objet
A1/2 - Fonction 2	Sans Objet
A1/3 - Fonction 3	Sans Objet
A1/4 - Fonction 4	Sans Objet
A1/5 - Fonction 5	Sans Objet
A1/6 - Fonction 6	Sans Objet
A1/7 - Fonction 7	Sans Objet
A1/8 - Fonction 8	Sans Objet
A1/9 - Fonction 9	Sans Objet

B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées	Sans Objet
B3 - Etat des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	38
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	39

C - Engagements hors bilan

C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
C2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C4 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C7 - Situation des autorisations de programme	Sans Objet
C8 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet
C9 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1 - Etat du personnel	Sans Objet
D2 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	Sans Objet
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	Sans Objet

E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures

E1 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
-----------------------------------	------------

E - Arrêté et signatures

E2 - Arrêté et signatures	40
---------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) sans les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- (3) avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

III – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

IV – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	C1

RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	116 128,80	172 061,16	55 127,52	A1 111 059,88
Investissement	0,00	128,00	(1) 1 626,73	A2 1 754,73
Fonctionnement	116 128,80	171 933,16	(2) 53 500,79	A3 109 305,15

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1 0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (1)
TOTAL	A1 + B1	111 059,88
Investissement	A2 + B2	1 754,73
Fonctionnement	A3 + B3	109 305,15

(1) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (3)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante (3)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES

Chap. / art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 754,73	0,00

+ + +

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 754,73

= = =

Total de la section d'investissement (2)	1 754,73	1 754,73
--	----------	----------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	109 305,15	0,00

+ + +

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 109 305,15

= = =

Total de la section de fonctionnement (3)	109 305,15	109 305,15
---	------------	------------

TOTAL DU BUDGET (4)	111 059,88	111 059,88
-------------------------------	------------	------------

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	1 754,73	0,00	1 754,73	0,00	0,00	0,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	109 305,15	0,00	109 305,15	0,00	0,00	0,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	111 059,88	0,00	111 059,88	0,00	0,00	0,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (6)	128,00	0,00	1 754,73	0,00	1 882,73
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris programmes) (4) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		128,00	0,00	1 754,73	0,00	1 882,73
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		128,00	0,00	1 754,73	0,00	1 882,73

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	128,00	0,00	1 754,73	0,00	1 882,73
--------------	---------------	-------------	-----------------	-------------	-----------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 882,73
---	-----------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (9)	128,00		0,00	0,00	128,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		128,00		0,00	0,00	128,00

TOTAL	128,00	0,00	0,00	0,00	128,00
--------------	---------------	-------------	-------------	-------------	---------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 754,73
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 882,73
---	-----------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)
--

128,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(9) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (5)	165 609,00	0,00	109 305,15	0,00	274 914,15
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		165 609,00	0,00	109 305,15	0,00	274 914,15
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		165 609,00	0,00	109 305,15	0,00	274 914,15

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	128,00		0,00	0,00	128,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		128,00		0,00	0,00	128,00

TOTAL	165 737,00	0,00	109 305,15	0,00	275 042,15
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	275 042,15
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (6)	165 737,00	0,00	0,00	0,00	165 737,00
75	Autres produits de gestion courante (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		165 737,00	0,00	0,00	0,00	165 737,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		165 737,00	0,00	0,00	0,00	165 737,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	165 737,00	0,00	0,00	0,00	165 737,00
--------------	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	109 305,15
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	275 042,15
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	128,00
---	---------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	B1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (7)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (7)	1 754,73	0,00	1 754,73
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (7)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (7)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement –Total		1 754,73	0,00	1 754,73

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 754,73
---	-----------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (8)	109 305,15		109 305,15
012	Charges de personnel et frais assimilés (8)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (8)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (8)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement –Total		109 305,15	0,00	109 305,15

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	109 305,15
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	B2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement –Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 754,73
--	-----------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 754,73
---	-----------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Impositions directes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations (7)	0,00		0,00
75	Autres produits d'activités (7)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (7)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (7)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement –Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	109 305,15
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	109 305,15
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

- (4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.
- (7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

DEPENSES

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL
	I	II		III			IV = I + II + III
TOTAL	128,00	0,00	1 754,73	0,00	0,00	1 754,73	1 882,73
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	128,00	0,00	1 754,73	0,00	0,00	1 754,73	1 882,73
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	128,00	0,00	1 754,73	0,00	0,00	1 754,73	1 882,73
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières (détail en III-A3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (4)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	1 882,73
---	-----------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

RECETTES

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL
	I	II		III	IV = I + II + III
TOTAL	128,00	0,00	0,00	0,00	128,00
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3) (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	128,00		0,00	0,00	128,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	0,00		0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (4)	1 754,73
---	-----------------

Affectation au compte 1068 (5)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	1 882,73
---	-----------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – Dépenses non individualisées	A1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL		128,00	0,00	1 754,73	0,00	0,00	1 754,73
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	128,00	0,00	1 754,73	0,00	0,00	1 754,73
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	128,00	0,00	1 754,73	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses	A1.2

RMI DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

RSA DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT	A1.3

Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement (1)

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX	A1.4

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX	A1.5

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES	A2

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	DEPENSES TOTALES	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres
Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RMI / RSA – RECETTES	A4.2

RECETTES RMI

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
010	Revenu minimum d'insertion	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

RECETTES RSA

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
018	Revenu de solidarité active	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	A4.3

Recettes financières

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap. (3)	Libellé	RAR N-1 (4)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	TOTAL DEPENSES (2) (3)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES (2) (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(3) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

(4) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
040	DEPENSES (2)	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
040	RECETTES (2)	<i>128,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	<i>128,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	A7

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<i>041</i>	<i>DEPENSES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>RECETTES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	Total
		I	II		III			IV = I + II + III
DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)		165 737,00	0,00	109 305,15	0,00	0,00	109 305,15	275 042,15
011	Charges à caractère général (5)	165 609,00	0,00	109 305,15	0,00	0,00	109 305,15	274 914,15
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	128,00		0,00	0,00		0,00	128,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (4)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	275 042,15
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Total
		I	II		III	IV = I + II + III
RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)		165 737,00	0,00	0,00	0,00	165 737,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (5)	165 737,00	0,00	0,00	0,00	165 737,00
75	Autres produits de gestion courante (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (4)	109 305,15
--	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	275 042,15
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
011	Charges à caractère général (5)	165 609,00	0,00	109 305,15	0,00
60611	Eau et assainissement	5 000,00	0,00	-3 063,00	0,00
60612	Energie - Electricité	23 000,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	76 000,00	0,00	-5 500,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	0,00	-1 428,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	0,00	-1 975,00	0,00
61521	Entretien terrains	2 000,00	0,00	8 193,31	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	34 309,00	0,00	118 689,84	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	0,00	-2 000,00	0,00
6156	Maintenance	10 000,00	0,00	-3 612,00	0,00
6161	Multirisques	3 600,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	3 000,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 700,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		165 609,00	0,00	109 305,15	0,00
(A) = (011 + 012 + 014 + 015 + 016 + 017 + 65 + 6586)					

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
66	Charges financières (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (C) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (D) (5)	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (E)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E		165 609,00	0,00	109 305,15	0,00

023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00		0,00	0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4)</i>	128,00		0,00	0,00
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	128,00		0,00	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section (4)</i>	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		128,00		0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	165 737,00	0,00	109 305,15	0,00
---	------------	------	------------	------

002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	275 042,15
--	-------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.*

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf impôts locaux)	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (4)	165 737,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	5 737,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation Départements	160 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES		165 737,00	0,00	0,00	0,00
(A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)					

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5) Le montant brut et la compensation correspondent au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Le détail du calcul est destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (D) (5)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D		165 737,00	0,00	0,00	0,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00		0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		165 737,00	0,00	0,00	0,00
---	--	-------------------	-------------	-------------	-------------

R 002 RESULTAT REPORTE				109 305,15
-------------------------------	--	--	--	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				275 042,15
--	--	--	--	-------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I	0,00	II
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 128,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b)		128,00	0,00	0,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	128,00	0,00	0,00
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	128,00	0,00	1 754,73	0,00	1 882,73

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 0,00
Ressources propres disponibles	VIII 1 882,73
Solde	IX = VIII – IV (4) 1 882,73

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical...).

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

REUNION DU 1 OCTOBRE 2021

Commission des finances

OBJET : Présentation du projet de Décision Modificative n°1 2021 - Budgets annexes

Le budget du Département comporte cinq budgets annexes. La DM1 2021 de ces budgets annexes est principalement constituée par la reprise des résultats et des reports de crédits complétés par quelques propositions nouvelles.

Globalement, ces cinq budgets annexes totalisent 2 797 141,72€. Ils se présentent comme suit (en mouvements réels) :

(en euros)

Budgets Annexes		Résultat du CA 2020	Reports de crédits	Propositions nouvelles et écritures comptables	TOTAL
20-Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille	Dépenses	0,00	375 679,78	1 331 506,42	1 707 186,20
	Recettes	1 763 186,20	0,00	-56 000,00	1 707 186,20
23-Production d'Énergie	Dépenses	0,00	7 045,04	24 641,52	31 686,56
	Recettes	31 686,56	0,00	0,00	31 686,56
50- Chaufferie Bois Sarrus	Dépenses	0,00	0,00	150 791,86	150 791,86
	Recettes	410 773,23	0,00	-259 981,37	150 791,86
60- Aire de Brocuéjols	Dépenses	0,00	41 107,50	755 509,72	796 617,22
	Recettes	796 617,22	0,00	0,00	796 617,22
80- ESPE de l'Académie de Toulouse	Dépenses		0,00	111 059,88	111 059,88
	Recettes	111 059,88	0,00	0,00	111 059,88

Les propositions budgétaires sont détaillées pour chaque budget annexe dans le présent rapport.

MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE : Budget 20

La Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille est un établissement d'accueil d'urgence pour les mineurs, les femmes enceintes ou parents isolés avec enfants.

Le projet de DM1 de la MDEF s'élève en mouvements réels à la somme de :
1 702 186,20 € équilibré comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Résultat CA 2020	0,00	1 763 186,20
Reports de crédits	375 679,78	0,00
Propositions nouvelles	1 331 506,42	-56 000,00
TOTAL	1 707 186,20	1 707 186,20

Le projet de Décision Modificative n°1 2021 de la Maison De l'Enfance et de la Famille comprend :

1°- La reprise des résultats du Compte Administratif 2020 :

. un excédent d'investissement de.....	1 631 371,11 €
. et un excédent de fonctionnement de.....	131 815,09 €
TOTAL	1 763 186,20€

2°- Les reports de crédits :

En dépenses d'investissement correspondant à :

. des crédits pour un projet architectural d'aménagement des bâtiments pour.....	374 318,57 €
. des crédits engagés pour l'acquisition de divers équipements.....	1 361,21 €
TOTAL	375 679,78 €

3°- Les propositions nouvelles correspondant à :

--> En dépenses d'investissement :

. des crédits pour un projet architectural d'aménagement des bâtiments pour.....	1 156 191,33 €
. des crédits pour l'achat de matériel informatique et téléphonie.....	9 500,00 €
. des crédits pour remplacer l'alarme incendie.....	90 000,00 €
TOTAL	1 255 691,33 €

--> En dépenses de fonctionnement :

. à des charges diverses de gestion courante.....	45 815,09 €
. à des charges de personnel.....	30 000,00 €
TOTAL	75 815,09 €

--> En recettes de fonctionnement

. à une reprise sur provision pour financer les charges supplémentaires de personnel et de gestion.....	54 000,00 €
. à une diminution de la participation du Département pour ajuster le montant sur la participation inscrite au BP 2021 sur le budget principal.....	-110 000,00 €
TOTAL	-56 000,00 €

Au-delà de ces inscriptions budgétaires, il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme de 500 000€ portant celle-ci à 4 800 000,00€ pour la restructuration des bâtiments de la MDEF.

PRODUCTION D'ÉNERGIE : Budget 23

Ce budget annexe doté de l'autonomie financière et géré en M4 a été créé en octobre 2016 pour comptabiliser l'exploitation des panneaux photovoltaïques installés sur des bâtiments du Conseil départemental.

Le projet de DM1 s'élève en mouvements réels à la somme de : **31 686,56 €** équilibré comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Résultat CA 2020	0,00	31 686,56
Reports de crédits	7 045,04	0,00
Propositions nouvelles	24 641,52	0,00
TOTAL	31 686,56	31 686,56

et comprend :

1°- La reprise du résultat du Compte Administratif 2020 :

. un excédent d'investissement de.....	8 005,48€
. un excédent de fonctionnement de.....	23 681,08€
TOTAL	31 686,56€

2°- Les reports de crédits :

En dépenses d'investissement, correspondant au solde de la pose de panneaux photovoltaïques sur l'immeuble du parc départemental de Bel Air pour **7 045,04€**

2°-Les propositions nouvelles correspondant :

En dépense de fonctionnement,
 . à des charges de maintenance..... 23 681,08 €

En dépense d'investissement,
 . à l'achat de matériel..... 960,44 €

TOTAL 24 641,52€

CHAUFFERIE BOIS SARRUS : Budget 50

Ce budget annexe doté de l'autonomie financière et géré en M4 a été créé pour comptabiliser l'exploitation du réseau de chaleur de la Chaufferie Sarrus.

Le projet de DM n° 1 de la Chaufferie Bois Sarrus s'élève en mouvements réels à la somme de **150 791,86 €.**

	DÉPENSES	RECETTES
Résultat CA 2020	0,00	410 773,23
Reports de crédits	0,00	0,00
Propositions nouvelles	150 791,86	-259 981,37
TOTAL	150 791,86	150 791,86

Il intègre :

1°) la reprise des résultats du Compte Administratif 2020, soit :

. un excédent d'investissement de 346 864,86 €
 . et un excédent de fonctionnement de..... 63 908,37 €
TOTAL 410 773,23 €

2°) et des inscriptions nouvelles correspondant :

--> En dépenses d'investissement :

. au solde des travaux pour l'installation de la nouvelle chaudière... 46 864,86 €

--> En dépenses de fonctionnement :

. à l'achat de combustible..... 93 200,00 €

. à des locations mobilières de containers pour prendre le relais de
chaudière en travaux..... 10 727,00 €
TOTAL 103 927,00 €

--> En recettes d'investissement :

. à l'ajustement de la participation du Département au regard de
l'inscription faite au BP 2021 par anticipation..... -300 000,00 €

--> En recettes de fonctionnement :

. à la vente d'énergie..... 40 018,63 €

AIRE DE BROCUÉJOULS : Budget 60

L'Aire de Brocuéjous correspond à l'aire du viaduc de Millau. Cette aire départementale constitue une vitrine touristique de l'Aveyron.

Le projet de DM1 de l'Aire de Brocuéjous s'élève en mouvements réels à la somme de :
796 617,22 €.

	DÉPENSES	RECETTES
Résultat CA 2020	0,00	796 617,22
Reports de crédits	41 107,50	0,00
Propositions nouvelles	755 509,72	0,00
TOTAL	796 617,22	796 617,22

Il intègre :

1°-La reprise des résultats du Compte Administratif 2020 :

. soit un excédent d'investissement de..... 487 755,99 €
. et un excédent de fonctionnement de..... 308 861,23 €
TOTAL 796 617,22 €

2°- Des reports de crédits correspondant:

-à des frais d'études pour divers aménagements des bâtiment de
l'Aire du Viaduc..... 41 107,50 €

3°- Des propositions nouvelles correspondant :

. <u>En fonctionnement</u> , à des charges diverses de gestion courante pour.....	308 861,23 €
. <u>En investissement</u> , à des équipements mobiliers et des travaux d'aménagement pour.....	446 648,49 €
TOTAL	755 509,72 €

**ÉCOLE SUPÉRIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION
DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE : BUDGET 80**

L'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) accueille les étudiants se destinant aux métiers d'enseignant.

Le projet de DM n° 1 de l'ESPE s'élève en mouvements réels à la somme **111 059,88 €**.

	DÉPENSES	RECETTES
Résultat CA 2020	0,00	111 059,88
Reports de crédits	0,00	0,00
Propositions nouvelles	111 059,88	0,00
TOTAL	111 059,88	111 059,88

Il intègre :

1°- La reprise des résultats du Compte Administratif 2020 soit :

. un excédent d'investissement de.....	1 754,73 €
. et un excédent de fonctionnement de.....	109 305,15 €
TOTAL	111 059,88€

2°- Des propositions nouvelles

En dépenses correspondant :

- en fonctionnement, à des charges de gestion courante et à l'entretien des bâtiments	109 305,15 €
- en investissement, à l'acquisition d'équipement divers.....	1 754,73 €
TOTAL	111 059,88 €

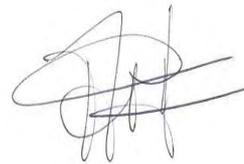
∞ ∞ ∞ ∞

Je vous demande d'approuver les propositions de DM n° 1 des budgets annexes :

- de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille,
- de la Production d'Énergie,
- de la Chaufferie Bois,
- de l'Aire de Brocuéjous,
- et de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de l'Académie de Toulouse,

telles qu'elles vous sont présentées et décrites dans le présent rapport et dans le document budgétaire joint en annexe.

Le Président du Conseil départemental,



Arnaud VIALA

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

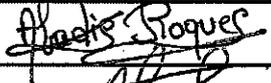
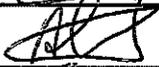
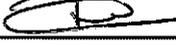
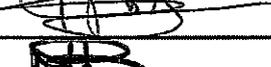
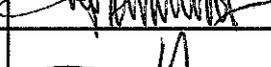
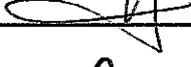
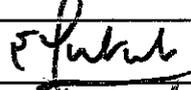
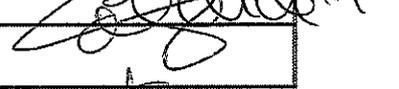
Nombre de membres en exercice : 45
 Nombre de membres présents : 44
 Nombre de suffrages exprimés : 44

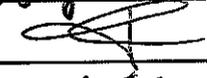
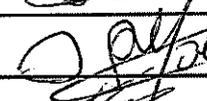
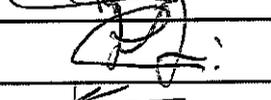
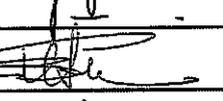
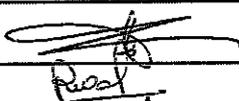
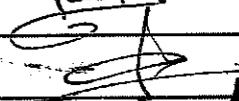
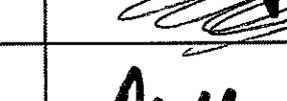
VOTES :
 Pour : 36
 Contre : 0
 Abstentions : 8

Date de convocation : 17/09/21

Présenté par (1),
 A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le RODEZ le 01/10/21
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABADIE-ROQUES Valérie	
ABINAL Jean-Philippe	
ALAZARD Vincent	
ALIES Monique	
ANGLARS Jean-Claude	
ASSIER Claude	
AT André	
BARBEZANGE Jacques	
BAYOL Stéphanie	
BESSAOU Magali	
BUSSINGER Michèle	
CABROLIER Hélian	
CALMELLY Jean-Luc	
CANTOURNET Éric	
CAUSSE Michel	
CAVALERIE Bertrand	
CAZARD Annie	
COMBET Amaud	
COUFFIGNAL Sylvain	
DAVID Sébastien	

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		E2
DUGAST Nathalie		
DURAND Kateline		
FIRMIN Virginie		
FRAYSSE Nadine		
GALLIARD Jean-François		
GOMBERT Dominique		
GRAL Émilie		
GROS Edmond		
JULIEN Serge		
LABORIE Christophe		
LAFON Francine		
MASBOU Jean-Pierre		
MAZARS Brigitte		
MOULY Cathy		
NAUDAN Christian		
ORCEL Karine		
PIERINI Graziella		
PRESNE Christine		
PUEL Nathalie		
RIGAL Gisèle		
RIVIERE Hélène		
SADOUL Jean-Philippe		
SAULES-LE-BARS Émilie		
TIEULIE Christian		
VIALA Arnaud		
VIDAL Sarah		

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical...).

EXTRAIT
du procès-verbal des délibérations du Conseil départemental

Délibération CdA/01-10-2021/D/002/8

Accusé de réception en Préfecture

Reçu le

Déposée le

Affichée le

Publiée le

Le Conseil départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 1 octobre 2021 à 09h30 à l'Hôtel du Département.

40 conseillers départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : M. Jean-Luc CALMELLY ayant donné pouvoir à Mme Magali BESSAOU, M. Arnaud COMBET ayant donné pouvoir à Mme Sarah VIDAL, Mme Emilie GRAL ayant donné pouvoir à M. Arnaud VIALA, M. Christian TIEULIE ayant donné pouvoir à Mme Michèle BUESSINGER.

Absent excusé : M. Christophe LABORIE.

Président de séance : Monsieur Arnaud VIALA

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur André AT

.....
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Vu le rapport n° CdA/01-10-2021/D/002/8 concernant : PRESENTATION DU PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N° 1 2021 DES BUDGETS ANNEXES

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDERANT que les rapports présentés lors de la réunion de l'Assemblée départementale du 1^{er} octobre 2021 ont été adressés aux élus le 17 septembre 2021 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances lors de sa réunion du 17 septembre 2021 ;

APPROUVE les propositions de DM1 2021 des budgets annexes telles que présentées dans le rapport et dans le document budgétaire, synthétisés ci-dessous :

(en euros)

Budgets Annexes		Résultat du CA 2020	Reports de crédits	Propositions nouvelles et écritures comptables	TOTAL
20-Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille	Dépenses	0,00	375 679,78	1 331 506,42	1 707 186,20
	Recettes	1 763 186,20	0,00	-56 000,00	1 707 186,20
23-Production d'Énergie	Dépenses	0,00	7 045,04	24 641,52	31 686,56
	Recettes	31 686,56	0,00	0,00	31 686,56
50- Chaufferie Bois Sarrus	Dépenses	0,00	0,00	150 791,86	150 791,86
	Recettes	410 773,23	0,00	-259 981,37	150 791,86
60- Aire de Brocuéjous	Dépenses	0,00	41 107,50	755 509,72	796 617,22
	Recettes	796 617,22	0,00	0,00	796 617,22
80- ESPE de l'Académie de Toulouse	Dépenses		0,00	111 059,88	111 059,88
	Recettes	111 059,88	0,00	0,00	111 059,88

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 36
- Abstentions : 8
- Contre : 0
- Absent excusé : 1
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil départemental


Arnaud VIALA

EXTRAIT
du procès-verbal des délibérations du Conseil départemental

Délibération CdA/01-10-2021/D/002/9

Accusé de réception en Préfecture

012-221200017-20211001-41008-DE-1-1

Reçu le 7 octobre 2021

Déposée le 7 octobre 2021

Affichée le 7 octobre 2021

Publiée le 8 novembre 2021

Le Conseil départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 1 octobre 2021 à 09h30 à l'Hôtel du Département.

40 conseillers départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : M. Jean-Luc CALMELLY ayant donné pouvoir à Mme Magali BESSAOU, M. Arnaud COMBET ayant donné pouvoir à Mme Sarah VIDAL, Mme Emilie GRAL ayant donné pouvoir à M. Arnaud VIALA, M. Christian TIEULIE ayant donné pouvoir à Mme Michèle BUESSINGER.

Absent excusé : M. Christophe LABORIE.

Président de séance : Monsieur Arnaud VIALA

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur Arnaud VIALA

.....
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Vu le rapport n° CdA/01-10-2021/D/002/9 concernant : Information sur les marchés et avenants signés au titre de la délégation donnée à l'exécutif

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDERANT que les rapports présentés lors de la réunion du Conseil départemental du 1^{er} octobre 2021 ont été adressés aux élus le 17 septembre 2021 ;

VU les dispositions de l'article L.3221-11 du CGCT ;

CONSIDERANT par délibération du 23 juillet 2021, déposée et affichée le 2 août 2021, l'Assemblée départementale a donné délégation au Président du Conseil départemental pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

PREND ACTE de l'information relative aux marchés et avenants conclus jusqu'au 31 août 2021 dont la liste est présentée en annexe.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 44
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absent excusé : 1
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil départemental

Arnaud VIALA

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

INFORMATION SUR LES MARCHES, ACCORD-CADRES ET AVENANTS SIGNES AU TITRE DE LA DELEGATION DONNEE A L'EXECUTIF (Article L. 3221-11 du CGCT)

Jusqu'au 31/08/2021

Edité le 10/09/2021

I – MARCHES OU ACCORD-CADRES

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et des Infrastructures	202020R146	Fourniture de pièces d'origine et de prestations réseau pour véhicules, engins et matériel Lot n° 33 : Peinture routière machine Aximum	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	AXIMUM PRODUITS DE MARQUAGE	76100	17/02/2021
Direction des Systèmes d'Information	202121I002	Prestations de développements du site intranet du Conseil départemental de l'Aveyron	Partie forfaitaire : 79 980 € HT Partie à bons de commande : Sans montant minimum Montant maximum : 50 000 € HT	Marché mixte Accord cadre à bons de commande	ACTIMAGE CONSULTING	75001	25/02/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R007	Fourniture de pièces d'origine et de prestations réseaux pour véhicules, engins et matériel du CD12. Lot 4 : VL Fiat	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	CAYLA SAS	12200	23/02/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R008	Fourniture de pièces d'origine et de prestations réseaux pour véhicules, engins et matériel du CD12. Lot 6 : PL Iveco	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	CAYLA SAS	12200	23/02/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R013	Fourniture de pièces d'origine et de prestations réseaux pour véhicules, engins et matériel du CD12. Lot 28 : Equipements – TP	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	RABAUD SAS	85110	23/02/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R014	Fourniture de pièces d'origine et de prestations réseaux pour véhicules, engins et matériel du CD12. Lot 30 : Débroussaillage – Engins SMA	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	SMA FAUCHEUX SAS	69250	23/02/2021

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R023	Prestation d'inspection périodique des véhicules, engins et équipements de lavage, de matériel sous pression. Réalisation d'épreuves et essais. Réalisation d'audits sur le stockage et le transport de matière dangereuse	Sans montant minimum Montant maximum : 25 000 € HT/an	Accord cadre à bons de commande	DEKRA INDUSTRIAL SAS	81000	22/02/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R004	Location de pelle à pneu, de compacteur et de tractopelle (3 lots) Lot n° 1 : Location de pelle	Sans montant minimum Montant maximum : 100 000 € HT/an	Accord cadre à bons de commande	SOTRALOC	12200	01/03/2021
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	202121H001	Achat de consommables bureautiques – 2021	Sans montant minimum Montant maximum : 20 000 € HT	Accord cadre à bons de commande	MAKESOFT	33450	23/02/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R009	Fournitures de pièces d'origine et de prestations réseau pour véhicules, engins et matériels du CD 12. Lot n° 8 : ENGIN AGRICOLES CLASS	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	MARTIN SAS	12410	26/02/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R025	RD 63 – Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement du PR 0.000 à 4.524 – Canton de MONTS DU REQUISTANAIS	154 294 € HT	Marché ordinaire	EUROVIA MIDI PYRENEES	12031	05/03/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R015	Travaux de dévégétalisation des ouvrages de soutènement, de drainage et des ponts – 4 lots. Lot n° 2 Subdivision Nord	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	SAS VERTICAL SECURITE	12100	03/03/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R016	Travaux de dévégétalisation des ouvrages de soutènement, de drainage et des ponts – 4 lots. Lot n° 3 Subdivision Ouest	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	SAS VERTICAL SECURITE	12100	04/03/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R017	Travaux d'hydrocurage sur le territoire des subdivisions Centre, Ouest, Nord et Sud Lot n° 1 : Subdivision Centre	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	CITEC ASSAINISSEMENT	34725	22/03/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R018	Travaux d'hydrocurage sur le territoire des subdivisions Centre, Ouest, Nord et Sud Lot n° 2 : Subdivision Ouest	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	CITEC ASSAINISSEMENT	34725	22/03/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R019	Travaux d'hydrocurage sur le territoire des subdivisions Centre, Ouest, Nord et Sud Lot n° 3 : Subdivision Nord	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SARL	12460	10/03/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R020	Travaux d'hydrocurage sur le territoire des subdivisions Centre, Ouest, Nord et Sud Lot n° 4 : Subdivision Sud	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	CITEC ASSAINISSEMENT	34725	22/03/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R010	Fournitures de pièces d'origine et de prestations réseau pour véhicules, engins et matériel du CD 12 et pièces d'usure – 10 lots Lot n° 10 – TP Terex	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	V2V matériels et services TP	31620	09/03/2021

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R011	Fournitures de pièces d'origine et de prestations réseau pour véhicules, engins et matériel du CD 12 et pièces d'usure – 10 lots Lot n° 11 – TP Case	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	TP ASSISTANCE	44119	11/03/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R012	Fournitures de pièces d'origine et de prestations réseau pour véhicules, engins et matériel du CD 12 et pièces d'usure – 10 lots Lot n° 16 – TP New Holland	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	TP ASSISTANCE	44119	11/03/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R005	Location de pelle à pneu, de compacteur et de tractopelle (3 lots) Lot n° 2 : compacteur avec remorque	Sans montant minimum Montant maximum : 110 000 € HT/an	Accord cadre à bons de commande	LOCAVENTE SARL	46100	11/03/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R006	Location de pelle à pneu, de compacteur et de tractopelle (3 lots) Lot n° 3 : tractopelle	Sans montant minimum Montant maximum : 75 000 € HT/an	Accord cadre à bons de commande	LOCAVENTE SARL	46100	11/03/2021
Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local	202121S001	Production et livraison de documents relatifs à l'activité de Protection Maternelle et Infantile – 4 lots <u>Lot n° 1 : Carnet de santé enfant, carnet de maternité</u>	Sans quantité minimum annuelle et d'une quantité maximum annuelle de 6500 ex. (carnet santé enfant 3500 ex. + carnet maternité 3000 ex.)	Accord cadre à bons de commande	FACIMPRIM	75010	12/03/2021
Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local	202121S002	Production et livraison de documents relatifs à l'activité de Protection Maternelle et Infantile – 4 lots <u>Lot n° 2 : Dossier de demande d'agrément d'assistant(e) familial(e)</u>	Sans quantité minimum annuelle et d'une quantité maximum annuelle de 1500 ex. (dossier demande agrément d'assistante maternelle : 1000 ex. + dossier demande d'agrément d'assistante familiale 500 ex.)	Accord cadre à bons de commande	BERGER-LEVRAULT	92100	12/03/2021
Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local	202121S003	Production et livraison de documents relatifs à l'activité de Protection Maternelle et Infantile – 4 lots <u>Lot n° 3 : Ordonnance dupliquée</u>	Sans quantité minimum annuelle et d'une quantité maximum annuelle de 300 blocs de 50 ordonnances	Accord cadre à bons de commande	LUQUET ET DURANTON	07104	12/03/2021
Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local	202121S004	Production et livraison de documents relatifs à l'activité de Protection Maternelle et Infantile – 4 lots <u>Lot n° 4 : Dossier médical de liaison</u>	Sans quantité minimum annuelle et d'une quantité maximum annuelle de 3000 ex.	Accord cadre à bons de commande	BERGER-LEVRAULT	92100	12/03/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R024	Réfection de la chaussée RD 503/ RD 95/ RD 661/ RD 68 Cantons : LOT et PALANGES, LOT et TRUYERE et CAUSSE COMTAL	Tranche ferme : 184 880 € HT Tranche optionnelle : 110 745 € HT	Marché à tranches	CONTE TP / ETPL & V	12130	10/03/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R021	RD 999 – Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement du PR 56.510 à 59.330. Canton et commune de SAINT AFFRIQUE	216 580,00 € HT	Marché ordinaire	SEVIGNE	12520	08/03/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R022	Fourniture, transport et mise en œuvre de dispositifs de retenue	Montant minimum annuel de 50 000 € HT Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	PASS S.A.S	03300	23/03/2021

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R026	Réfection de la couche de roulement RD 992 du PR 0.300 à 0.630 et giratoire de Bêches RD 41 du PR 24.450 à 25.000 et giratoire de l'Industrie. Cantons de MILLAU 1 et MILLAU 2 Commune de Millau	171 521 € HT	Marché ordinaire	COLAS FRANCE	12850	26/03/2021
Direction des Systèmes d'Information	202121I004	Suivi du site Internet INFOROUTE	Partie forfaitaire : 7 065 € HT/an Partie à bons de commande : sans mini / maximum : 30 000 € HT / an	Marché mixte Accord-cadre à bons de commande	INFOROUTE	43000	02/04/2021
Direction des Systèmes d'Information	202121I005	Suivi du progiciel IPOP	Partie forfaitaire : 4 224 € HT/an Partie à bons de commande : sans mini / maximum : 20 000 € HT / an	Marché mixte Accord-cadre à bons de commande	MGDIS	56038	06/04/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R027	RD 95 – Aménagement de la Côte de Saint Martin de Lenne du PR. 42.950 à 44.700. Chaussées et abords.	Tranche ferme : 494 300 € HT Tranche optionnelle n°1 : 107 045 € HT Tranche optionnelle n°2 : 77 695 € HT	Marché à tranches	CONTE et Fils / CONTE TP	12130	26/03/2021
Direction des Bâtiments et des Collèges	202121P004	Chaufferie Sarrus – Rodez Rénovation du clos, du couvert et du silo Lot n° 3 : Menuiserie	34 925 € HT	Marché ordinaire	MED-BESOMBES	12000	14/04/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R034	RD 840 – Réfection de la couche de roulement – PR 16.508 à 18.995 – Canton de VALLON – Commune de Valady	161 078 € HT	Marché ordinaire	EUROVIA	12031	26/03/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R029	ROUTE DEPARTEMENTALE N° 920 - Réfection de la couche de roulement - PR 40.000 à 43.585 - Canton de LOT ET TRUYERE - Commune d'ENTRAYGUES SUR TRUYERE	214 532.50 € HT	Marché ordinaire	GREGORY	12700	12/04/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R030	RD N° 639/189/534/54 - Réfection de la chaussée - RD 639 - PR 0.000 à 1.455/RD 186 - PR 0.000 à 0.788/RD 534 - PR 0.536 à 6.628/RD 54 - PR 23.274 à 32.400 - Cantons de RASPES ET LEVEZOU et MONTS DU REQUISTANAIS	Tranche ferme : 118 235 € HT Tranche optionnelle : 96 830 € HT Total : 215 065 € HT	Marché à tranches	SEVIGNE	12520	12/04/2021
Direction des Systèmes d'Information	202121I003	Maintenance des copieurs numériques du Conseil Départemental de l'Aveyron	Sans montant minimum Montant maximum : 210 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	SHARP BUSINESS SYSTEMS	95948	22/03/2021
Direction des Systèmes d'Information	202121I006	Suivi du progiciel de comptage routier : ROUTIER PLUS	Partie forfaitaire : 3 000 € HT / an Partie à bons de commande : sans montant minimum / montant maximum 40 000 € HT / an	Marché mixte Accord-cadre à bons de commande	SFERIEL SAS	63530	02/04/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R028	RD 911 – Réfection et aménagement de la chaussée. Secteur « Bois de Tries » Canton de RASPES et LEVEZOU	914 199 € HT	Marché ordinaire	SEVIGNE	12520	12/04/2021

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R031	RD 904 et 999 – Confortement de 2 murs de soutènement et d'un talus aval par paroi clouée et drains subhorizontaux – Cantons de VALLON et MILLAU 2 – Communes de Muret le Château et Nant	283 900 € HT	Marché ordinaire	MTPS	81490	09/04/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R032	RD 42 – Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement du PR 9.277 à 20.436 – Canton : LOT et DOURDOU – Communes de St Parthem et Conques en Rouergue	274 615 € HT	Marché ordinaire	GREGORY	12700	12/04/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R033	RD 994 – Réfection de la couche de roulement du PR 42.745 à 52.370 – Cantons ENNE et ALZOU et VALLON – Communes de Mayran, Clairvaux d'Aveyron et Druelle/Balsac.	427 920 € HT	Marché ordinaire	GREGORY	12700	19/04/2021
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité		Marché subséquent à l'Accord Cadre concernant les « formations pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales du Conseil Départemental de l'Aveyron ». <u>Lot 2</u> : ACCOMPAGNEMENT SOCIAL (marché 2017 17H007) Formation «Rendre la parole autorisée aux femmes victimes de violences »	14280 € TTC pour 2 groupes	Marché subséquent Marché ordinaire	DALLOZ	75685	31/03/2021
Direction des Bâtiments et des Collèges	202121P003	Chaufferie Sarrus – Rodez Rénovation du clos,du couvert et du silo Lot n° 2 : Serrurerie	59 234 € HT	Marché ordinaire	MIRAMOND MASSOL	12510	14/04/2021
Direction des Bâtiments et des Collèges	202121P005	Chaufferie Sarrus – Rodez Rénovation du clos,du couvert et du silo Lot n° 4 : Etanchéité	17 653.64 € HT	Marché ordinaire	DELBES	12000	14/04/2021
Service Communication	202121C001	FOURNITURE D'OBJETS ET DE SUPPORTS PUBLICITAIRES POUR 2021 9 LOTS - <u>Lot n° 1</u> : Fourniture de Tee-shirts pour partenariat	Quantité minimum : 1000 exemplaires Quantité maximum : 3500 exemplaires	Accord-cadre à bons de commande	LEMER	12850	08/04/2021
Service Communication	202121C002	FOURNITURE D'OBJETS ET DE SUPPORTS PUBLICITAIRES POUR 2021 9 LOTS - <u>Lot n° 2</u> : Fourniture de casquettes	2780 € HT pour 2000 casquettes	Marché ordinaire	ACTION TOP	95230	13/04/2021
Service Communication	202121C003	FOURNITURE D'OBJETS ET DE SUPPORTS PUBLICITAIRES POUR 2021 9 LOTS - <u>Lot n° 3</u> : Fourniture de surligneurs	2460 € HT pour 2000 surligneurs	Marché ordinaire	ACTION TOP	95230	13/04/2021
Service Communication	202121C004	FOURNITURE D'OBJETS ET DE SUPPORTS PUBLICITAIRES POUR 2021 9 LOTS - <u>Lot n° 4</u> : Fourniture de gourdes en aluminium	3880 € HT pour 2000 gourdes	Marché ordinaire	ACTION TOP	95230	13/04/2021
Service Communication	202121C005	FOURNITURE D'OBJETS ET DE SUPPORTS PUBLICITAIRES POUR 2021 9 LOTS - <u>Lot n° 5</u> : Fourniture de rubalise	2472 € HT pour 200 rouleaux de rubalise	Marché ordinaire	SIPP	17000	19/04/2021

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Service Communication	202121C006	FOURNITURE D'OBJETS ET DE SUPPORTS PUBLICITAIRES POUR 2021 9 LOTS - <u>Lot n° 6</u> : Fourniture de banderoles	4 860 € HT pour 150 banderoles	Marché ordinaire	PROIETTI	12000	03/05/2021
Service Communication	202121C007	FOURNITURE D'OBJETS ET DE SUPPORTS PUBLICITAIRES POUR 2021 9 LOTS - <u>Lot n° 7</u> : Fourniture de gilets de sécurité	1070 € HT pour 500 gilets de sécurité	Marché ordinaire	YVES VIGUIER – SPORTS SPONSORS	12000	26/04/2021
Service Communication	202121C008	FOURNITURE D'OBJETS ET DE SUPPORTS PUBLICITAIRES POUR 2021 9 LOTS - <u>Lot n° 8</u> : Fourniture de crayons à papier	520 € HT pour 4 000 crayons à papier	Marché ordinaire	EMBALLAGES 12 CONSEILS	12850	07/05/2021
Service Communication	202121C009	FOURNITURE D'OBJETS ET DE SUPPORTS PUBLICITAIRES POUR 2021 9 LOTS - <u>Lot n° 9</u> : Fourniture de boîtes de 6 mini-crayons de couleurs	123 € HT pour 300 boîtes de 6 mini-crayons de couleurs	Marché ordinaire	EMBALLAGES 12 CONSEILS	12850	07/05/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R036	RD 200, 510, 31, 110 et 96 – Réfection de la chaussée Cantons de RASPES et LEVEZOU, MILLAU 2 et TARN et CAUSSES	Tranche ferme : 320 830 € HT Tranche optionnelle : 37 700 € HT Total : 358 530 € HT	Marché à tranches	SEVIGNE	12520	12/04/2021
Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local	202121S005	Prestation de réservation, d'émission et de livraison de titres de transport ferroviaires pour les bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance et les accompagnateurs (travailleurs sociaux) du Conseil Départemental	Sans montant minimum avec montant maximum 30 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	VERDIE BUSINESS	31000	21/04/2021
Direction des Bâtiments et des Collèges	202121P002	Chaufferie Sarrus – Rodez Rénovation du clos, du couvert et du silo Lot n° 1 : Extracteur combustible bois	81 924 € HT	Marché ordinaire	WEISS France ENERGIE	73400	14/04/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R037	RD 904 – Réfection de la couche de roulement; Canton d'AUBRAC et CARLADEZ et LOT et TRUYERE Communes de Lacroix Barrez et St Hippolyte	105 868.75 € HT	Marché ordinaire	SAS E.T.R.	24150	15/04/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R039	Fourniture de pièces d'origine et de prestations pour véhicules, engins et matériel du CD 12 et pièces d'usure Lot n° 25 : Réparation Chaussée TP Secmair	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	S.2.M.R Sarl	53200	15/04/2021
Direction des Bâtiments et des Collèges	202121P006	Chaufferie Sarrus – Rodez Rénovation du clos, du couvert et du silo Lot n° 5 : Peinture	12 408.75 € HT	Marché ordinaire	GASTON	12300	14/04/2021
Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local	202121S006	Service traiteur et livraison de repas en liaison froide pour la MDEF	Sans montant minimum annuel avec montant maximum annuel de 80 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	CRM	12000	21/04/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R047	Exécution d'un service de transport entre RODEZ et FLAVIN	60 € HT par journée	Marché ordinaire	VERDIE AUTOCARS	12000	13/04/2021

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R042	Prestations d'étalonnage des matériels d'essais du laboratoire routier du Conseil Départemental de l'Aveyron – 8 lots LOT 1 : Forces	Sans montant minimum Montant maximum : 2 500 € TTC / an	Accord-cadre à bons de commande	CERIB	28233	20/04/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R043	Prestations d'étalonnage des matériels d'essais du laboratoire routier du Conseil Départemental de l'Aveyron – 8 lots LOT 2 : Masses	Sans montant minimum Montant maximum : 2 000 € TTC / an	Accord-cadre à bons de commande	CERIB	28233	20/04/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R044	Prestations d'étalonnage des matériels d'essais du laboratoire routier du Conseil Départemental de l'Aveyron – 8 lots LOT 3 : Tamis	Sans montant minimum Montant maximum : 4 000 € TTC / an	Accord-cadre à bons de commande	CERIB	28233	20/04/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R045	Prestations d'étalonnage des matériels d'essais du laboratoire routier du Conseil Départemental de l'Aveyron – 8 lots LOT 6 : Etuves	Sans montant minimum Montant maximum : 2 500 € TTC / an	Accord-cadre à bons de commande	CERIB	28233	20/04/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R046	Prestations d'étalonnage des matériels d'essais du laboratoire routier du Conseil Départemental de l'Aveyron – 8 lots LOT 8 : Poutre de Benkelman	Sans montant minimum Montant maximum : 3 000 € TTC / an	Accord-cadre à bons de commande	CERIB	28233	20/04/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R041	RD 994/576/997 – Réfection de la couche de roulement Cantons d'ENNEet ALZOU et VALLON – Communes de Rignac et Druelle/Balsac	109 222.50 € HT	Marché ordinaire	GREGORY	12700	27/04/2021
Marketing du territoire, Accueil de Nouvelles Populations - Cellule Accueil Médecins Aveyron	202121D002	Séances de coaching sport, santé, bien être, adressées à des internes en médecine en Aveyron - 5 lots <u>LOT 3 : Secteur de Millau</u>	base forfaitaire de 10 personnes pour 52 séances : 20 800 € TTC - prix unitaire de 40 € TTC par séance et personne supplémentaire	Marché ordinaire	ROC ET CANYON	12100	29/04/2021
Marketing du territoire, Accueil de Nouvelles Populations - Cellule Accueil Médecins Aveyron	202121D003	Séances de coaching sport, santé, bien être, adressées à des internes en médecine en Aveyron - 5 lots <u>LOT 4 : Secteur de Villefranche de Rouergue</u>	base forfaitaire de 8 personnes pour 52 séances : 16640 € TTC - prix unitaire de 36 € TTC par séance et personne supplémentaire	Marché ordinaire	ANIMATION GORGES DE L'AVEYRON ET CAUSSES	12270	29/04/2021
Marketing du territoire, Accueil de Nouvelles Populations - Cellule Accueil Médecins Aveyron	202121D004	Séances de coaching sport, santé, bien être, adressées à des internes en médecine en Aveyron - 5 lots <u>LOT 5 : Hors secteur</u>	base forfaitaire de 10 personnes pour 52 séances : 20 800 € TTC - prix unitaire de 40 € TTC par séance et personne supplémentaire	Marché ordinaire	ROC ET CANYON	12100	29/04/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R040	ROUTE DEPARTEMENTALE N°921 – Réfection de la couche de roulement – PR 24.775 à 27.160 – Canton d'AUBRAC ET CARLADEZ – Commune de LAGUIOLE	174 796.50	Marché ordinaire	COLAS France	12850	27/04/2021
Direction des Systèmes d'Information	202121I009	Fourniture et maintenance de logiciels SIG ARCGIS	Sans montant minimum Montant maximum : 40 000 € HT / an	Accord-cadre à bons de commande	1SPATIAL France	94110	25/05/2021

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction Départementale d'Archéologie	202121E001	Travaux de terrassement de nature archéologique à l'aide d'une pelle mécanique sur chenilles ou à roues de 20 à 25 tonnes, d'un tractopelle avec godet lisse et d'un camion, avec chauffeurs, sur le Secteur de l'Aveyron Hors commune de Saint-Jean et Saint-Paul, site des Tourières – Hameau du Vialaret	Sans montant minimum Montant maximum : 65 000 € HT / an	Accord-cadre à bons de commande	CATUSSE T.P	12000	14/04/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R049	Réparations de Sauvegarde RD 902 – Pont du Moulin de Clary – Canton des MONTS DU REQUISTANAIS – RD 32 – Pont de Lunardie – Canton CAUSSE ROUGIERS	176 794.67 € HT	Marché ordinaire	EIFPAGE Route	81000	05/05/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R048	Liaison entre la RD 911 et la RN 88. Déviation de la Primaube et de Flavin. Autorisation environnementale unique. Canton de NORD LEVEZOU et RODEZ.	Tranche ferme : 57 300 € HT Tranche optionnelle 1 : 58 670 € HT Tranche optionnelle 2 : 12 560 € HT Tranche optionnelle 3 : 39 560 € HT Total : 168 090 € HT	Marché à tranches	BKM Environnement	33000	05/05/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R059	RD 58, 226, 628, 71, 239 et 638 Réfection de la chaussée. Cantons d'AVEYRON et TARN et CEOR SEGALA	Tranche ferme : 186 092.50 € HT Tranche optionnelle : 126 690 € HT Total : 312 782.50 € HT	Marché à tranches	ETPL & V	12260	05/05/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R051	RD 651, 42, 48, 287, 583, 173 et 120 Réfection de la chaussée. Cantons ENNE et ALZOU, LOT et DOURDOU, VILLENEUVOIS et VILLEFRANCHOIS et LOT et MONTBAZINOIS	Tranche ferme : 258 290 € HT Tranche optionnelle 1 : 38 310 € HT Tranche optionnelle 2 : 50 160 € HT Total : 346 760 € HT	Marché à tranches	ETPL & V	12260	05/05/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R038	Fourniture de pièces d'origine et de prestations réseaux pour véhicules, engins et matériel du CD12. Lot 14 : Engins de TP KOMATSU	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	KOMATSU MIDI PYRENEES	31790	05/05/2021
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité		Marché subséquent à l'Accord Cadre concernant les « formations pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales du Conseil Départemental de l'Aveyron ». <u>Lot 2</u> : ACCOMPAGNEMENT SOCIAL (marché 2017 17H007) Formation « Collaboration professionnelle et cohésion d'équipe »	6 480 € TTC pour 1 groupe	Marché subséquent Marché ordinaire	DALLOZ	75685	03/05/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R063	RD 911 - Pont du Bois du Four - Canton RAPES et LEVEZOU Commune de St Léon RD 809 – Pont de Saint Euzébit – Canton Millau 1 – Commune Millau Réparation de Sauvegarde	73 837 € HT	Marché ordinaire	AUGLANS	12104	17/05/2021

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Systèmes d'Information	202121I010	Assistance informatique et téléphonique aux utilisateurs du Conseil Départemental de l'Aveyron	Sans montant minimum Montant maximum : 210 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	INFORSUD TECHNOLOGIES	12340	25/05/2021
Marketing du territoire, Accueil de Nouvelles Populations - Cellule Accueil Médecins Aveyron	202121D005	Séances de coaching sport, santé, bien être, adressées à des internes en médecine en Aveyron - 5 lots <u>LOT 1 : Secteur de Rodez 1</u>	base forfaitaire de 10 personnes pour 52 séances : 20 800 € TTC prix unitaire de 40 € TTC par séance et personne supplémentaire	Marché ordinaire	VERT TEA JEU	12850	10/05/2021
Marketing du territoire, Accueil de Nouvelles Populations - Cellule Accueil Médecins Aveyron	202121D006	Séances de coaching sport, santé, bien être, adressées à des internes en médecine en Aveyron - 5 lots <u>LOT 2 : Secteur de Rodez 2</u>	base forfaitaire de 10 personnes pour 52 séances : 20 800 € TTC prix unitaire de 40 € TTC par séance et personne supplémentaire	Marché ordinaire	VERT TEA JEU	12850	10/05/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R050	Fourniture de pièces d'origine et de prestations réseaux pour véhicules, engins et matériel du CD12. Lot 18 : Engins déneigement ARVEL	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	BUCHER MUNICIPAL COUDES	63114	18/05/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R069	Routes départementales – Etudes hydrauliques et dossiers « Loi sur l'eau »	Sans montant minimum Maximum : 50 000 € HT par période	Accord cadre à bons de commande	OTEIS	34000	18/05/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R067	RD 645, 554, 52, 10 - Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement du PF 13.470 au PR 23.000 Canton TARN et CAUSSES Communes Severac d'Aveyron et Verrières	Tranche ferme : 203 603.50 € HT Tranche optionnelle:190 970.50€HT Total : 312 782.50 € HT	Marché à tranches	COLAS France – ETS de Rodez	12850	25/05/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R064	ROUTES DEPARTEMENTALES N° 645 / 554 / 52 et 10 Réfection de la chaussée RD 645 - PR 0.000 à 7.092 / RD 554 - PR 0.000 à 7.381 / RD 52 - PR 0.000 à 3.004 / RD 10 - PR 151.000 à 165.850 Canton de CAUSSES ROUGIERS	Tranche ferme : 356 650 € HT Tranche optionnelle:94 500 €HT Total : 451 150 € HT	Marché à tranches	SEVIGNE SAS	12520	25/05/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R065	RD 54 - Réfection de la couche de roulement et aménagement – Canton de ST AFFRIQUE – Commune de ST AFFRIQUE Lot n° 1 : Terrassements, assainissement et voirie	342 605.06 € Ht	Marché ordinaire	GUIPAL	12400	31/05/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R066	RD 54 - Réfection de la couche de roulement et aménagement – Canton de ST AFFRIQUE – Commune de ST AFFRIQUE Lot n° 2 : Chaussée	324 062.22 € HT	Marché ordinaire	COLAS	12850	31/05/2021
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	202121H002	Actions de formation pour le Conseil Départemental de l'Aveyron – Sécurité routière / manœuvre avec véhicule poids lourd	Sans montant minimum Maximum en quantité : 8 groupes par an	Accord cadre à bons de commande	CFPR	81100	25/05/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R061	RD 202 - 45 Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement. Canton TARN et CAUSSES – Communes de St Saturnin de Lenne, Campagnac	269 779.75 € HT	Marché ordinaire	COLAS France	12850	25/05/2021

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R062	RD 642 – 56 Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement Canton RASPES et LEVEZOU et MONTS DU REQUISTANAIS - Commune	248 699 € HT	Marché ordinaire	COLAS France	12850	25/05/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R068	ROUTES DEPARTEMENTALES No 900/98/166 et 99 - Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement - Canton de AUBRAC ET CARLADEZ	Tranche ferme : 353 672.65 Tranche optionnelle : 182 295.00 Total : 535 967.65	Marché à tranches	MARQUET T.P	15100	25/05/2021
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité		Marché subséquent à l'Accord Cadre concernant « les formations pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales du Conseil Départemental de l'Aveyron » relative à la formation « <u>Adapter le statut juridique de l'enfant accueilli et mettre en place la CESSEC</u> » LOT 3 : Enfance et famille Marché 2017 17H010	8 472 € TTC	Marché subséquent Marché ordinaire	COMUNDI	69009	28/05/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R060	RD 624/57/62/176 - Réfection de la chaussée - RD 624 - PR 0.000 à 6.1345/RD 57 - PR 11.598 à 19.800/RD 62 - PR 13.225 à 20.304/RD 176 - PR 0.000 à 4.610 - Cantons CEOR SEGALA, VALLON, NORD LEVEZOU, RASPES ET LEVEZOU et MONTS DU REQUISTANAIS	Tranche ferme : 299 750 Tranche optionnelle : 65 360 Total : 365 110	Marché à tranches	ETPL ET v	12260	25/05/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R052	Exécution de services de transports adaptés, créés à l'intention d'élèves aveyronnais, gravement handicapés ou scolarisés en Unités Localisées - 7 LOTS - <u>Lot n° 4 : Etablissements scolaires secteur MILLAU</u>	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	AUTONOMIA TARN	31650	31/05/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R053	Exécution de services de transports adaptés, créés à l'intention d'élèves aveyronnais, gravement handicapés ou scolarisés en Unités Localisées - 7 LOTS - <u>Lot n° 6 : Etablissements scolaires secteur SAINT-AFFRIQUE</u>	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	AUTONOMIA TARN	31650	31/05/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R054	Exécution de services de transports adaptés, créés à l'intention d'élèves aveyronnais, gravement handicapés ou scolarisés en Unités Localisées - 7 LOTS - <u>Lot n° 8 : Etablissements scolaires secteur REQUISTA</u>	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	AUTONOMIA TARN	31650	31/05/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R055	Exécution de services de transports adaptés, créés à l'intention d'élèves aveyronnais, gravement handicapés ou scolarisés en Unités Localisées - 7 LOTS - <u>Lot n° 9 : Etablissements scolaires secteur SAINT GENIEZ D'OLT</u>	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	AUTONOMIA TARN	31650	31/05/2021

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R056	Exécution de services de transports adaptés, créés à l'intention d'élèves aveyronnais, gravement handicapés ou scolarisés en Unités Localisées - 7 LOTS - <u>Lot n° 10 : Etablissements scolaires secteur PONT DE SALARS</u>	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	AUTONOMIA TARN	31650	31/05/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R057	Exécution de services de transports adaptés, créés à l'intention d'élèves aveyronnais, gravement handicapés ou scolarisés en Unités Localisées - 7 LOTS - <u>Lot n° 11 : Etablissements scolaires secteur MARCILLAC VALLON</u>	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	AUTONOMIA TARN	31650	31/05/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R058	Exécution de services de transports adaptés, créés à l'intention d'élèves aveyronnais, gravement handicapés ou scolarisés en Unités Localisées - 7 LOTS - <u>Lot n° 12 : Etablissements scolaires secteur AURILLAC</u>	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	AUTONOMIA TARN	31650	31/05/2021
Direction de l'Agriculture et de l'Environnement	202121A001	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « Collégi'ENS » - 9 lots - <u>Lot n°1 : La pointe du Boffi - le site de Roguesaltes - le causse de Villeneuve</u>	Sans montant minimum annuel Montant maximum annuel de 4 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	DOME NATURE	12100	29/06/2021
Direction de l'Agriculture et de l'Environnement	202121A002	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « Collégi'ENS » - 9 lots - <u>Lot n°2 : La tourbière des Rauzes - le lac des Galens - les berges de l'Aveyron à Previnquières</u>	Sans montant minimum annuel Montant maximum annuel de 4 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	LPO / CPIE	12310	29/06/2021
Direction de l'Agriculture et de l'Environnement	202121A003	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « Collégi'ENS » - 9 lots - <u>Lot n°3 : Le marais de Montaris - la lande de la Borie - le site de Peyrebrune</u>	Sans montant minimum annuel Montant maximum annuel de 7 500 € HT	Accord-cadre à bons de commande	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AVEYRON	12007	29/06/2021
Direction de l'Agriculture et de l'Environnement	202121A004	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « Collégi'ENS » - 9 lots - <u>Lot n°4 : La Deveze grande - Haute vallée du Lot - le site de Rodelle</u>	Sans montant minimum annuel Montant maximum annuel de 3 500 € HT	Accord-cadre à bons de commande	LPO / CPIE	12310	29/06/2021

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction de l'Agriculture et de l'Environnement	202121A005	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « Collégi'ENS » - 9 lots - <u>Lot n°5 : Le canyon de Bozouls - la presqu'île de Laussac - l'étang de Bonnefon</u>	Sans montant minimum annuel Montant maximum annuel de 7 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	LPO / CPIE	12310	29/06/2021
Direction de l'Agriculture et de l'Environnement	202121A006	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « Collégi'ENS » - 9 lots - <u>Lot n°6 : La réserve de chasse du causse Comtal - la basse vallée du Viaur - le lac de la gourde</u>	Sans montant minimum annuel Montant maximum annuel de 3 500 € HT	Accord-cadre à bons de commande	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AVEYRON	12007	29/06/2021
Direction de l'Agriculture et de l'Environnement	202121A007	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « Collégi'ENS » - 9 lots - <u>Lot n°7 : La zone humide de Maymac - le puy de Wolf - le bois de Linars</u>	Sans montant minimum annuel Montant maximum annuel de 3 500 € HT	Accord-cadre à bons de commande	LPO / CPIE	12310	29/06/2021
Direction de l'Agriculture et de l'Environnement	202121A008	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « Collégi'ENS » - 9 lots - <u>Lot n°8 : Le cirque de Tournemire - les rougiers de Montlaur - le rajal des Gorps</u>	Sans montant minimum annuel Montant maximum annuel de 8 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande	DOME NATURE	12100	29/06/2021
Direction de l'Agriculture et de l'Environnement	202121A009	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « Collégi'ENS » - 9 lots - <u>Lot n°9 : Les landes de Mayrinhac - les berges du lot à Capdenac - la boralde de Saint Chely-d'Aubrac</u>	Sans montant minimum annuel Montant maximum annuel de 3 500 € HT	Accord-cadre à bons de commande	LPO / CPIE	12310	29/06/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R070	Entretien et réparation des véhicules poids lourds du Conseil Départemental de l'Aveyron - 2 lots Lot n°1 Subdivision SUD Secteurs de ST Afrique, ST Sernin sur Rance et Camares	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	SUD AVEYRON POIDS LOURDS	12100	07/06/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R071	Entretien et réparation des véhicules poids lourds du Conseil Départemental de l'Aveyron - 2 lots Lot n°2 Subdivision SUD Secteurs de Millau, la Cavalerie et Cornus	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	CONTE ET FILS SARL	12130	07/06/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R077	RD 34 – Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement. PR 18.210 à 23.348 Canton AUBRAC et CARLADEZ	161 385 € TTC	Marché ordinaire	COLAS FRANCE	12850	01/06/2021

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local	202121S007	Paiement d'aides financières à caractère social sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé (CAP) et de cartes de paiement	Partie forfaitaire : 1 500 € HT Partie à bons de commande : sans montants minimum ni maximum	Marché mixte Accord-cadre à bons de commande	UP SCOP	92230	02/06/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R080	Location de tracteur-porteur débroussaillieur	Sans montant minimum / montant maximum de 60 000 € HT / an	Accord-cadre à bons de commande	NOREMAT	54710	07/06/2021
Marketing du territoire, Accueil de Nouvelles Populations - Cellule Accueil Médecins Aveyron	202121D007	Week-end sportif en Aveyron à destination des internes de médecine et jeunes médecins : hébergement et restauration	23 908.80 € TTC	Marché ordinaire	DOMAINE DE SAINT ESTVE	12100	22/06/2021
Marketing du territoire, Accueil de Nouvelles Populations - Cellule Accueil Médecins Aveyron	202121D008	Week-end d'activités de pleine nature destiné à des internes et des jeunes médecins intitulé : « Week-end Adrenaline Aveyron »	27 410 € HT	Marché ordinaire	ROC ET CANYON	12100	22/06/2021
Direction des Bâtiments et des Collèges	202121P007	Fourniture, pose et réparation du mobilier urbain	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	ARDONCEAU	12000	02/06/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R079	RD 905A/544/619 - Mise en sécurité du carrefour entre les PR 8.250 à 8.550 "Le Puech du Causse" Canton : Aveyron et Tarn - Commune : Bas Ségala.	144 630 € HT	Marché ordinaire	SOTRAMECA	12200	02/06/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R072	Réalisation de travaux courants de maçonnerie (5 lots) Lot n° 1 : Subdivision Ouest	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	ANDRIEU CONSTRUCTION	12510	02/06/2021
Direction du Bâtiment et des Collèges	202121P010	Travaux d'entretien, de grosses réparations et de travaux neufs 11 lots - Groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental de l'Aveyron Lot 1 : Peinture – Revêtements muraux	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre : -pour partie à bons de commandes -pour partie à marchés subséquents	GASTON/ ARLES/ BENECH	12300	29/06/2021
Direction du Bâtiment et des Collèges	202121P011	Travaux d'entretien, de grosses réparations et de travaux neufs 11 lots - Groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental de l'Aveyron Lot 2 : Revêtements de sol	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre : -pour partie à bons de commandes -pour partie à marchés subséquents	BENECH/ ARLES/ GASTON	12850	29/06/2021
Direction du Bâtiment et des Collèges	202121P012	Travaux d'entretien, de grosses réparations et de travaux neufs 11 lots - Groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental de l'Aveyron LOT 3 : Faux Plafonds - Isolation	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre : -pour partie à bons de commandes -pour partie à marchés subséquents	BELET ISOLATION RODEZ	12510	29/06/2021
Direction du Bâtiment et des Collèges	202121P013	Travaux d'entretien, de grosses réparations et de travaux neufs 11 lots - Groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental de l'Aveyron LOT 4 : Menuiseries bois et PVC cloisons sèches - plâtrerie	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre : -pour partie à bons de commandes -pour partie à marchés subséquents	BRAS-TURLAN	12330	29/06/2021
Direction du Bâtiment et des Collèges	202121P014	Travaux d'entretien, de grosses réparations et de travaux neufs 11 lots - Groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental de l'Aveyron Lot 5 : Couverture – Zinguerie – Etanchéité	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre : -pour partie à bons de commandes -pour partie à marchés subséquents	DELBES/ROUALDES/ E.VIGUIER/SARL 2GA MONTAGE	12000	29/06/2021

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction du Bâtiment et des Collèges	202121P015	Travaux d'entretien, de grosses réparations et de travaux neufs 11 lots - Groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental de l'Aveyron Lot 6 : Electricité	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre : -pour partie à bons de commandes -pour partie à marchés subséquents	EIFFAGE ENERGIE/AGV FLOTTE/ SPIE	12510	29/06/2021
Direction du Bâtiment et des Collèges	202121P016	Travaux d'entretien, de grosses réparations et de travaux neufs 11 lots - Groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental de l'Aveyron Lot 7 : Plomberie – Sanitaire- Chauffage – Climatisation – VMC	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre : -pour partie à bons de commandes -pour partie à marchés subséquents	BOUSQUET/AUBRAC ENERGIE/TARAIRE J.L/SARL P.DELBES/Entreprise LAUMOND/SARL POURQUIE/SARL BILLY	12320	29/06/2021
Direction du Bâtiment et des Collèges	202121P017	Travaux d'entretien, de grosses réparations et de travaux neufs 11 lots - Groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental de l'Aveyron Lot 9 : Menuiseries extérieures aluminium	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre : -pour partie à bons de commandes -pour partie à marchés subséquents	SAS MED BESOMBES	12000	29/06/2021
Direction du Bâtiment et des Collèges	202121P018	Travaux d'entretien, de grosses réparations et de travaux neufs 11 lots - Groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental de l'Aveyron Lot 10 Gros œuvre – Plâtrerie – Carrelage	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre : -pour partie à bons de commandes -pour partie à marchés subséquents	SAS AUGLANS/NG LES CHAPES D'OLT	12104	29/06/2021
Direction du Bâtiment et des Collèges	202121P019	Travaux d'entretien, de grosses réparations et de travaux neufs 11 lots - Groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental de l'Aveyron Lot 11 Occultations	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre : -pour partie à bons de commandes -pour partie à marchés subséquents	SARL PROBAIE	12450	29/06/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R073	Réalisation de travaux courants de maçonnerie (5 lots) Lot n° 2 : Subdivision Nord	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	GCTS - SERVANT	12140	14/06/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R074	Réalisation de travaux courants de maçonnerie (5 lots) Lot n°3 : Subdivision Sud (Millau)	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	CONSTANS-JUERY	12490	14/06/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R075	Réalisation de travaux courants de maçonnerie (5 lots) Lot n° 4 : Subdivision Sud (La Cavalerie)	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	CONSTANS-JUERY	12490	14/06/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R076	Réalisation de travaux courants de maçonnerie (5 lots) Lot n° 5 : Subdivision Sud (St Sernin/Rance)	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	CONSTANS-JUERY	12490	14/06/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R081	RD 922 et 239 – Mise en sécurité du carrefour. Canton d'AVEYRON et TARN – Commune de St André de Najac	115 176 € HT	Marché ordinaire	SOTRAMECA	12200	14/06/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R083	RD n° 42 et 550 - Réfection de la couche de roulement RD 42 PR 21.200 à 21.1012 et RD 550 PR 0.000 à 0.350 Canton : LOT ET DOURDOU - Commune : Conques-en-Rouergue.	96235.20 € HT	Marché ordinaire	COLAS France	12850	14/06/2021

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R082	ROUTE DEPARTEMENTALE N°902 - Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement du PR 17.786 à 23.110 - Canton de MONTS DU REQUISTANAIS - Communes de CASSAGNES-BEGONHES et LA SELVE	283120.00 € HT	Marché ordinaire	COLAS France	12850	22/06/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R086	ROUTE DEPARTEMENTALE N°901 – Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement du PR 26.760	224 699.10 € HT	Marché ordinaire	EUROVIA Midi-Pyrénées	12031	18/06/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R085	ROUTE DEPARTEMENTALE N°994 – Aménagement d'un carrefour « tourne à gauche » au PR 7.064. Carrefour RD 994, RD205 et VC 8 au lieu-dit « Pierrefiche » Canton de LOT ET MONTBAZINOIS – Communes Sonnac et Asprières	96 873 € HT	Marché ordinaire	ETPL	12260	21/06/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R084	ROUTE DEPARTEMENTALE N°963 et 840 – Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement – Cantons LOT et DOURDOU et LOT-et-MONTBAZINOIS Communes Flagnac, Décazeville, Bouillac et Livinhac-le-Haut.	233 038.50 € HT	Marché ordinaire	GREGORY	12700	21/06/2021
Direction de l'Agriculture et de l'Environnement	202121A010	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « Collégi'ENS » -Conservatoire régional du Chataigner	Sans montant minimum Maximum : 2000 € HT	Accord- cadre à bons de commande	AVEYRON CONSERVATOIRE DU CHATAIGNER	12390	29/06/2021
Direction de l'Agriculture et de l'Environnement	202121A011	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « Collégi'ENS » - Forêt du Lagast	Sans montant minimum Maximum : 2000 € HT	Accord- cadre à bons de commande	OFFICE NATIONAL DES FORETS	34094	29/06/2021
Direction de l'Agriculture et de l'Environnement	202121A012	Réalisation d'animations dans le cadre de l'opération de pédagogie auprès des collégiens aveyronnais « Collégi'ENS » - Jardin botanique de l'Aubrac	Sans montant minimum Maximum : 20 000 € HT	Accord- cadre à bons de commande	JARDIN BOTANIQUE D AUBRAC	12470	29/06/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R088	Surveillance des ponts et des tunnels. Inspections détaillées des tunnels. Campagne 2021	16 423 € HT	Marché ordinaire	SITES	92500	23/06/2021
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité		Consultation pour les marchés subséquents à l'Accord Cadre concernant « les formations pour le personnel Départemental à l'initiative de la Direction des Systèmes d'Informations du Conseil Départemental de l'Aveyron » relative à la formation « Pilotage d'Opérations du Système d'Information ». LOT 2 : MANAGEMENT ET EFFICACITE PROFESSIONNELLE – Marché 2019 19H009	3 552 € TTC	Marché ordinaire	THEMANIS	31036	21/06/2021

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité		Consultation pour les marchés subséquents à l'Accord Cadre concernant « les formations pour le personnel Départemental à l'initiative de la Direction des Systèmes d'Informations du Conseil Départemental de l'Aveyron » relative à la formation « Gestion de projets domaine Infrastructures » LOT 2 : MANAGEMENT ET EFFICACITE PROFESSIONNELLE – Marché 2019 19H009	4320 € TTC	Marché ordinaire	THEMANIS	31036	21/06/2021
Direction des Bâtiments et des Collèges	202121P020	Maintenance et réparations des installations électriques des bâtiments dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental de l'Aveyron - 2 lots. Lot n°1 : Onduleurs et groupes électrogènes	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-Cadre à bons de commande	AGV FLOTTES	12850	21/06/2021
Direction des Bâtiments et des Collèges	202121P021	Maintenance et réparations des installations électriques des bâtiments dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental de l'Aveyron - 2 lots. Lot n°2 : Panneaux photovoltaïques	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-Cadre à bons de commande	AGV FLOTTES	12850	21/06/2021
Pôle Attractivité Direction Sport Jeunes	202121E002	Marché pour la fourniture d'équipements pédagogiques pour les clubs de sports collectifs aveyronnais présentant des jeunes pratiquants dans la catégorie poussines Lot n° 1 : Ballons de football	6 797.50 € TTC	Marché ordinaire	SARL LEMER	12850	24/06/2021
Pôle Attractivité Direction Sport Jeunes	202121E003	Marché pour la fourniture d'équipements pédagogiques pour les clubs de sports collectifs aveyronnais présentant des jeunes pratiquants dans la catégorie poussines Lot n° 2 : Ballons de basket-ball	3 795 € TTC	Marché ordinaire	SARL LEMER	12850	24/06/2021
Pôle Attractivité Direction Sport Jeunes	202121E004	Marché pour la fourniture d'équipements pédagogiques pour les clubs de sports collectifs aveyronnais présentant des jeunes pratiquants dans la catégorie poussines Lot n°3 : Ballons de handball	3 022.50 € TTC	Marché ordinaire	SARL LEMER	12850	24/06/2021
Pôle Attractivité Direction Sport Jeunes	202121E005	Marché pour la fourniture d'équipements pédagogiques pour les clubs de sports collectifs aveyronnais présentant des jeunes pratiquants dans la catégorie poussines Lot n° 4 : Ballons de rugby	1 992.50 € TTC	Marché ordinaire	SARL LEMER	12850	24/06/2021

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Pôle Attractivité Direction Sport Jeunes	202121E006	Marché pour la fourniture d'équipements pédagogiques pour les clubs de sports collectifs aveyronnais présentant des jeunes pratiquants dans la catégorie poussines Lot n° 5 : Ballons de volley-ball	1 500 € TTC	Marché ordinaire	SARL LEMER	12850	24/06/2021
Pôle Attractivité Direction Sport Jeunes	202121E007	Marché pour la fourniture d'équipements pédagogiques pour les clubs de sports collectifs aveyronnais présentant des jeunes pratiquants dans la catégorie poussines Lot n°6 : chasubles réversibles	12 210 € TTC	Marché ordinaire	SARL LEMER	12850	24/06/2021
Pôle Attractivité Direction Sport Jeunes	202121E008	Marché pour la fourniture d'équipements pédagogiques pour les clubs de sports collectifs aveyronnais présentant des jeunes pratiquants dans la catégorie poussines Lot n° 7 : Motricité	15 468 € TTC	Marché ordinaire	SPORTS ET SPONSORS	12000	24/06/2021
Pôle Attractivité Direction Sport Jeunes	202121E009	Marché pour la fourniture d'équipements pédagogiques pour les clubs de sports collectifs aveyronnais présentant des jeunes pratiquants dans la catégorie poussines Lot n° 8 : Sacs à ballons	2 340 € TTC	Marché ordinaire	SPORTS ET SPONSORS	12000	24/06/2021
Direction des Systèmes d'Information	202121I011	Suivi du site internet du Conseil départemental	Partie forfaitaire : 5442.72 € HT par an Partie à bons de commande : sans min / maximum : 50 000 € HT par an	Marché mixte Accord-cadre à bons de commande	WS INTERACTIVE	31000	15/06/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R087	ROUTE DEPARTEMENTALE N° 999 Aménagement de l'avenue du Dourdou du P.R. 65.670 au P.R. 66.115 Canton de SAINT-AFFRIQUE Commune de VABRES-L'ABBAYE LOT N° 2 : Terrassements et voirie	238 026 € HT	Marché ordinaire	COLAS FRANCE	12850	23/06/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R089	RD 902 Réparation du Pont du Cimetière Canton de SAINT AFFRIQUE - Commune de St Izaire	67 744.80 € HT	Marché ordinaire	AUGLANS	12104	21/06/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R090	RD 25 Aménagement et rectification du PR 32.983 au PR 34.144 – Canton de RASPES ET LEVEZOU – Commune de Broquies	324 185.50 € HT	Marché ordinaire	GDTP	12400	23/06/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R091	Réalisation de travaux courants de petits terrassements, de confortation, d'assainissement et réparation de chaussée – Subdivision Ouest : secteur de Villefranche de Rouergue	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	ETPL et V	12260	28/06/2021

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et S ² écurité		Consultation pour les marchés subséquents à l'Accord Cadre concernant les « formations pour le personnel Départemental à l'initiative de la Direction des Systèmes d'Informations du Conseil Départemental de l'Aveyron ». Lot 1 : INFORMATIQUE « Formation Spring Intermédiaire »	2461.20 € TTC	Marché subséquent	ORSYS	92044	28/06/2021
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et S ² écurité		Consultation pour les marchés subséquents à l'Accord Cadre concernant les « formations pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales du Conseil Départemental de l'Aveyron ». Lot 1 : PERSONNES AGEES PERSONNES HANDICAPEES Formation « Accompagnement à l'exploitation indicateurs qualité Tableau de bord ANAP »	4500 € TTC	Marché subséquent	COMUNDI	69009	19/07/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R092	Fourniture de pouzzolane pour la viabilité hivernale du réseau routier départemental	Sans montant minimum Montant maximum : 50 000 € HT / an	Accord-cadre à bons de commande	PORTAL YVES	43500	05/08/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R093	Transport de pouzzolane et de matériaux divers en vrac	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	ARMADOC TRANSPORTS	12740	05/08/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R094	RD n° 911 - Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement du P.R. 98.430 à 104.700 - Cantons : Aveyron et Tarn et Villefranche de Rouergue - Communes : Morlhon-le-Haut et Villefranche de Rouergue	338 825,00 € HT	Marché ordinaire	EIFFAGE	12450	06/08/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R095	Routes départementales n° 12 et 84 - Aménagement du giratoire au carrefour des RD 12 et 84 dans Le Monastère - Canton : RODEZ II – Commune : Le Monastère	398 365,85 € HT	Marché ordinaire	COLAS FRANCE	12850	06/08/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R096	Routes départementales n° 988, 920 et 20 - Aménagement d'un giratoire au carrefour des RD 988, 920 et 20 dans Bozouls - Canton : CAUSSE COMTAL – Commune : BOZOULS	378 123,80 € HT	Marché ordinaire	COLAS FRANCE	12850	06/08/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R097	ROUTE DEPARTEMENTALE N° 60- Aménagement de la traverse de MONTCLAR du P.R. 10.163 au P.R. 10.543 Canton de CAUSSES-ROUGIERS - Commune de MONTCLAR	89 280,00 € HT	Marché ordinaire	EIFFAGE	12450	11/08/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R098	ROUTE DEPARTEMENTALE N° 809 PONT DE COTE ROUGE - REPARATION DES MAÇONNERIES - Canton de MILLAU-2 - Commune d'AGUESSAC	48 383,00 € HT	Marché ordinaire	AUGLANS	12104	04/08/2021

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R099	ROUTE DEPARTEMENTALE N° 999 - Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement du PR 47.870 au PR 49.732 - Canton de SAINT-AFFRIQUE - Commune de SAINT-ROME-DE-CERNON	196 475,00 € HT	Marché ordinaire	SEVIGNE	12520	06/08/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R100	ROUTE DEPARTEMENTALE N° 73 - Mise en sécurité de 3 sections étroites, du P.R. 16.650 au P.R. 16.920, du P.R. 17.180 au P.R. 17.350 et du P.R. 22.000 au P.R. 22.930. Cantons de RASPES ET LEVEZOU et de TARN ET CAUSSES Communes de SAINT-ROME-DE-TARN et du VIALA-DU-TARN	TF : 538.813,00 € HT TO : 84.595,00 € HT Total : 623.408,00 € HT	Marché à tranches	SEVIGNE	12520	04/08/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R101	ROUTE DEPARTEMENTALE N° 29 - Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement - PR 17.456 à 21.381 - Canton de RASPES ET LEVEZOU - Communes d'ARQUES et SEGUR	241 665,00 € HT	Marché ordinaire	Conte & Fils / CONTE TP	12130	06/08/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R102	ROUTE DEPARTEMENTALE N° 10 Réparation du Pont des PESQUIES - Canton de CAUSSES-ROUGIERS - Commune de GISSAC	93 997,00 € HT	Marché ordinaire	AUGLANS	12104	09/08/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R103	ROUTE DEPARTEMENTALE N° 23 Confortement de la plateforme routière par butée en remblai du P.R. 7.425 au P.R. 7.490 - Canton de SAINT-AFFRIQUE Commune de ROQUEFORT-SUR-SOULZON	199 588,00 € HT	Marché ordinaire	SEVIGNE	12520	10/08/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R104	ROUTE DEPARTEMENTALE N° 199 - RECONSTRUCTION du PONT de PRAT-BIBAL - Canton de RASPES et LEVEZOU - Commune de SALLES-CURAN	239 391,00 € HT	Marché ordinaire	AUGLANS	12104	09/08/2021
Direction des Bâtiments et des Collèges	202121P008	Mission d'assistance à Maitrise d'Ouvrage pour choisir le mobilier du futur collège de La Cavalerie.	25 250 € HT	Marché ordinaire	SAS RORE	69800	17/05/2021
Direction des Bâtiments et des Collèges	202121P009	Location et maintenance de fontaines à eau à bonbonnes	Sans montant minimum Maximum : 12 000 € HT / an	Accord-cadre à bons de commande	MAJ ELIS QUERCY ROUERQUE	12700	21/06/2021

II – AVENANTS

Direction	N° de marché	Objet du marché	Objet de l'avenant et montant en €	Titulaire	Date de signature
Direction Animation et Interventions Territoriales et Touristiques	201919D004	Conception et réalisation de supports de communication pour les offices de tourisme de l'Aveyron – 2 lots <u>Lot 1</u> : Expertise – diagnostic de l'Office de tourisme – Conception de supports de communication	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaires Le montant du marché est inchangé.	PIMENT VERT	09/03//2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202020R100	RD 28 - PONT DE PALMAS - CHANGEMENT DES DISPOSITIFS DE RETENUE	Avenant n° 1 : Modification des prestations du marché avec augmentation du montant et du délai d'exécution Nouveau montant du marché : 213 706,56 € TTC Augmentation du délai de 20 jours	AUGLANS	17/02/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202020R152	RD – Travaux de renforcement ponctuel des chaussées	Avenant n° 1 : Transfert du marché de l'entreprise COLAS SUD OUEST à l'entreprise COLAS FRANCE	COLAS FRANCE	17/02/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	201818R118	RD – Travaux courants de petits terrassements, confortation, assainissement et réparation de chaussées – Lot n° 1 : Subdivision Centre – Secteurs de RODEZ et SALLES CURAN	Avenant n° 2 : Transfert du marché de l'entreprise COLAS SUD OUEST CENTRE FERRIE à l'entreprise COLAS FRANCE	COLAS FRANCE	17/02/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	201818R119	RD – Travaux courants de petits terrassements, confortation, assainissement et réparation de chaussées – Lot n° 2 : Subdivision Centre – Secteur de REQUISTA	Avenant n° 1 : Transfert du marché de l'entreprise COLAS SUD OUEST CENTRE FERRIE à l'entreprise COLAS FRANCE	COLAS FRANCE	17/02/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202020R023	RD 911 – Giratoire de Flavain du PR. 58.648 à 59.950. Commune de FLAVIN. Canton de NORD LEVEZOU.	Avenant n° 2 : Transfert du marché de l'entreprise COLAS SUD OUEST à l'entreprise COLAS FRANCE	COLAS FRANCE	17/02/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	201919R120	Déneigement des routes départementales secondaires. LOT N° 7 – Subdivision Nord – Canton AUBRAC ET CARLADEZ « LA TRINITAT »	Avenant n° 1 : Création d'un prix supplémentaire Le montant du marché est inchangé.	LUCADOU BERTOLINI	24/02/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202020R151	RD 911 – Aménagement de la chaussée dans le secteur de « Baraque de Vors » du PR 64.100 à 66.200 – Canton de CEOR SEGALA	Avenant n° 1 : Transfert du marché de l'entreprise COLAS SUD OUEST à l'entreprise COLAS FRANCE	COLAS FRANCE	22/02/2021
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	201919H003	Achat de fournitures de bureau dans le cadre du groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental de l'Aveyron – 2 Lots : <u>LOT 1 : Petites Fournitures à l'exception des enveloppes</u>	Avenant n° 2 : Transfert du marché de la société DACTYL BURO OFFICE à la société LACOSTE (marque commerciale : Lacoste Dactyl Bureau & École)	LACOSTE	26/02/2021
Direction des Systèmes d'Information	201818I003	Fourniture et maintenance de logiciels SIG ARCGIS	Avenant n° 1 : Transfert du marché de la société GEOMAP-IMAGIS PARTICIPATIONS au profit de la société 1SPATIAL France	1SPATIAL France	23/03/2021

Direction	N° de marché	Objet du marché	Objet de l'avenant et montant en €	Titulaire	Date de signature
Direction des Routes et des Infrastructures	16-R-224	Patrimoine Départemental – Travaux de renforcement ponctuel des chaussées	Avenant n° 3 : Transfert du marché de l'entreprise COLAS SUD OUEST à l'entreprise COLAS FRANCE	COLAS FRANCE	24/02/2021
Direction des Systèmes d'Information	202020I002	Suivi du progiciel SCRIBE FONCIER	Avenant n° 1 : Augmentation du montant de la partie forfaitaire du marché suite à des prestations supplémentaires devenues nécessaires avec la mise en œuvre du télétravail (article R. 2194-2 du Code de la commande publique)	SCRIBE I.S	23/03/2021
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P018	Construction d'un collège et d'un gymnase à La Cavalerie – LOT 16 : Terrassements, voiries, réseaux divers	Avenant n° 1 : Modification des taux de répartition des travaux mutualisés entre le collège et le gymnase	EUROVIA MIDI-PYRENEES	10/03/2021
Direction des Bâtiments et des Collèges	201818P014	Entretien et maintenance des extincteurs et vérification des systèmes de désenfumage dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental de l'Aveyron	Avenant n° 1 : Ajout de prix supplémentaire au bordereau des prix unitaire	SLMI	22/03/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202020R009	Fabrication, fourniture et transport de graves émulsion et enrobés à froid – Lot n° 1 : subdivision Centre	Avenant n° 1 : Transfert du marché de l'entreprise COLAS SUD OUEST à l'entreprise COLAS FRANCE	COLAS FRANCE	10/03/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202020R010	Fabrication, fourniture et transport de graves émulsion et enrobés à froid – Lot n° 2 : subdivision Nord	Avenant n° 1 : Transfert du marché de l'entreprise COLAS SUD OUEST à l'entreprise COLAS FRANCE	COLAS FRANCE	10/03/2021
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P044	Exploitation, maintenance et réparations des installations techniques dans le cadre du groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental Lot n° 3 : Ascenseurs et Monte-Charge	Avenant n° 1 : Ajout d'un prix supplémentaire pour une plate-forme élévatrice à l'Hôtel du Département à Rodez et mise à jour des installations techniques du monte-charge du Parc Départemental.	OTIS	30/03/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202020R082	RD 573 – Opération de sécurité 3 ^{ème} tranche du PR 3.800 au PR 5.800 – Canton LOT TRUYERE – Commune LE FEL	Avenant n° 1 : Définition d'un prix nouveau (n° 49). Le montant du marché est inchangé.	SOULENQ	31/03/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202020R090	RD 580 et 6 – Confortement de la plateforme routière par paroi clouée Communes de DECAZEVILLE et LASSOUTS	Avenant n° 1 : Augmentation de la masse des travaux (+ 1,03 %). Le montant de la TF est diminué de 4 995,19 € HT. Le montant de la TO est augmenté de 6 937,80 € HT. Nouveau montant total du marché : 190 107,61 € HT, soit 228 129,13 € TTC.	MTPS	01/04/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202020R085	RD – Fourniture, transport et pose de signalisation verticale de police et de signalisation temporaire.	Avenant n° 1 : Création d'un prix supplémentaire. Le montant du marché est inchangé.	SIGNAUX GIROD	07/04/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R003	Fourniture et pose de matériel de comptage	Avenant n° 1 : Création de prix nouveaux. Le montant du marché est inchangé.	SFERIEL SAS	07/04/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202020R014	Végétalisation par semis hydrauliques de la liaison Rodez-Causse Comtal et des RD n° 42, 81, 86, 638, 809, 904. Lot n° 1 : Fourniture, transport et livraison de semences, fixateurs, amendements et fibre végétale	Avenant n° 1 : Prolongation du délai	LES GAZONS DE FRANCE	15/04/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	201919R133	Végétalisation par semis hydrauliques des dépendances routières et du patrimoine départemental. Lot n° 1 : Fourniture et livraison de semences, fixateurs et amendements.	Avenant n° 2 : augmentation du montant maxi du marché	LES GAZONS DE FRANCE	15/04/2021

Direction des Routes et des Infrastructures	202020R015	Végétalisation par semis hydrauliques de la liaison Rodez-Causse Comtal et des RD n° 42, 81, 86, 638, 809, 904. Lot n° 2 : Mise en œuvre de semis	Avenant n° 1 : Prolongation du délai	ALPES AZUR ENVIRONNEMENT	21/04/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202020R082	RD 573 – Opération de sécurité 3 ^{ème} tranche du PR 3.800 au PR 5.800 – Canton LOT TRUYERE – Commune LE FEL	Avenant n° 2 : Prolongation du délai d'exécution	SAS JEAN SOULENQ ET FILS	19/04/2021
Direction des Bâtiments et des Collèges	201818P018	Nettoyage des locaux et de vitrerie	Avenant n°3 : Ajout de prix supplémentaires au Bordereau des prix unitaires (prestation de nettoyage des locaux et des vitreries à la Maison des Solidarités Départementales de Villefranche de Rouergue, à l'annexe de la Maison des Solidarités Départementales de Villefranche de Rouergue – immeuble Cibiel à la Subdivision de Rieuepeyroux et à l'aéroport de Rodez)	SARL G.S.N	26/04/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	201919R071	Liaison RODEZ CAUSSE COMTAL entre la rocade de St Mayme et le Causse Comtal – Terrassements généraux : Section St Mayme/Sébazac et giratoire sur RN 88. Cantons de RODEZ ONET et CAUSSE COMTAL	Décision de prolongation n° 1 : + 4 mois. Nouveau délai du marché : 19 mois.	BUESA / SEVIGNE	19/04/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202020R013	Liaison RODEZ CAUSSE COMTAL entre la rocade de St Mayme et le Causse Comtal – Chaussées. Cantons de RODEZ ONET et CAUSSE COMTAL	Décision de prolongation n° 1 : + 1 mois pour la phase 2 de la TF et + 2 mois pour la TO1. Nouveau délai : 4 mois pour la phase 2 de la TF et 3 mois pour la TO1.	SEVIGNE	19/04/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	201818R158	Travaux de taille, d'habanage, d'abattage et de rognage de souches sur les dépendances des RD et sur le patrimoine départemental (lot n° 2 : Subdivision Ouest)	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaires Le montant du marché est inchangé.	ARBO PARC	05/05/2021
Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local	202020S002	Fourniture de tablettes numériques et d'applications adaptées aux personnes âgées en établissements 2 lots. <u>Lot n° 1 Fournitures de tablettes numériques tactiles</u>	Avenant n° 1 : création de prix supplémentaire suite à l'obsolescence de la tablette Samsung Galaxy Tab A 2019	Econocom Products et Solutions SAS	07/04/2021
Archives départementales	201919E007	Opération de numérisation et de mise en ligne de documents patrimoniaux pour les Archives départementales de l'Aveyron – 6 lots – <u>LOT 4 : Registres du contrôle des actes et insinuation</u>	Avenant n° 1 de transfert : Vente du fonds de commerce de la société A3D Numérisation au profit de la société LEMURI-CONCEPT	LEMURI CONCEPT	06/05/2021
Direction des Bâtiments et des Collèges	201919P018	Travaux d'entretien des espaces verts du Conseil Départemental de l'Aveyron	Avenant n° 1 : Ajout de travaux d'entretien courant des espaces verts du Patrimoine Départemental	ATELIERS DU ROUERGUE SASU/ ESAT Les Charmettes/ ABSEAH-ESAT Les Ateliers de la Plaine	18/05/2021
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P042	Exploitation, maintenance et réparations des installations techniques dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental. Lot n° 1 : chauffage, climatisation, ventilation	Avenant n° 1 : Mise à jour des descriptifs techniques et rajout de prix unitaires pour intégrer des installations techniques supplémentaires	MET ENERGIE	18/05/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202020R092	Route Départementale 25 -Traverse de Salmiech - TF PR 4.633 à PR 5.173 TC PR 5.173 à PR 5.545 - Canton des MONTS DU REQUISTANAIS - Commune de SALMIECH	Avenant n° 1 : Augmentation du montant du marché et prolongation du délai d'exécution	EUROVIA	21/05/2021
Direction des Bâtiments et des Collèges	201919P022	Marché d'assurance dommages aux biens et risques annexes	Avenant n° 1 : Précisions sur les exclusions de garantie au contrat d'assurance dommages aux biens et risques annexes et volet assurance tous risques exposition.	GRAS SAVOYE	19/05/2021

Direction des Bâtiments et des Collèges	201919P022	Marché d'assurance dommages aux biens et risques annexes	Avenant n° 2 : Précisions sur les exclusions de garantie au contrat d'assurance dommages aux biens et risques annexes et volet assurance tous risques exposition.	GRAS SAVOYE	19/05/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	201919R164	Fabrication, fourniture et transport de GNT et matériaux drainants – Lot n° 1 : subdivision Centre – Secteur de RODEZ	Avenant n° 1 : Transfert du marché de la société GAIA à la société CMGO (Carrières et Matériaux du Grand Ouest) suite à fusion-absorption.	CMGO	04/06/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	201919R023	Fourniture, transport et mise en œuvre de produits de marquage routier	Avenant n°1 : Création de prix supplémentaire	MIDITRACAGE	14/06/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	201919R094	Surveillance des ponts et soutènements. Visites et contrôles subaquatiques	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaires	CTSM	14/06/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202020R091	RD 511 – Nouvelle voie – Tranche 1 – Canton TARN ET CAUSSE – Commune SEVERAC D'AVEYRON	Avenant n°1 : Modification des modalités de règlement	CONTE ET FILS	14/06/2021
Direction des Bâtiments et des Collèges	201818P018	Nettoyage de locaux et de vitrerie dans le cadre d'un groupement de commandes	Avenant n° 4 : Ajout de prix supplémentaires au bordereau de prix unitaires : prestations de nettoyage des locaux et vitrerie du bâtiment C sur le site de Paraire, du bâtiment D au centre administratif Foch et au Centre technique de Flavin.	GSN	09/06/2021
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P032	Restauration des structures des tribunes de la Chapelle de l'ancien collège royal à Rodez	Avenant n° 1 : Réalisation de prestations supplémentaires pour la remise en état du plancher de la loggia	INTUITIO EBENISTERIE	14/06/2021
Direction des Systèmes d'Information	202020I009	Fourniture et mise en œuvre d'un logiciel de gestion des congés et du temps	Avenant 1 : Prolongation de la durée de la tranche ferme et de la durée de la vérification d'aptitude	INCOTEC	28/06/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202121R022	Fourniture, transport et mise en œuvre de dispositifs de retenue	Avenant 1 : Création de prix supplémentaires	PASS	21/06/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202020R054	Auscultation et diagnostic du réseau routier Départemental	Avenant 1 : Définition de prix nouveaux et augmentation de la masse initiale du marché	NEXTROAD ENGINEERING	28/06/2021
Direction des Systèmes d'Information	201919I006	ACQUISITION, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS DE SECURITE INFORMATIQUE POUR LES SERVICES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON – 2 lots <u>LOT 2 : Contrôleurs Wifi, bornes Wifi et prestations associées</u>	Avenant 1 : Création de prix supplémentaires et baisse de deux prix unitaires	SPIE ICS	29/06/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	201919R061	Réalisation de travaux courants de petits terrassements, de confortation, d'assainissement et de réparation de chaussée – 5 lots – Lot n° 3 : Subdivision NORD – Secteur de LAGUIOLE	Avenant 1 : Définition de prix nouveaux	EGTP	02/08/2021
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P035	Travaux pour la construction d'un collège et d'un gymnase à La Cavalerie (12230) - 17 lots. LOT N°01 : GROS ŒUVRE / INSTALLATION DE CHANTIER	Avenant n°1 : Modification de la répartition des frais de chantier entre le collège et le gymnase	ANDRIEU CONSTRUCTION	04/08/2021
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P008	Travaux pour la construction d'un collège et d'un gymnase à La Cavalerie (12230) - 17 lots. LOT N°02 : STRUCTURES BOIS - CHARPENTE - BARDAGE BOIS - FACADE METALLIQUE.	Avenant n°1 : Modification de la répartition des frais de chantier entre le collège et le gymnase	MALIGES SARL	04/08/2021
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P036	Travaux pour la construction d'un collège et d'un gymnase à La Cavalerie (12230) - LOT N°11 : PEINTURE.	Avenant n° 1 de transfert : Transfert du marché de la SAS SOPESUD à la SAS VASSILEO BATIMENT	VASSILEO BATIMENT	04/08/2021

Direction des Routes et des Infrastructures	202020R117	RD 559 – Reconstruction du pont de CAMPREDON. Commune de TOURNEMIRE	Avenant 1 : Modification de la décomposition financière par intervenant	AUGLANS / SEVIGNE	04/08/2021
Direction des Routes et des Infrastructures	202020R085	RD – Fourniture, transport et pose de signalisation verticale de police et signalisation temporaire	Avenant 2 : Augmentation du montant maximal du marché de 20.000 € HT. Nouveau montant maximum : 420.000 € HT soit 504.000 € TTC	SIGNAUX GIROD SA	04/08/2021

EXTRAIT
du procès-verbal des délibérations du Conseil départemental

Délibération CdA/01-10-2021/D/007/10

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20211001-41053A-DE-1-1
Reçu le 11 octobre 2021

Déposée le 11 octobre 2021

Affichée le 11 octobre 2021

Publiée le 8 novembre 2021

Le Conseil départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 1 octobre 2021 à 09h30 à l'Hôtel du Département.

41 conseillers départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : M. Jean-Luc CALMELLY ayant donné pouvoir à Mme Magali BESSAOU, M. Arnaud COMBET ayant donné pouvoir à Mme Sarah VIDAL, Mme Emilie GRAL ayant donné pouvoir à M. Arnaud VIALA, M. Christian TIEULIE ayant donné pouvoir à Mme Michèle BUESSINGER.

Président de séance : Monsieur Arnaud VIALA

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Madame Magali BESSAOU

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Vu le rapport n° CdA/01-10-2021/D/007/10 concernant : Participation du Département aux dépenses de fonctionnement des collèges publics et des collèges privés pour l'année 2022

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDERANT que les rapports présentés lors de la réunion de l'Assemblée départementale du 1^{er} octobre 2021 ont été adressés aux élus le 17 septembre 2021 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu l'article L421-11 du code de l'éducation nationale, disposant notamment que la participation aux dépenses d'équipement et de fonctionnement de la collectivité territoriale de rattachement de l'établissement public local d'enseignement, est notifiée avant le 1^{er} novembre de l'année n-1 pour l'exercice de l'année N ;

Vu l'article L442-9 du code de l'éducation nationale disposant que, pour les collèges d'enseignement privés du second degré sous contrat d'association, le département verse une dotation forfaitaire de fonctionnement constitué d'une part « matériel » et d'une part « personnel » ;

VU l'avis favorable de la commission jeunesse, collèges et bâtiments départementaux lors de

sa réunion du 17 septembre 2021 ;

I. COLLEGES PUBLICS

A. Dotation de fonctionnement

CONSIDERANT que le Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) a approuvé les critères ayant présidé au calcul de la dotation de fonctionnement lors de sa réunion du 15 septembre 2021 ;

CONSIDERANT par ailleurs que l'Assemblée Départementale se réserve le droit d'opérer une pondération sur le montant de la dotation en fonction du montant du Fonds de Roulement (hors stocks) de l'établissement au 30 septembre 2021 ;

CONSIDERANT que, malgré une baisse du nombre d'élèves, en raison du protocole sanitaire imposé et des dépenses énergétiques supplémentaires en découlant, les coûts de viabilisation ont augmenté ;

CONSIDERANT que la baisse des recettes des services du SRH engendre un reversement moindre au Département augmentant mécaniquement la DGF ;

DECIDE :

- de fixer à 2 380 393€ le montant de la dotation 2022 dédiée aux collèges publics tenant compte des réajustements effectués pour les collèges de Réquista et de Séverac dont le fonds de roulement (hors stock) évalué au 30/09/2021 est supérieur au montant annuel de la dotation calculée pour l'année 2022.
- de répartir cette dotation de fonctionnement par établissement, comme détaillé dans l'annexe jointe.

B. Prix de la restauration

CONSIDERANT les économies générées sur les achats de denrées alimentaires grâce à la mise en place dès 2022, des groupements de commandes ;

CONSIDERANT la mise en place de la plateforme Agrilocal en 2018 qui permet de proposer un repas de qualité à l'ensemble des collégiens et ainsi de faire découvrir les produits issus des filières de production du Département ;

DECIDE de maintenir les tarifs identiques à ceux fixés en 2020, soit un prix de base du repas élève à 2,80€ dans le cadre du forfait 5 jours.

DECIDE de fixer également l'ensemble des autres tarifs de 1/2 pension et d'internat selon les modalités figurant dans l'annexe ci-jointe.

C. Participation des familles à la rémunération des personnels des services d'hébergement

APPROUVE la reconduction pour 2022, de taux de participation des familles à la rémunération des personnels des services d'hébergement, fixée à 22,5% du montant payé par les familles pour les élèves 1/2 pensionnaires et internes.

II. COLLEGES PRIVES

Le forfait d'externat, part matériel

CONSIDERANT qu'à la rentrée 2021, les effectifs des collèges privés sont de 4 344 élèves, soit une diminution de 19 élèves par rapport à la rentrée 2020 ;

DECIDE de fixer le montant de l'enveloppe pour l'année 2022, au regard des effectifs constatés à la rentrée 2021, à la somme de 1 327 039€ au titre du forfait d'externat, part matériel, dédié aux collèges privés ;

DECIDE de répartir ce forfait d'externat « part matériel », par établissement comme indiqué dans l'annexe jointe.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 45
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absent excusé : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil départemental

Arnaud VIALA

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

REUNION DU 1 OCTOBRE 2021

Commission jeunesse, collèges et bâtiments départementaux

OBJET : Participation du Département aux dépenses de fonctionnement des collèges publics et des collèges privés pour l'année 2022

Le présent rapport présente plusieurs points :

- La dotation de fonctionnement des collèges publics pour l'année 2022, incluant les tarifs de restauration des cantines scolaires ainsi que la participation des familles à la rémunération des personnels des services d'hébergement.
- Le forfait d'externat en faveur des collèges privés pour l'année 2022.

I. COLLEGES PUBLICS

2 380 393 €

A. Dotation de fonctionnement

Les textes réglementaires imposent aux collectivités en charge des EPLE(s) de fixer avant le 1^{er} novembre de l'année en cours, le montant des dotations de fonctionnement des collèges publics pour l'année à venir. Comme vous le savez, ces dotations sont globales et non affectées et sont versées généralement en deux fois aux établissements.

Les critères de calcul de cette dotation, présentés et validés, lors de la réunion du CDEN du 15 septembre sont les suivants :

- une part liée aux effectifs ;
- une part réservée aux établissements comptant moins de 200 élèves ou moins de 300 élèves ;
- une part représentant les coûts de viabilisation ;
- une part correspondant à la maintenance obligatoire des équipements techniques ;
- une part relative aux m² bâtis et non bâtis pour leur entretien ;
- une part venant en déduction des autres, correspondant à 15% d'une partie des recettes du service annexe d'hébergement
- une part se rapportant à la location d'équipements sportifs et au transport des élèves pour l'enseignement de l'E.P.S.

Par ailleurs, l'Assemblée Départementale se réserve le droit d'opérer une pondération sur le montant de la dotation en fonction du montant du Fonds de Roulement (hors stocks) de l'établissement au 30 septembre 2021.

Les collèges publics aveyronnais accueillent à cette rentrée scolaire 7 577 élèves contre 7 771 à la rentrée 2020, soit une diminution de 194 élèves. Au regard de l'ensemble des éléments présentés ci-dessus et du nombre d'élèves constaté à la rentrée 2021, le calcul de la dotation de fonctionnement conduit à un coût élève 249,84€ pour 2022, ce coût était de 224,61€ en 2021.

Malgré la baisse d'effectifs importante et une année 2020 marquée par le COVID ayant conduit à 2 confinements, les coûts de viabilisation ont augmenté. En effet, les collèges appliquent le protocole sanitaire qui impose une ventilation constante des locaux et engendre une surconsommation énergétique à laquelle il convient d'ajouter l'augmentation du coût des énergies. De plus, la baisse des recettes des services du SRH engendre un reversement moindre au Département augmentant mécaniquement la DGF.

Afin de limiter des évolutions de coûts trop élevés, le Département poursuit les investissements sur les collèges visant aux économies d'énergie (éclairage LED, menuiseries, isolation). En parallèle, la mise en œuvre des groupements de commandes en faveur des établissements pour la maintenance et l'achat d'énergie permet également aux établissements de bénéficier de tarifs avantageux et de mieux maîtriser leurs dépenses tout en maintenant un niveau de service et de confort équivalent voire supérieur.

Par ailleurs, la santé financière globale des établissements reste confortable puisque le montant total des fonds de roulement (hors stocks), que l'on peut estimer au 30 septembre 2021, s'élève à 1 412 932,90€. A titre de comparaison, le montant total des fonds de roulement des collèges au 30 septembre 2020 était de 1 415 114,61€ (hors stocks).

Compte tenu de ces éléments, je vous propose, comme cela a été évoqué et adopté lors du CDEN du 15 septembre, et comme nous avons déjà pu le faire depuis plusieurs années, de procéder à une pondération de la dotation de fonctionnement 2022 pour les collèges dont le fonds de roulement (hors stocks) évalué au 30/09/2021 est supérieur au montant annuel de la dotation calculée pour l'année 2022.

Cette proposition de pondération figure dans le tableau ci-après et peut être calculée comme suit :

	Dotations 2022 Calculée (a)	Montant évalué du Fonds de roulement au 30/09/2021 (b)	Différence (c = b - a)	Proposition Dotations réajustée 2022 (d = a - c)
Collège de Réquista	77 805,06€	84 015,34€	6 210,28€	71 594,79€
Collège de Séverac	84 750,20€	92 769,31€	8 019,43€	76 730,77€

Vous trouverez en annexe 1 le détail des dotations de fonctionnement 2022 par établissement.

Au titre de l'année 2022, la dotation dédiée aux collèges publics s'élève ainsi à **2 380 393€**.

B. Prix de la restauration

En 2020, l'Assemblée Départementale a choisi de porter le prix de base d'un repas élève à 2,80€ dans le cadre du forfait 5 jours. Aujourd'hui, ce tarif est appliqué sur l'ensemble des collèges publics aveyronnais.

Après avoir mis en place dès 2012, des groupements de commandes pour l'achat de denrées alimentaires, le Département a choisi de s'investir en 2018 de façon significative dans le développement de l'économie locale, en soutenant les productions agricoles et artisanales aveyronnaises à travers la plateforme « AGRILocal ». Ce dispositif en faveur des collèges, permet aujourd'hui à chaque établissement de pouvoir proposer un repas de qualité à l'ensemble des collégiens et ainsi faire découvrir les produits issus des filières de production du Département.

L'ensemble de ces outils de gestion sont aujourd'hui bien connus des établissements et utilisés au quotidien.

Par ailleurs, la mise en place de plusieurs formules de forfaits de demi-pension ou d'internat, sur 3, 4 ou 5 jours permet aujourd'hui à un maximum de familles de bénéficier des services de restauration de qualité.

Sur cette base, je vous propose de maintenir les tarifs identiques à ceux fixés en 2021, soit un prix de base du repas élève à 2,80€ et de fixer également l'ensemble des autres tarifs de ½ pension et d'internat selon les modalités figurant dans **l'annexe 2**.

C. Participation des familles à la rémunération des personnels des services d'hébergement

Pour 2022, il vous est proposé de reconduire également le taux de participation des familles à la rémunération des personnels des services d'hébergement, fixé à **22,5%** du montant payé par les familles pour les élèves ½ pensionnaires et internes.

II. COLLEGES PRIVES

1 327 039 €

Le forfait d'externat, part matériel

A la rentrée 2021, les effectifs des collèges privés sont de 4 344 élèves, soit une diminution de 19 élèves par rapport à la rentrée 2020.

Le forfait d'externat comprend deux parts : la part matériel et la part personnel.

Le forfait d'externat est calculé à partir du coût d'un **élève externe** dans les collèges publics qui, pour 2022, s'établit à **247,28€**. Ce coût élève est ensuite majoré de 5%, comme le prévoient les textes réglementaires. Ainsi, pour 2022, le coût d'un élève d'un collège privé s'établit donc à **259,64€**.

Je vous rappelle que ce coût élève est majoré pour les 80 premiers élèves d'un établissement, cela afin de ne pas défavoriser les petits établissements. Ainsi le coût élève des 80 premiers élèves s'élève à **314,32€** et à **228,36€** pour les élèves suivants.

Au regard des effectifs constatés à la rentrée 2021, le forfait d'externat, part matériel, dédié aux collèges privés s'élève à **1 327 039€**.

Vous trouverez en annexe le détail des dotations 2022 en faveur des collèges privés par établissement (**annexe 3**).

L'avis de la Commission Jeunesse, Collèges et Bâtiments Départementaux vous sera communiqué en séance.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces propositions.

Le Président du Conseil départemental,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Arnaud VIALA', written in a cursive style.

Arnaud VIALA

ANNEXE 1

DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS POUR 2022

COLLEGES PUBLICS	PROPOSITION DE DOTATION POUR 2022
BARAQUEVILLE	113 893 €
CAPDENAC	58 195 €
CRANSAC	49 748 €
DECAZEVILLE	140 612 €
ESPALION	97 500 €
MARCILLAC	105 080 €
MILLAU	280 824 €
MUR DE BARREZ	77 136 €
NAUCELLE	76 868 €
ONET LE CHATEAU	118 949 €
PONT DE SALARS	85 157 €
REQUISTA	71 595 €
RIEUPEYROUX	56 991 €
RIGNAC	74 502 €
RODEZ-FABRE	228 620 €
RODEZ-JEAN MOULIN	129 421 €
SAINT AFFRIQUE	238 100 €
SAINT AMANS DES COTS	57 818 €
SAINT GENIEZ D'OLT	78 432 €
SEVERAC D'AVEYRON	76 731 €
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	164 223 €
TOTAL	2 380 393 €

ANNEXE 2

TARIFICATION DES SERVICES DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT

(Délibération de l'Assemblée Départementale du 1^{er} octobre 2021)

ANNEE 2022

Tarif de base d'un repas élève : 2,80 €

Tarifs pour les 1/2 pensionnaires et les externes

Le collège doit proposer 3 types de forfaits :

Forfait 5 jours	5 x 2,80 €	14,00 €/semaine
Forfait 4 jours	4 x 2,94 € (Tarif de base majoré de 5%)	11,76 €/semaine
Forfait 3 jours	3 x 3,08 € (Tarif de base majoré de 10%)	9,24 € /semaine
Tarif repas au ticket	3,35 € (Tarif de base majoré de 20%)	

Tarifs pour les internes

Petit déjeuner : **0,70 €**

Nuitée : **1,00 €**

5 jours et 4 nuits	Du lundi au vendredi midi	1 152,00 €/an
5 jours et 3 nuits	L'élève rentre chez lui après le repas du mercredi midi et ne dort pas à l'internat le mercredi soir	990,00 €/an
4 jours et 3 nuits	L'élève rentre chez lui le mercredi sans prendre le repas de midi	889,20 €/an
3 jours et 3 nuits	L'élève n'a pas cours le mercredi et rentre chez lui le vendredi avant le repas de midi	788,40 € /an
4 jours et 2 nuits	L'élève rentre chez lui le mardi soir après les cours et revient le jeudi matin	727,20 €/an

Pour 2020, les prix des internats s'échelonnent de **727,20 €** à **1 152,00 €**.

Elèves du primaire en visite : 3,35 € comme les collégiens au ticket.

Agents ATTE (quel que soit l'indice) et **Agents Départementaux extérieurs à l'EPL** : **3,35 €**.

Tarifs minimums repas extérieurs : repas servis aux écoles : **2,94 €**

Tarifs autres personnels EPL : les tarifs ne peuvent être inférieurs à **3,35 €**.

ANNEXE 3

Forfait d'Externat Part Matériel des collèges privés Année 2022

COLLEGES PRIVES	FORFAIT PART MATERIEL
BARAQUEVILLE	32 631 €
BELMONT/RANCE	55 242 €
CAPDENAC-GARE	63 771 €
CASSAGNES-BEGHONES	28 849 €
DECAZEVILLE	43 847 €
ESPALION	55 815 €
LA FOUILLADE	38 076 €
LAGUIOLE	24 096 €
LAISSAC	38 345 €
MARCILLAC	68 026 €
MILLAU	162 126 €
NAUCELLE	28 753 €
ST VIATEUR ONET	105 722 €
REQUISTA	26 779 €
RIEUPEYROUX	33 439 €
RIGNAC -MONTBAZENS	53 694 €
STE GENEV ST JO RODEZ	239 770 €
ST AFFRIQUE	82 037 €
SALLES CURAN	39 069 €
VILLEFRANCHE DE RGUE	106 951 €
TOTAL	1 327 039 €

ANNEXE 4**FONDS DE ROULEMENT COLLEGES PUBLICS ESTIMES AU
30/09/21**

COLLEGES PUBLICS	FONDS DE ROULEMENT AU 30/09/2021 (hors stocks)
Baraqueville	26 866,98 €
Capdenac	50 694,40 €
Cransac	29 853,71 €
Decazeville - Firmi	42 471,25 €
Espalion	82 450,32 €
Marcillac	76 620,14 €
Millau	127 802,17 €
Mur de Barrez	54 266,90 €
Naucelle	2 121,60 €
Onet le Château	114 395,65 €
Pont de Salars	46 569,62 €
Réquista	84 015,34 €
Rieupeyroux	23 515,37 €
Rignac	53 165,17 €
Rodez A-J Fabre	80 041,26 €
Rodez J. Moulin	71 631,12 €
Saint Affrique	128 280,18 €
St Amans des Côts	53 979,06 €
St Géniez d'Olt	72 808,30 €
Séverac d'Aveyron	92 769,63 €
Villefranche de Rouergue	98 614,73 €
TOTAL	1 412 932,90 €

Rodez, le 2 novembre 2021

CERTIFIE CONFORME

Le Président du Conseil départemental

Arnaud VIALA

**Le texte intégral des actes du Département publiés ou cités dans ce bulletin
peut être consulté auprès de la Direction de l'Assemblée
et des Commissions**

**Centre administratif Foch - Bâtiment D
1 rue Louis Blanc - 12000 RODEZ
et sur le site internet du Conseil départemental
www.aveyron.fr**
